Les Musiciens, la musique et les instruments de musique en Savoie : du XIIIe au XIXe siècle / A. Dufour, F. Rabut

LES MUSICIENS
LA MUSIQUE
ET LES INSTRUMENTS DE MUSIQUE
EN SAVOIE
DU XIIIe AU XIXe SIÈCLE

PAR

AUGUSTE DUFOUR ET FRANÇOIS RABUT
Présidents honoraires de la Société savoisienne
d'histoire et d'archéologie,
Membres de l'Institut royal d'histoire nationale de Turin,
de l'Académie des sciences, lettres et arts de Savoie,
de l'Association florimontane d'Anneci, etc.

CHAMBÉRY
IMPRIMERIE D'ALBERT BOTTERO, PLACE SAINT-LÉGER
1878

LES MUSICIENS

LA MUSIQUE ET LES INSTRUMENTS DE MUSIQUE

EN SAVOIE

DU XIIIe AU XIXe SIÈCLE.

EXTRAIT DU TOME XVII

des Mémoires et Documents publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.

LES MUSICIENS
LA MUSIQUE
ET LES INSTRUMENTS DE MUSIQUE
EN SAVOIE

DU XIIIe AU XIXe SIÈCLE

PAR

AUGUSTE DUFOUR ET FRANÇOIS RABUT

Présidents honoraires de la Société savoisienne
d'histoire et d'archéologie,
Membres de l'Institut royal d'histoire nationale de Turin,
de l'Académie des sciences, lettres et arts de Savoie,
de l'Association florimontane d'Anneci, etc.

CHAMBÉRY
IMPRIMERIE D'ALBERT BOTTERO, PLACE SAINT-LÉGER

1878

INTRODUCTION

Nous avons adopté, pour publier les notes recueillies sur les musiciens, le même plan que nous avons déjà employé pour les peintres et les sculpteurs, c'est-à-dire l'ordre chronologique, en remédiant aux difficultés que cet ordre présente, au moyen d'une table des personnes et d'une table des choses contenues dans ce recueil.

Le titre indique que nous nous sommes préoccupés à la fois des artistes musiciens, de leurs œuvres et des instruments de musique. Pour les premiers, ces notes regardent aussi bien les chanteurs (*les ménestriers de bouche*) que les

instrumentistes (*les ménestriers de cordes, etc.*), et les compositeurs aussi bien que les exécutants. Nous parcourrons, comme pour les peintres, le haut et le bas de l'échelle, depuis le virtuose renommé jusqu'au *ménétrier,* dans l'acception actuelle du mot. Quant aux instruments, nous donnerons aussi ce que nous avons pu trouver sur les diverses espèces d'instruments à vent, à cordes, à percussion ou autres, dont on s'est servi en Savoie.

Les comptes des trésoriers généraux, ceux des châtelains et des syndics, les patentes des souveraïns et les chroniques sont les sources où nous avons surtout puisé; mais nous avons cherché partout ailleurs, et les origines de nos notes seront toujours indiquées à chaque article. Celles qui se rapportent aux orgues et aux organistes seront les plus nombreuses et tiendront la plus large place. Ce qui s'explique bien par le fait qu'au moyen âge la musique était presque exclusivement affectée aux cérémonies du culte et renfermée dans les églises. Ce n'est qu'assez tard qu'elle s'est sécularisée en Italie et plus tard encore en France.

Ce que nous disions à propos de la peinture peut être répété ici pour la musique, savoir :

que la position géographique de la Savoie, entre l'Italie et la France, l'a mise à même de profiter, soit pour la musique religieuse, soit pour les divertissements de la cour, des progrès faits par l'art musical dans ces deux pays, ses riches voisins.

Nous ne terminerons pas cette introduction sans répéter aussi ce que nous disions dans celle qui précède notre recueil sur les peintres, savoir : qu'en réunissant ces notes sur les Savoyards de divers états, nous n'avons qu'un but, celui de fournir, modestes manouvriers, quelques matériaux aux travailleurs plus instruits et plus lettrés qui consacreront leurs loisirs à étudier le passé de la Savoie. Nous n'avons pas tout trouvé. Il se fera encore, nous le savons, bien d'autres découvertes ; mais nous n'avons pas voulu différer de mettre le peu que nous avons réuni à la disposition des amateurs.

LES MUSICIENS

LA MUSIQUE ET LES INSTRUMENTS DE MUSIQUE

EN SAVOIE

DU XIIIe AU XIXe SIÈCLE

TREIZIÈME ET QUATORZIÈME SIÈCLES

1298

Le trésorier Pierre de Celleneuve a payé cette année 7 sols viennois (10 fr. 42 c.) pour deux livres de musique et de grammaire destinés au prince Aimon de Savoie, fils du comte Amédée V. (Cibrario, *Economie politique du moyen âge*).

1347

Le ménétrier Engant

Un mandat, daté de Chambéri, 18 février, ordonne de payer audit Engant, ménétrier, 3 florins de bon poids pour subside, afin de l'aider à se rendre aux écoles de ménestrerie. (*Ar-*

chives de la chambre des comptes de Turin, 1346-1349, rouleau 14, parch. 14).

Au XIVe siècle, en Savoie comme en France, les ménétriers ou ménestrels étaient réunis en corporations qui tenaient des assemblées ou écoles pour s'exercer dans une des villes de la circonscription sur laquelle s'étendait la corporation. Cibrario a signalé dans ses *Origines de la maison de Savoie* une réunion (*scuola di musica*) tenue à Genève en 1359, où se rendirent des ménestrels de diverses espèces et de divers points de la Savoie.

1347

Des ménestrels jouent après le banquet qui suivit le tournoi donné à Chambéri par le comte Vert. (Cibrario, *Econ. pol.*).

Parmi les musiciens désignés alors sous le nom de ménestrels ou ménétriers, les uns étaient au service des princes et des grands seigneurs, d'autres offraient au public des concerts en plein vent suivis de quêtes. Ces derniers, moins heureux que ceux qui étaient attachés à une cour et dont le sort était assuré, furent sans doute les premiers à se réunir en corporation. A Paris, la plus ancienne association de ce genre date du 14 septembre 1321 (1). Anneci avait au XIVe

(1) *Les beaux-arts illustrés,* n° du 17 septembre 1877.

siècle une corporation de ménétriers qui étaient sous la protection de N.-D.-de-Liesse. (Cibrario).

1349

Le ménétrier Gauthier

Le comte de Savoie donne 6 florins de bon poids à son ménétrier Gautier (*Galterius*) lorsqu'il veut se rendre à une réunion (*ad scolas*). (*Arch. de la chambre des comptes,* rouleau 14, parchemin 25).

1349-1455

Le ménétrier Ulric

Les musiciens attachés à la cour des comtes de Savoie leur rendaient parfois, comme les autres employés, des services en dehors de leur art. C'est ainsi qu'on le voit arriver deux fois pour le ménétrier Ulric. Le trésorier général lui paye, en 1349, 5 florins pour la mission qu'il a accomplie auprès du doge de Gènes, pour acheter des arbalètes. (*Ibidem,* rouleau 22). En 1355, les syndics de la ville de Chambéri lui font don de quatre aunes de drap lorsqu'il vient apporter la nouvelle de la victoire du comte aux Abrets, contre le dauphin de Vienne.

Libr. Stephano Teste pro quatuor ulnis panni datis Uldrico menestrerio domini comitis qui apportauit noua belli habiti inter gentes domini comitis et dal-

phinum apud Arbretos pro una mala cotta quam idem Uldricus presente domino comite a dictis syndicis in castro Camberiensi......... 1 fl. p. p.

(*Comptes des syndics*, années 1354-1361, aux archives de la ville de Chambéri.)

1359

Réunion musicale à Genève

Des ménestrels de diverses espèces tiennent une réunion à Genève en 1359. La société des ménestrels d'Anneci y figurait. (Cibrario, *Orig. e prog. della mon. di Savoia*).

1362

André Allamand

MUSICIEN

Le compte du châtelain de Bourg-en-Bresse, Humbert Corgenon, mentionne des dépenses pour l'entretien du cheval d'André Allamand, musicien, resté malade dans cette ville à l'arrivée du roi de France. (*Arch. de la Côte-d'Or*).

1374

Le ménétrier Jean Boisson

On voit dans la liste des habitants de Chambéri qui ont été imposés en 1374 pour les fortifications de la ville, liste qui figure dans le compte

de N. Antoine de *Monte Cuto*, commissaire du prince, un ménétrier du nom de Jean Boisson, qui demeurait dans la rue de Forisporte (rue Croix-d'Or). (*Archives de la ville de Chambéri. Compte du commissaire aux fortifications*).

1374-1380

Le ménétrier Pyemont ou Piamont

On voit encore figurer dans le même compte un ménétrier nommé Pyemont, qui demeurait en bas de la Porte-Neuve, en venant vers le Bourg-Neuf (*infra Portam Novam veniendo versus Burgum Novum*).

Quelques années plus tard, le même personnage figure au compte des syndics de 1380-1382 comme payant le commun du vin ; mais son nom y est écrit Piamont. (*Arch. de Chambéri*).

1375

Un ménestrel qui n'est pas nommé fait cadeau d'une harpe à Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, et en reçoit pour remercîment 6 florins d'or, soit environ une centaine de francs. (Cibrario, *Origine, etc.*).

1377-1378

Le châtelain de Bourg-en-Bresse porte en compte la dépense d'avoine pour les chevaux

des ménétriers du comte qui sont venus dans cette ville pour tenir leur école pendant le carême. (*Archives de la Côte-d'Or*) (1).

1377-1387

Jean

TROMPETTE DU COMTE DE SAVOIE

Nous croyons devoir attribuer à un même personnage les articles suivants :

1377-1380. — Don de 6 quintaux de froment à Jeannette, femme du trompette du comte de Savoie, et de 6 quintaux à son mari, non compris 12 autres quintaux, en considération de ses services. (*Ibidem. Compte du châtelain de Châtillon-les-Dombes*).

1385-1386. — Jean, trompette du comte de Savoie, qui a fait pendant la guerre des avances en chevaux, argent et trompettes, en réclame instamment le remboursement et présente à ce sujet un mémoire. (*Ibidem. Compte du châtelain de Bourg*).

1387-88. — Don de froment et de vin fait par le fisc à Jean de Bon-Cœur-la-Fontaine, trompette du comte de Savoie, pour sa consommation et celle de sa famille. (*Ibidem. Compte du châtelain de Bourg*).

(1) Les amusements cessant pendant le carême, les ménétriers profitaient de ce temps pour leur instruction.

La trompette était plutôt un instrument de guerre, mais elle servait aussi dans les cérémonies militaires, civiles et même religieuses.

1387-88

Petreman

MÉNÉTRIER

Le châtelain de Bourg porte en compte les frais de l'avoine fournie à Petreman, ménétrier du comte de Savoie, pour lui et pour ses compagnons qui ont tenu école à Bourg, en carême. (*Ibidem*).

1396-1406

Paris et Parise

CHANTEURS

Pendant cette période de 1396 à 1406, on voit figurer plusieurs fois sur les comptes du trésorier général de Savoie des sommes livrées à deux *ménétriers de bouche* ou chanteurs, Paris et sa femme Parise, qui habitaient Thonon, et qui furent appelés à la cour du comte, dont ils devinrent les serviteurs. Voici les fragments de ces comptes avec leurs dates et l'indication des volumes et des pages où ils se trouvent aux archives de la chambre des comptes à Turin :

1396-1398. Volume n° 42, page 151.

Librauit magistre cantatrici habitatrici Thononij, die vij mensis julij anno predicto (1396) dono facto, per

dominum eidem in helemosinam et pro expensis suis, quia venerat a dicto loco Thononij apud Castillionem ad dominum. xvj. d. gr.

1398-1400. Vol. 44, p. 206.

Librauit dicte Parisa, cantatrici et seruitrici dominj, dono sibj per dominum in helemosinam facto pro eius et mariti sui prouisione facienda, de sibi necessariis pro victu, in festo natiuitatis domini instante vt per licteram domini......... Datam Chamberiaci die decima septima mensis decembris anno Dni m° ccc° nonagesimo nono......... viij fl. p. p.

1398-1400. Vol. 44, p. 257.

Liures a la Parisa menestrere le dit jour (26 janvier) les queulx monseigneur ly ha donne xxj sols de monnoye.

Enfin Paris et sa femme reçoivent le 1er août 1406 xij gros pour les dépenses qu'ils auront à faire pour s'en retourner de Gex à Chambéri. (*Ibidem*, vol. 53).

1398

Ménétriers et trompettes des possessions en Suisse

Pendant que le duc Amédée VIII fit un voyage dans ses possessions situées au nord du lac Léman, il distribua aux musiciens qui vinrent lui faire fête des largesses dont on trouve l'énumération au compte du trésorier général de

cette année 1398 (vol. 44, p. 256). Nous en détachons les lignes suivantes, relatives aux localités de Neufchâtel, de Fribourg, de Berne, de Morat et de Romont, dont les trois dernières étaient alors sous la seigneurie du comte de Savoie :

Ce sunt liurees faites pour monseig[r] de Sauoye..... Et premierement liures aus menestriers et trompete du conté de Nuefchastel le xxvij jour decembre lan que dessus iiij[xx] xix que monseig[r] lour ha donné vj escuz dor de roy. — Liure a trois menestriers et vne trompete de Fribourg le xxix jour de decembre lan que dessus a Payerne iiij livres iiij sols mon. — Liure à trois menestriers de Payerne le jour que dessus que monseig[r] lour ha donné xxiiij sols mon......... Liure a trois menestriers et vne trompete de Berne le derrenier jour du dit moys de decembre a Murat lesqueulx monseig[r] lour ha donné iiij liu. iiij sols mon.— Liure a deux menestriers de corde le dit jour que monseig[r] lour ha donné xxj sols mon....... Liure aus menestriers de Romont le dit jour que monseig[r] lour ha donné ij escuz de roy.

1398-1407

Janin de l'Arpe

HARPISTE

Parmi les artistes au service du comte de Savoie on trouve, de 1398 à 1407, un joueur de harpe nommé Janin et surnommé *de l'Arpe*, à raison de l'instrument dont il se servait.

En 1398, monseigneur le comte lui fait donner le 21 novembre xxiiij sols, pour l'indemniser des dépenses qu'il a faites en allant de Genève à Chambéri acheter des cordes pour sa harpe. (*Ibidem*, page 253). Il reçoit aussi 6 deniers gros pour le prix des cordes. (*Ibidem*, p. 298).

Le 22 novembre 1400, il reçoit 6 deniers gros pour *rappareiller une arpe de mes damoyselles de Savoie*. C'étaient sans doute les sœurs d'Amédée VIII : Bonne, alors âgée de 12 ans et mariée en 1403 à Louis d'Achaïe, et Jeanne, sa sœur, âgée de 8 ans, et mariée en 1411 à Jean, marquis de Montferrat. (*Ibidem*, vol. 45, page 98).

Le 8 août 1401, Janin reçoit 18 deniers gros pour acheter des cordes pour l'*arpe de ma damoyselle Bonne de Sauoye*. (*Ibidem*, p. 100).

Nous reproduisons encore les articles suivants du même compte :

1401-1402. — Vol. 46, page 101.

Item a liuré celluj mesme jour a Janin de Larpe, menestrier de cordes de mes dictes damoyselles, lesquelx mondit seign^r luj fist donner x fl. p. p.

Id. P. 104^r.

Item a liure le xxij jour dudit mois de julliet a Janin de Larpe, menestrier de cordes de mes dites damoyselles, pour acheter cordes pour ses arpes, xviij deniers gros.

Id. P. 105^r.

Item a liure le xxe jour du dit moys de septembre

baillez a Janin de Larpaz, pour acheter vne petite arpe pour ma damoyselle Johanne de Sauoye, c'est assauoyr iij fl. p. p.

Nous voyons encore Janin de l'Arpe recevoir au 1er janvier 1410 deux florins pour étrennes. (*Ibidem*, vol. 55, p. 440).

QUINZIÈME SIÈCLE

1401 ou 1402

Henri Alamand

MÉNÉTRIER DE CORDES ET D'ORGUES

Le premier organiste que nous avons rencontré dans nos recherches a été Henri Alamand, qui est qualifié *ménestrier de cordes et d'orgues* de monseigneur le prince de Savoie dans le compte de 1401-1402, où l'on voit que Amédée VIII lui fit donner 9 florins de petit poids sans indication de motif. Ces 9 florins lui ont été remis le 22 mars de l'une des deux années 1401 ou 1402. (*Ibidem*, vol. 46, p. 101).

Cet Henri Alamand était-il parent d'André Allamand, signalé ci-devant à la date de 1362? Cela se pourrait.

Avant le XVe siècle on ne se servait que d'orgues de grandeur médiocre qui pouvaient être

renfermées dans des meubles posés dans les chœurs, sur les jubés ou sur les tribunes, ce qui permettait de les transporter d'une ville dans une autre pour suivre la cour. C'étaient des orgues portatives comme celles que l'empereur Constantin envoya au roi Pépin-le-Bref, en 757, et plus tard à Charlemagne.

Les premières orgues un peu développées, établies à Fribourg, le furent en 1425.

1403

Marie de Roddes

MÉNÉTRIÈRE

Le comte Amédée VIII fait, par une charte du 2 mars 1403, donation à la ménétrière Marie *de Roddes* d'une somme de 10 florins (environ 165 francs), à titre de don gracieux, pour ses services passés. (*Ibidem,* vol. 48, p. 82).

1403

Vullierme

TROMPETTE

On sonne de la trompette à Chambéri à l'entrée de Marie de Bourgogne, duchesse de Savoie; les syndics font acheter, pour orner l'instrument du trompette Vullielme ou Vullierme, de l'étoffe sur laquelle le peintre Jean figura les armes de la ville. (*Archives de Chambéri. Comptes des syndics*).

1407

Jean Rabuffet, Petitjean, David et Jean Morellet

Le comte de Savoie octroie, par lettres du 13 février 1407, l'argent nécessaire pour envoyer s'instruire à la réunion ou école des ménétriers, tenue à Bourg-en-Bresse cette année-là, les artistes suivants : Jean Rabuffet, Petitjean, David et Jean Morellet. (*Comptes des trésoriers généraux,* vol. 53, p. 140).

1407-1410

Ménétriers du duc de Bourgogne

Dans les mêmes comptes des trésoriers pour les années 1407-1410, on lit le passage suivant : *Item baillie es menestries de monseigneur de Bourgoigne, du commandem[t] de mondit seign[r], lesqueulx ont fait les festes au Bourget, x flor.* (*Ibidem,* vol. 55, page 294).

1407-1414

Jean Morellet

Le ménétrier Morellet, que nous avons déjà vu toucher de l'argent pour aller en 1407 à la réunion de Bourg, figure encore dans le compte de 1407-1410 pour deux florins qu'il reçut pour *estreyne* du premier jour de l'an. (*Ibid.*, p. 440).

Il est encore envoyé en 1414, aux frais du comte, à l'école des mimes (*ad scolas mimorum*). (*Ibidem*, vol. 61, page 588).

Le mot latin *mimus* était, au XVe siècle, synonyme de *menestrarius*. Les mimes romains amusaient le peuple par leur costume, leurs gestes, leur langage, leur danse ou leurs chants. Ils continuèrent au moyen âge à employer ces divers moyens pour provoquer le rire sur les places publiques ou dans des réunions privées; mais peu à peu la musique devint leur principal talent, et à la fin du moyen âge les mots *mimi, menestrarii, joculatores* (joueurs), sont employés pour désigner des musiciens.

1407-1414

Henri et Blondellet

MÉNÉTRIERS

Il en est de Blondellet et de Henri comme du précédent, leur confrère Morellet. Ils reçoivent les 2 florins d'étrennes. Blondellet va aussi, en 1414, à la réunion musicale, mais il n'y est pas question de Henri.

1407-1420

Jacquinot

MÉNÉTRIER

Jacquinot reçoit aussi, en 1407, les étrennes de 2 florins. On le voit aussi gratifié, en 1420,

de 15 florins au mois de mai, et de 15 autres florins de petit poids le 22 décembre, et, en 1420, encore 15 florins pour sa pension annuelle, et ces sommes lui sont toujours livrées, sauf la dernière, à Pignerol. (*Ibid.*, vol. 66, pages 140 et 142).

1413

Guillerme Pellet et Pasquier

TROMPETTE ET JOUEUR D'*appartionge*

Ces deux artistes ont joué en présence du comte de Savoie, et ont reçu en don 1 florin. (*Ibidem*, vol. 60, p. 284).

Quelle espèce d'instrument était l'*appartionge?* Nous n'avons pas su le découvrir. Le mot a peut-être été mal écrit ou mal lu.

1414-1420

François

MAITRE DE CITHARE ET DE HARPE

Le trésorier de Savoie compte, en 1414, 18 deniers gros à François, maître de cithare (*magister citare*), à Evian, pour des cordes achetées pour lui et pour son compagnon Reynaud. (*Ibidem*, vol. 61, p. 566).

La cithare était un instrument à cordes pincées, ordinairement de forme triangulaire, et l'on appelait la harpe : *cithara anglica.* Le mot

harpe a d'ailleurs pour correspondant latin le mot *cithara* (1); *arpa* est de la basse latinité. Aussi nous devons voir un harpiste dans le ménétrier François, et nous croyons qu'il est le même personnage que celui qui est désigné dans le fragment de compte suivant comme *alpator* :

Librauit die xxviij mensis decembris anno m° iiij° xx° a natiuitate sumpto Francisco alpatorj liberorum dominj pro cordis emendis pro sua alpa de mandato dominj....... 1 fl. p. p. (Ibidem, vol. 66, p. 311.)

1414-1417

Reynaud, harpiste, et Pierre de la Chapelle

Ce Reynaud, *alpator,* pour lequel François, son compagnon, achetait des cordes en 1414, fut envoyé avec un nommé Pierre de la Chapelle (*Petrus de Capella*) à la réunion (*ad scolas*) tenue au Pont-Beauvoisin, en 1417. Ils reçurent pour cela 6 deniers gros. (*Ibid.*, vol. 62, page 105).

1414

Jacquemet Clément

MÉNÉTRIER DU COMTE

Ce ménétrier, au service du prince, fut aussi

(1) Voyez l'*Invantaire des devs langves, francoise et latine,* du P. Monet.

envoyé à une réunion musicale (*ad scolas mimorum*) en 1414. (*Ibid.*, vol. 61, p. 588).

1419 - 1421

Laurent

MÉNÉTRIER DUCAL

Un autre ménétrier du prince, Laurent, qui était plus payé que le précédent, reçoit à Bellei 25 florins au mois de mai 1419 et 25 florins au mois de novembre de la même année. En 1420, il reçoit 25 florins, qui ont été remis à sa femme par Barthélemi Chabod le 8 mai, et, en 1421, le 10 février, il reçoit directement de ce personnage autre somme de 25 florins.

On voit que le traitement annuel de Laurent était de 50 florins, tandis que celui de Jacquinot n'était que de 30 florins. On voit aussi qu'il y avait toujours quelque retard dans le paiement de ces semestres de traitement. (*Ibid.*, ibid.).

Outre ces pensions fixes, les ménétriers recevaient, dans certains cas, des secours du prince. C'est ainsi qu'Amédée VIII fait donner au mime Laurent, en 1420, 5 florins pour aider à relever sa femme qui était en couches, *pro releuando suam uxorem que erat in puerperio.* (*Ibidem*).

1419

Friminet

TROMPETTE

Si Jacquinot était moins payé que Laurent, Friminet, trompette des ménétriers, *trompeta mimorum*, était moins payé que Jacquinot. Son traitement annuel n'était que de 20 florins, payables en deux fois, tous les six mois, comme pour les autres. Le dernier terme de 10 florins lui fut payé à la Toussaint. (*Ibidem*).

1420-1423

Le Legeys et Petroniat

MÉNÉTRIERS DUCAUX

C'est encore par un don du prince à leurs épouses, *pro suis necessitatibus*, don de 8 florins, que nous sont signalés en 1420, au mois de juin, le ménétrier *Le Legeys*, dont nous n'avons pas trouvé d'autres traces, et le ménétrier Petroniat, dont il est encore fait mention deux autres fois dans les comptes des trésoriers. (*Ibidem*).

Petroniat reçoit encore la même année, au mois de novembre, 2 florins pour les dépenses à faire par lui et son compagnon pour se rendre auprès du duc. (*Ibidem*).

En 1423, les comptes nous fournissent, à pro-

pos de Petroniat, le détail assez curieux d'une aumône que le duc fait à ce ménétrier et à ses consorts pour les aider à former une association ou confrérie. Nous reproduisons ici un fragment du compte relatif à ce fait.

Librauit...... dictis Petrogniat et eius consortibus mimis dicti domini nostri quos prelibatus dominus noster Sabaudie dux...... in helemosinam concessit pro confratria ipsorum facienda per licteram eiusdem domini..... datam Annessiaci die decima mensis septembris anno Dominj m° cccc° xxiij — iij fl. pp.

(Ibidem, vol. 69, page 279).

1421

Conrad Felin

MAITRE D'ORGUES (*orgues portatives*)

Deux articles des comptes du trésorier général de Savoie, noble Barthélemi de Razet, pour l'année 1421, nous font connaître un facteur d'orgues de Genève du nom de Conrad Felin, qui fit pour le duc de Savoie des orgues portatives. On y voit, entre autres, qu'il y employa 60 livres d'étain de Cornouailles, 16 livres de plomb, du fil d'archal et 10 peaux de moutons; le tout valant 13 florins et 7 deniers gros. (*Ibidem*, vol. 66, page 319).

On voit plus loin que Felin reçut pour son travail 20 florins, et, qu'en outre, le duc lui fit donner gracieusement 7 florins pour s'acheter un habit, *pro vna veste per eum emenda*. Les

lettres du prince qui ordonnent ce cadeau sont datées de Thonon, le 17 octobre 1421. (*Ibidem*, page 385).

1426

Geoffroy Portier

TROMPETTE

Le châtelain de Bourg-en-Bresse paye cette année-là 6 florins de pension à Geoffroy Portier, trompette de monseigneur, devenu vieux. (*Arch. de la Côte-d'Or*, série B).

1427

Jean

MÉNÉTRIER DUCAL

Le maître d'hôtel du duc Amédée VIII remet au ménétrier Jean 3 florins pour les dépenses du voyage que le prince lui a fait faire au delà des Alpes auprès du prince de Piémont, son fils Amédée, né en 1412, et mort avant son père, en 1431. (*Comptes des trés. gén. de Sav.*, vol. 72, page 306).

1428

Gautier

MÉNÉTRIER DUCAL

Le ménétrier du prince, dit Gautier, reçoit pour son traitement de l'année 12 florins; mais, au lieu de les lui remettre, on les donne pour

lui à un orfévre de Chambéri qui avait travaillé pour son compte.

1429

Jean de Cleles, Vauthier de Beauchant et Jean Estochi

MÉNÉTRIERS DU DUC

Librauit die xj februarij de mandato dominj Johannj de Cleles Vauterio de Beauchan et Johannj Estochj menestrerijs dominj dono eis per dominum facto pro eundo ad scolas eorum artis in ista quadragesima videlicet cuilibet ipsorum decem flo. xxx fl. pp. Librauit die predicta de mandato dominj dicto Johannj de Cleles menestrerio dominj jn exonerationem salarij sui anni proxime lapsi domini mil. cccc. xxviij videl. xx fl. pp. (Ibidem, vol. 74, page 265.)

1429-1449

Jean Dostande

MAITRE DE HARPE DU DUC

Le nom de cet artiste devrait sans doute s'écrire avec une apostrophe, Jean d'Ostende, et indiquerait ainsi sa patrie.

Il lui est payé, le 7 novembre 1429, 3 florins pour prix de deux grosses douzaines de cordes de harpe (*duas grossas duodenas cordarum cithare*) qu'il a achetées à Genève pour la harpe du prince. (*Ibidem*, page 291).

Au mois de mai de l'année suivante, il touche

18 deniers gros pour d'autres cordes achetées aussi à Genève à la foire de Pâques. (*Ibidem*, vol. 75, page 216).

En 1446, il recevait au terme de la saint André 25 florins de traitement; cela appert du compte 1446, où il est qualifié *magister citharizatorum*. (*Ibidem*, vol. 94).

En 1449, 20 florins lui sont comptés. C'est un don du prince pour services à lui rendus. (*Ibidem*, vol. 97).

1431

Le châtelain de Poncin porte en compte 4 deniers pour achat d'une trompette en bois, *trompeta fusta, pro trompando* au château. (*Arch. de la Côte-d'Or*, série B, n° 8938).

1437-1440

Gautier de Pernes

CHANTRE ET ORGANISTE DUCAL

Librauit Galtero de Pernes cantori et organiste capelle domini quos dominus sibi semel gratiose donauit ad subueniendum necessitatibus suis in seruitiis domini persistendo anno et die subscripta jncohato vt per licteram &.... Datam Thononij die quarta mensis junij anno Domini millesimo quatercentesimo trigesimo septimo. x. fl. pp. (Compt. des trés. gén., vol. 83, p. 407.)

Le même Gautier de Pernes reçoit, le 25 octo-

bre 1440, 5 florins en pure libéralité pour subvenir à ses besoins. (*Ibidem,* vol. 86, p. 380).

1438-1447

Reynaud Joly

CHANTRE DE LA CHAPELLE DUCALE

Le duc de Savoie octroie par lettres données au Bourget, le 27 septembre 1438, une somme de 40 florins à maître Reynaud Joly, chantre de sa chapelle, pour le récompenser de quelques services que lui a généreusement rendus cet artiste. (*Ibidem,* vol. 84, page 439).

Par autres lettres datées de Lausanne 15 juin 1440, le duc lui fait remettre une somme de 25 florins pour sa sœur qui allait se marier. (*Ibidem,* vol. 86, page 309).

Et, par autres lettres datées de Morges 29 août 1444, une autre somme de 20 florins pour augmenter la dot de sa sœur. (*Ibid.,* vol. 91).

Il vivait encore en 1451, année où il reçoit 10 écus d'or pour être venu de Genève à Chambéri assister aux noces du dauphin Louis (plus tard Louis XI) avec Charlotte de Savoie, en mars 1451.

1440-1452

Peronet de Haex

MÉNÉTRIER DUCAL

Le ménétrier du duc, Peronet de Haex, *alias* Haiez, lui présente requête pour en obtenir l'ar-

gent nécessaire à l'acquisition d'un cheval, et, par lettres données à Genève le 15 novembre 1440, le prince lui fait don de 10 ducats d'or. Il a part en outre, à la même date, aux libéralités que fait le duc Louis à ses familiers à l'occasion des couches heureuses de la duchesse. (*Ibidem*, vol. 86, pag. 319 et 384).

En 1441, P. de Haiez reçoit de l'argent pour un voyage qu'il fait de St-Rambert à Thonon. Il reçoit, en 1446, 20 florins de traitement, et, en 1451, un don de 26 florins. (Vol. 98).

En 1452, il est chargé par le duc de conduire à Yverdun et à Estavayé des pierres de bombardes, de la poudre et diverses autres choses.

1440

Cette même année, le duc fait aussi don d'un cheval à un de ses ménétriers, qui avait été dévalisé à Bâle, et dont le nom n'est pas indiqué. (*Ibidem*, page 218).

1440

Orgues portatives

Le 18 janvier 1440, Jean-Amédée de Suze reçoit 2 florins pour avoir apporté sur son cou, *super collum suum*, des orgues de Turin à Chambéri. (*Ibidem*, vol. 85, page 255).

1440

Ménétriers suisses de Berne, Bâle et autres lieux

En 1440, le duc Louis vint à Bâle pour assister au couronnement de son père, Amédée VIII, comme pape, cérémonie qui eut lieu le jour de l'Assomption. On voit aux comptes des trésoriers généraux qu'il a été payé 25 florins d'Allemagne pour le loyer de la maison qu'il a occupée dans cette ville. On y voit encore qu'il y a fait don à Félix V d'un anneau d'or, orné d'un rubis, qu'il avait fait acheter 40 ducats d'or, soit 105 florins. Mais ces détails, quoique curieux et inédits, ne sont pas ceux sur lesquels il faut s'attarder ici. Nous voulons signaler les générosités du prince envers les musiciens qui lui ont fait fête dans son voyage et à Bâle. (*Ibidem*, page 369).

Ce sont d'abord trois ménétriers de Berne, à chacun desquels il fait donner, le 8 juin, un ducat d'or. (*Ibidem*, page 319).

Le 19 juin, Guillaume Pellet, trompette du comte de Fribourg et de Neufchâtel, reçoit 2 florins. (*Ibidem*, page 366).

Le 16 juillet, le trésorier général Hugonet Vespre, qui accompagnait le duc dans son voyage, remet 3 ducats d'or à un artiste habile qui avait joué devant le prince et les princesses

à Genève. *Cuidam apparitori lusorique corde de leuitate et habilitate qui coram domino et dominabus lusit.* (*Ibidem,* page 369).

Le 20 du même mois, le trésorier remet 4 florins et 4 deniers gros à trois ménétriers de la ville de Berne qui étaient venus à Morat au-devant du duc avec leurs instruments. (*Ibidem*).

Le 27, ce sont : 4 florins d'Allemagne, donnés à trois ménétriers et à un trompette de la ville de Bâle, qui ont joué en sa présence ; plus 1 florin et 17 deniers à deux autres compagnons de Bâle, *duobus aliis sociis de Basilea ducentibus leutum* (joueurs de luth), *coram domino;* puis 4 florins à quatre autres ménétriers des environs de Bâle, appartenant aux nobles du voisinage, *mimis de extra ciuitatem Basilee qui sunt nobilium circonuicinorum ;* enfin, 2 florins à un autre artiste, *vni apparitori* (sic), probablement *arpatori, qui luxit*, *etc.* (*Ibidem*).

Le 23 août, c'est le bateleur Pierre Regruellet, des environs de Dijon, qui reçoit 12 deniers gros pour avoir joué en présence du duc et de la duchesse. (*Ibidem,* page 377).

Plus tard encore, un artiste de Bâle, *Philippus de Basilea magistro strimie,* alias *yspaludie, qui lusit trina vice coram domino,* est gratifié de 4 florins royaux d'or. (*Ibidem,* p. 384).

Quel était l'instrument désigné sous ces noms *strimia* ou *yspaludia* ? .....

1440

Thomas de Comont

MÉNÉTRIER DUCAL

Le duc Louis avait aussi mené avec lui ses musiciens, et nous voyons au compte du trésorier Vespre qu'il paye 12 ducats pour un cheval que le prince donne à son ménétrier Thomas, qui figure aussi parmi ceux qui reçoivent un cadeau à l'occasion des couches de la duchesse à la fin de l'année. (*Ibidem,* pag. 369 et 384).

1440-1453

Etienne Ferrier

TROMPETTE DU DUC

Toujours à Bâle on achète une trompette pour Etienne, *trompeta domini,* 5 florins d'Allemagne, équivalant à 7 florins petit poids et 1 denier gros. (*Ibidem*).

Cet Etienne reçoit son traitement en 1441 (*ibidem,* vol. 87, p. 124) et en 1442.

Il est envoyé la même année 1442 de Saint-Rambert à Bâle pour porter des missives du duc au pape Félix V, et reçoit 5 florins pour ce voyage. (*Ibidem,* vol. 88, page 320).

En 1449, il est envoyé à Milan et à Venise, et reçoit 6 florins 3 gros (vol. 97), plus ses frais d'écurie, dont il ne fut payé qu'en 1453. (*Ibidem,* vol. 102).

1440-1447

Herlin Fustien

CHANTRE DE LA CHAPELLE DUCALE

Herlin Fustien, chantre de la chapelle du prince, reçoit le dernier jour d'octobre 3 florins pour acheter un coffre destiné à contenir les ornements de la chapelle de monseigneur. (*Ibid.*) Fustien figure encore dans les comptes de 1441 et de 1442. (Vol. 94).

1440

Jean Etoile, Pierre Baudant,
Jean Mettiez

MÉNÉTRIERS DU DUC

Outre ceux qui ont déjà été nommés précédemment, on trouve encore ces trois noms parmi ceux des ménétriers ducaux à qui l'heureux accouchement de la duchesse a valu une gratification en 1440. (*Ibidem,* page 384).

1441

Pierre Bourdon, Simonin Piron
et Janin Aucler

Au premier jour de l'an 1441, le duc fait donner pour étrennes aux ménestrels de son frère Philippe, comte de Genevois, Pierre Bour-

don, Simonin Piron et Janin Aucler, à chacun 1 florin. (*Ibidem*, vol. 87, page 103).

1441

Etienne Forrer

TROMPETTE

Le duc fait donner 6 ducats d'or au trompette du duc de Bourbon, qui est venu le visiter. Ce trompette s'appelait Etienne Forrer. (*Ibidem*, page 110).

La même année, il y aussi des largesses faites aux *mimis et tubicinatoribus* du même duc de Bourbon; les lettres ducales sont datées de Chambéri le 18 septembre 1441. (*Ibid.*, p. 120).

1441

Pierre et Louis Moyrod

MÉNÉTRIERS

Les mimes Pierre et Louis Moyrod accompagnent le duc de Rumilli à Aix, et cela leur vaut 12 deniers. (*Ibidem*, page 141).

1441

Théodoric de Saint-Nicolas

TROMPETTE

Théodoric de Saint-Nicolas, trompette des musiciens de la cour, touche pour son salaire de la saint André (du 30 novembre 1440 au 30 juin 1441) 20 florins de petit poids. (*Ibidem*, p. 124).

1441-14..

Frère Guillaume Puréaz

TÉNOR DE LA CHAPELLE DUCALE

Ce ténor paraît pour la première fois au compte de 1441, où l'on voit que son traitement annuel est de 30 florins. (*Ibid.*, p. 142). Ce Guillaume ou Guillerme Puréaz était un religieux de l'ordre de S. Benoît. Il continue chaque année à toucher son traitement. En 1445, le trésorier général payé 5 ducats pour les *bulles de frère Guillaume, tenoriste de monseigneur*. (*Ibidem*, vol. 93).

1441-1453

Villette

CHANTRE DE LA CHAPELLE DUCALE

Villette figure sans prénom au compte de 1441 avec un traitement annuel de 50 florins. (*Ibid.*, vol. 87). Ce traitement lui est continué les années suivantes. Son fils, le petit Villette, entre au service du duc comme enfant de chapelle en 1446. Le père et le fils font l'année suivante un voyage aux frais du prince. (*Ibid.*, vol. 94). Le chantre Villette père meurt au commencement de l'année 1453, et le trésorier général fait payer à l'apothicaire Ligocti deux écus d'or pour six flambeaux, pesant 15 livres, achetés pour la sépulture. (*Ibidem*, vol. 102, p. 483).

1441-1449

Rambaud Perrin et Etienne

TROMPETTES

Il y a eu deux trompettes du duc du nom de Rambaud ou Rambod, Perrin et Etienne ; mais la première fois qu'il est question d'un Rambaud, trompette en 1441, c'est sans prénom. Il reçoit un traitement annuel de 40 flor. (*Ibid.*, vol. 87). Le duc fait donner, en 1442, 20 ducats d'or à Perrin Rambaud, pour acheter un cheval. En 1444, il reçoit 20 deniers gros pour les dépenses qu'il a faites pour deux chevaux et deux personnes, en allant, par ordre du prince, à Pont-d'Ain, auprès du sire de Barjac, qui passait la revue de l'armée de Bresse. P. Rambaud eut beaucoup de peine à se faire payer ses gages arriérés. Il dut pour cela s'adresser au duc lui-même. Voici une des requêtes qu'il lui adressa à ce sujet, en 1446 :

Vobis illustrissimo principi et excelso domino nostro domino Sabaudie duci humiliter exponitur parte fidelis seruitoris vestri Perrinj Rambaudj, tubice eiusdem dominationis. Quod prout dominatio vestra nouit debeat habere a prelibata dominatione pro resta sui salarij de anno proxime fluxo finito die sancti Andree proximi preteriti floren. xl Sabaudie p. p. vnde parte eiusdem dominationis mandatum fuerit domino thesaurario vestro quatenus satisfecisse debeat dicto Perrino, in dicta quantitate hinc est quod nullam potuit a dicto

thesaurario obtinere solutionem quamvis sepius ipsum requisierit vestri parte. Quare supplicat idem Perrinus vt dignetur celsitudo prelibata sibj prouiderj facere taliter vt de predicta quantitate obtinere possit condignam et integralem solutionem vt valeat sibj et familie sue in eorum necessitatibus succurrere dominationem vestram in premissis humiliter implorando quam Altissimus ad vota in sua sancta gratia conservare dignetur feliciter et longeve. (Ibidem, vol. 96, p. 590.)

Le prince fit droit à cette réclamation.

En 1449, Perrin Rambaud reçut un bonnet aux livrées faites par Louis Bonnivard, *écuier d'escuirie*. Il fut ensuite chargé d'une mission secrète auprès de la duchesse de Milan, et reçut 49 florins pour frais de voyage. (*Ibidem*, vol. 97, p. 213). Il servait encore le duc en 1493.

Quant à Etienne Rambaud, on ne le rencontre qu'une fois en 1444, année où il touche 25 florins de traitement annuel.

1442-1452

Jean Maitre

MÉNÉTRIER DUCAL

Cet artiste obtient du duc un congé, *congenium* (1), pour aller voir sa famille à Thonon. (*Ibidem*, vol. 88, p. 320). Il reçoit, en 1446, 5 florins de traitement. Sa femme, qui était la

(1) *Congenium, congedium, licentia, permissio* (Ducange).

nourrice d'un prince de Savoie en 1452, et lui touchent x florins pour gages.

1442-1446

Jean de Coche

MÉNÉTRIER DUCAL

Ce familier de la cour reçoit 20 florins de traitement annuel. (*Ibidem*, page 470). Jean de Coche, *alias* Descochi, figure au compte de 1446 pour 7 florins de traitement.

1446

F. Pierre de Castro Novo

ORGANISTE

Librauit fratri Petro de Castro nouo, organiste, et Guillermo Bisole, clerico capelle domini quibus per dominum debebantur causis et rationibus contentis, et descriptis in quodam rotulo papireo tenoris qui sequitur.

S'ensuyt la dispense faicte par frère Pierre, le organiste, et par Guillaume Bisole, clerc de chapelle. Et premierement le xxviij^e^ jour de juing, pour la dispense du cheual dudit Guillaume, ij gr. Item le xixe jour dudit mois, pour ledict cheual despendu a l'ostellerie de la Pomme de Chambery, ij gr. Item le xxxe jour, en lad^e^ hostellerie, j gr. Item le ve jour de aoust, que monseigneur departy se logerent les dessus dits a lostel de Guillaume le rotisseur, et la furent viij jours et demi, coute pour jour pour personne j gros et demi, sont par jour pour eulx deux iij gr. sont les viij jours

et demi xxv gr. et demi. Item le xiiij[e] jour dudit mois, pour la ferrure du mullet dudit frere Pierre, pour vng fer et demi ix fors. Item celui jour a Ays (1), au diner pour ledit frere Pierre et le dit Guillaume et le mulet ij gr. et demi. Item celui dit jour a Rumilly, au soupper pour les dessusdis et mulet, iij gros. Item le xv[e] jour dudit mois a Haulteville, pour le boire du dit frère Pierre, ob. gr. Item cellui jour a Salenoue, au disner pour les dessusdis et mulet, ij gr. et demi. Item celui jour a Saint Jullien, au soupper despenderent les dessusdis iij gr. Item le xvj[e] jour dudit mois audit lieu de Saint Jullien, pour la pleuge (2) demorerent et la disnerent ou ils despendèrent ij gros et demi. Item celluy dit jour a Geneve, a lostellerie de *Sainte Catherine,* pour la souppée dudit mulet v quars. Item le xvij[e] jour dudit mois pour la disnee dudit mulet iij quars. Item celui jour a bailliet pour les despens dudit mulet pour le retourner a Chambery iij gros.

Cuiquidem rotulo superius inserte etc........ Datam Gebennis die 3[a] septembris anno Domini millesimo quatercentesimo quadragesimo sexto...........iiij flor. ij den. ob. gr. (Comptes du trés. gén., vol. 93, p. 358.)

1446

Le petit Villette et Jean

ENFANTS DE CHŒUR

En 1446, la chapelle du duc se recrute de deux enfants de chapelle : l'un est le fils du

(1) Aix-les-Bains.

(2) *Pleuge*, en patois des environs de Chambéry *plôze*, pluie.

chantre Villette, l'autre est un enfant trouvé nommé Maitre Jean, qu'il a fallu faire dispenser *super defectu natalium.* (*Ibid.*).

1447

Pierre Linardière

CHANTRE DE LA CHAPELLE

Pierre Linardière fait cette année-là un voyage aux frais du duc avec deux autres chantres de la chapelle ducale, le père et le fils Villette. (*Ibidem*, vol. 94). Il reçoit une tassette (1) aux étrennes de 1449 (vol. 97).

1448

Jean Jacquemet

TROMPETTE DU DUC

Un trompette du nom de Jean Jacquemet est gratifié en 1448 de 12 florins, pour s'équiper et se mettre en état d'aller à l'armée que le duc réunissait contre les Fribourgeois.

(1) *Tassette,* sorte de jupe. Le P. Monet, dans son *Inventaire des deux langues latine et française,* dit : *Tassete de corcelet, dès la ceinture au bas pour couurir le vantre, tassetes du bas du pourpoint,* etc.

1449

Thomas de Combez

MÉNÉTRIER DUCAL

On lit au compte du trésorier général de 1449 l'article suivant (vol. 96, p. 462) :

Librauit Johanni veteris....... pro pretio vnius equi sui per eum venditi et de mandato domini expediti pro tanto Thome de Combez mimo domini et quos prenominato Thome deducj mandauit de et super eis jn quibus pro eius stipendiis dominus sibi tenetur vt per jpsius domini nostri licteram......... Datam Gebennis die octaua junij anno Domini m° iiij^c xlv......... xiiij ducat. aurj.

1449

Jean

TAMBOURIN DU DUC

Le tambourin Jean est gratifié d'un bonnet aux livrées faites pour les étrennes de 1449 (vol. 97, p. 147).

1449

Hollin et Barthélemi Chuet

CHANTRES

Les chantres Hollin et Barthélemi font quittance au trésorier général de 12 florins 11 deniers gros *pro stipendiis duorum equorum mensium jullii et augusti qui sunt 124 dies.* (*Ibidem*, p. 278).

Barthélemi Chuet, qui était à la fois chapelain, chantre et secrétaire du duc, reçoit encore, la même année, 9 florins 4 deniers *pro stipendiis equi sui* pour les mois de décembre, janvier et février. (*Ibidem,* p. 280).

1449

Noble Etienne de Montryaud

MAITRE DE HARPE

Noble Etienne de Montryaud (*de Monte Ryaudo*) était un maître de harpe de la ville du Puy, que le duc avait sans doute fait venir à sa cour, et à qui il fait cadeau de trois écus nouveaux d'or pour les dépenses à faire pour retourner au Puy (*redeundo Putheum*). *Putheus* a été employé par le trésorier pour *Podium.* (*Ibidem,* page 346).

1450

Maîtrise à St-Jean-de-Maurienne

Le cardinal de Varambon, évêque de Maurienne, fonde, en 1450, une maîtrise dans la cathédrale de Saint-Jean, pour donner plus de dignité aux offices. Il donna pour cela 4,000 florins d'or afin d'entretenir six enfants de chœur et deux chapelains. On peut voir plus de détails dans l'*Histoire du diocèse de Maurienne* de A. Angley (pages 236, 237).

1451-145..

Dons des ambassadeurs aux artistes étrangers

Nous avons vu précédemment que le duc de Savoie faisait dans ses voyages des largesses aux trompettes et aux musiciens qui venaient jouer en sa présence. Il en était de même pour les ambassadeurs du prince envers les ménétriers qui venaient jouer devant leurs demeures ou devant leurs tables pour en avoir de l'argent. Quoiqu'il s'agisse ici d'artistes étrangers, nous avons cru devoir consigner ici quelques détails qui jettent du jour sur cet usage.

Lorsque noble Georges de Piossasque alla, en 1451, en ambassade auprès du duc de Mantoue, marquis de Montferrat, il donna, dit-il, *es trompetes et es menestriers du dit monseigneur le marquis, lesqueulx sont venus moy visiter et sonner en mon logis, pour le vin,* 3 florins 9 gros. (*Ibidem,* vol. 98). On voit que le vin se traduisait en florins.

La même année, les ambassadeurs auprès du duc de Milan, Angelin de Ferrariis et noble Louis de Solar, donnent de l'argent aux histrions et aux trompettes envoyés pour les visiter. (*Ibid.*).

La même année encore, les largesses de l'ambassadeur, révérend Georges de Valpergue, prieur de Lombardie, envoyé auprès du duc de

Milan, sont encore plus nombreuses envers les trompettes de divers pays, comme on le voit par le passage suivant de la note qu'il a fournie de ses dépenses :

Item magis quos ipse donauit octo tubetis prefati ducis Mediolani in ciuitate Laude qui venerunt ad visitandum eum xxix aprilis videlicet iij duc. auri. Item magis die prima maij quatuor tubetis Karoli de Gonzago, quos eis donavit quia eum visitarunt ij duc. auri. Item eadem die duabus tubetis domini Tristani filii naturalis prefati domini ducis qui similiter visitarunt eum in Laude (1) j. duc. aurj. Item magis donauit duabus tubetis illustrissime domine duchisse Mediolani sororis domini nostri ducis prelibati (2) j duc. Item magis quos donauit quatuor tubetis domini de Corregio in Laude die ix dicti mensis maij ij duc. auri.

(Ibidem.)

Dans une ambassade faite en 1449, par Jean de Lornay, à Milan, on trouve sur la liste de ses dépenses les curieux détails suivants :

Sensuyt la dispense que je Jehan de Lornay ay faicte pour aller en l'ambassade de Millan, deuers ma très redoubtée dame la duchesse, et aussi deuers les xij cappitains de la liberté de Millan, et aussi deuers François Pichelin et deuers le comte Jacques, et deuers messire Carlo de Gonzague........... est party le dit Lornay de Thurin, le ij^e^ jour de jullet l'an courant

(1) A Lodi.

(2) Marie de Savoie, épouse et veuve de Philippe-Marie Visconti.

m. iiij^c xlix....... Item a liure le dit Lornay le ij^e jour du dit moys aux trompetes de messire Jehan de la Voux et de Fergus, capitaines des gens d'armes de Côme, lesqueulx me vindrent visiter, j fl. au chat. Item a liure le dit Lornay a Millan, le xij, le xiij et le xiv jour du dit mois es trompetes et menestriers de la liberté et a ceux de la justice ij fl. au chat. Item a liure le dit Lornay ce dit jour aux trompetes de Franchisque Pichelin j fl. au chat. Item a liure le dit Lornay aux trompetes de mess^e Carles de Gonzague j fl. au chat. Item a liure le dit Lornay a Jehan Blanc, heraut de la liberté de Millan, j fl. au chat. (Ibidem.)

Et voici encore d'autres extraits de la note des dépenses de Jacques de la Tour, président de Savoie, et de Jacques de Challant, envoyés en ambassade la même année auprès de François Sforce :

Item le jour qu'ilz arriuèrent en la cité de Pauie, donné a vne trompete et deux menestriers de la dite cité qui auoient joué le soir deuant la chambre desd^ts ambassadeurs, j fl. d'or. Item le dit jour quilz arriuèrent en la cité de Pauie, donne a deux trompetes du marquis de Creteron, qui semblablement auoient esté sonner deuant la chambre desd^ts ambassadeurs, j fl. d'or. Item le jeudi ensuiuant a iiij trompetes dudit comte Francisques, qui estoient venues au logis desd^ts ambassadeurs jouer et sonner deuant leur table au disner, deux fl. d'or. Item le dit jeudi a trois autres trompetes dudit comte, qui pareillement estoient venus deuant leur table sonner, j fl. d'or........ Item le lundi ensuiuant iij^e jour de novembre, en la ville de Casal au

retour, donne aux trompetes de monseigneur le marquis de Montferra, qui auoient esté sonner et jouer deuant lesd[ts] ambassadeurs, j ducat. Item ledit jour et lieu, aux menestriers de mond[t] seigneur le marquis pour semblable, j fl. d'or.

Dans le compte de l'ambassadeur Amédée de Luzerne on voit qu'il a souvent donné aux trompettes du duc de Milan et du marquis de Montferrat *qui crebro eum prout ambassiatores solent visitarunt.* (*Ibidem,* vol. 102).

1452

Largesses du duc à Feur

Lorsque le duc Louis fut obligé de se rendre à Feur en Forez pour traiter avec le roi de France, en 1452, il fit des dons à tous les personnages qui suivaient la cour du roi, entre autres *certis mimis et taborinis curiam prefati regis sequentibus*, et même *certis filiabus comunibus curiam prefati regis sequentibus.* (*Ibid.,* vol. 101).

1453-1465

Jean Fontaine

CHEF DES CHANTRES DE LA CHAPELLE DUCALE

En 1453 paraît pour la première fois dans les comptes des trésoriers généraux le nommé Fontaine, *cantor et abbas cantorum capelle domini,* qui reçoit un don de 4 écus d'or en exo-

nération de certaines dépenses faites par lui et par les autres chantres dans l'intérêt de la communauté, *ad causam dicte abbatie* (vol. 101).

On le retrouve avec le prénom de Jean parmi les chantres de la chapelle ducale, nouvellement réorganisée et réformée en 1465. (*Ibidem*, vol. 111).

1464

Les frères Henri et Conrad Maldé

TROMPETTES ET MÉNÉTRIERS

Le duc Louis fait donner deux florins aux frères Maldé Henri et Conrad, trompettes et ménétriers, pour les dépenses qu'ils ont faites à Genève. (*Ibidem*, vol. 102, p. 484).

1464-1465

Pierre Blanc, Jean Clément et Jean Loren

MÉNÉTRIERS D'YENNE

Ces trois ménétriers sont venus avec leurs instruments égayer la cour de Savoie, depuis le jour de Noël jusqu'au 1er dimanche de carême (1464-65); *lesqueulx ont été ici à jouer de leurs instrumens dey les fetes de Noye jusqu'a carementrant des bourdes, et pour leur vin et peine, ultre les despens que l'on a fait à la cour*, on leur a donné à chacun un écu, soit 6 florins. (*Ibidem*, vol. 111, p. 307).

1465

Réorganisation de la chapelle ducale

La chapelle des princes de Savoie, dont l'existence a été souvent constatée dans les articles précédents, subit une réforme et un renouvellement complet en 1465 par lettres du nouveau duc Amédée IX, qui venait de succéder à son père, le duc Louis, le 29 janvier 1465. Cela résulte d'un passage fort intéressant des comptes des trésoriers généraux pour la période qui s'étend du 17 janvier 1465 au 1er mars 1466, où l'on voit que cette réforme fut accomplie le 1er février, trois jours après l'avénement d'Amédée IX, qui avait dû sans doute y songer avant de régner. Nous donnons en entier ce fragment de compte, où l'on voit l'énumération du personnel de cette chapelle, le traitement annuel de chaque personne, ainsi que le payement des deux premiers mois de leurs honoraires à quelques-uns d'entre eux.

Librauit venerabilibus cantoribus cappellanis et clericis cappelle dominj subscriptis pecuniarum quantitates eisdem solui ordinatas juxta refformationem et renouationem cappelle domini jn quodam rotulo mentionatas cujus rotuli tenor sequitur : Ordinatio et retentio per jllmum dominum nostrum Amedeum Sabaudie etc. ducem facta super stipendiis cappellanorum cantorumque et aliorum seruitorum suorum

cappelle sue celsitudinis......... die prima mensis februarij anno Domini m° iiij^c lxv. Et primo fuit ordinatus dominus Johannes Gacheti primus cappellanus et helemosinarius et magister cappelle sub perceptione ducentorum florenorum pp. annualium eidem soluendorum et leuandorum per thesaurarium nostrum generalem sub perceptione ij^{c} fl. Item dominus Johannes Clisse sub perceptione ij^{c} fl. Item dominus Johannes Fontanes sub perceptione ij^{c} fl. Item dominus Jacobus Villete sub perceptione ij^{c} fl. Item dominus Remigius de Bosco sub perceptione ij^{c} fl. Item Anthonius Grimaci sub perceptione ij^{c} fl. Item dominus Ranguisii sub perceptione c. fl. Item dominus Johannes Songines sub perceptione c. fl. Item Ludouicus Charrerie cantor et organista sub perceptione ij^{c} fl. Item Alexander de Lorteyl sub perceptione ij^{c} fl. Item dominus Martinus Ardunij sub perceptione ij^{c} fl. Item Stephanus Le Mol sub perceptione ij^{c} fl. Item domiuus Franciscus Bornes sub perceptione ij^{c} fl. Item Mermetus de Vertheriis sub perceptione xxv fl. summa summarum ij^{m} iiij^{c} et xxv fl. cujusquidem rotuli copiam reddit....... Datum Chamberiaci die xv^{a} marcij lxv^{to} per Andream Cornutj not. tabellionatam et in quorum exonerationem venerabiles viri dominj Johannes Clisse Johannes Fontane Jacobus Villete Franciscus Bornes Anthonius Grimacj et Stephanus Le Mol ex cantoribus cappelle domini habuisse confessi fuerunt..... pro suis stipendiis duorum mensium proxime preteritorum scilicet februarij et marcij &.

(Ibidem, vol. 3, page 307.)

Quelques-uns des artistes nommés dans ce document ont déjà leur article distinct, comme

Jacques Villette et Jean Fontaine; les autres auront les leurs.

1465

Jean Clissé, Antoine Grimaci, Ranguisii, Jean Songines, Alexandre Lorteyl, Martin Arduin, Etienne Le Mol, François Bornes

CHANTRES DE LA CHAPELLE DUCALE

Ce sont les personnages qui figurent à l'article précédent comme membres de la chapelle ducale, avec le traitement annuel de 100 florins pour les uns et de 200 florins pour les autres, et sur lesquels nous n'avons pu recueillir aucun autre renseignement. Nous n'y faisons pas figurer le nommé Mermet de Vercherii, qui figure en fin de liste, et dont le modeste traitement de 25 florins par an nous porte à le considérer comme un aide ou serviteur.

1465-1477

Louis Charrière

CHANTRE ET ORGANISTE DE LA CHAPELLE DUCALE
(premières grandes orgues à Chambéri)

Louis Charrière était l'organiste de la chapelle ducale à Chambéri, et, lors de la réorganisation de cette chapelle en 1465, il lui est assigné un traitement de 200 florins par an. Il fut alors chargé par le prince de faire arranger

et mettre en état des orgues que l'on fit apporter de Genève à Chambéri, comme cela résulte de la pièce suivante, extraite du compte de Jean Loctier, trésorier général (vol. 3, page 152) :

Librauit Ludouico Charrerie cantorj et organiste capelle dominj subscriptos decem florenos octo den. tres quartos et dimidium quartum vnius den. gros. pp. sibi debitos causis jn quodam paruo memoriali per magistrum hospitij visitato cuius tenor talis est. Sensuyt la dispense faicte pour Loys lorganiste pour les orgues de la chapelle et par le comandement de ma très redoubte dame ma dame la duchesse. Et tout premierement pour enuoyer querir a Geneve lesd^es^ orgues pour les fere apaurter a Chambery a un homme tant pour lesd^es^ orgues que les souffles ensemble les contrepois qui pesoit xxx liures lesqueulx demourarent v jour que a laler que au venir a chescun deux ij gros et demy pour leurs despens et pour leur peine — iiij fl. ij gr. et demy. Item plus pour fere raparallier lesd^es^ orgues que en cuir que en colle que en boys et vne presse de leton vj gros. Item plus pour la main du maistre pour les buetes en point lesquelles estoient toutes gastées et beaucoup destornes rompus et aussi pour les accorder lequel demaura xj jours expressement pour lesd^es^ orgues tant pour ses despens que pour sa personne iij escus. Pourtan supplie led^t^ Loys humblement a mon tres redoubte seig^r^ et dame qu'il leur playse luy fere paye la despense dessus d^e^ vehu quil a este du commandement expres de ma d^e^ dame. Somme toute viij escus viij gr. et demy. Somma x fl. viij gr. et demy. Vidi G. de Challes maistre dostel........ Recepta sub anno lxv^to^ die penultima maij x fl. viij d. gr. pp.

Il résulte d'abord de ce document, quoiqu'il soit peu explicite à ce sujet, qu'il fallut quatre hommes pour apporter les orgues, les soufflets et les contre-poids; cela résulte de la somme de 4 florins et 2 gros, par un calcul facile à faire quand on sait que le florin de petit poids, ou de Savoie, valait 12 gros. Il ne s'agit donc plus ici d'orgues portatives comme dans les temps antérieurs, mais bien d'orgues de grandes dimensions. On voit aussi qu'elles étaient en assez mauvais état, et que maître Charrière eut beaucoup de peine pour les arranger et les accorder. Aussi n'aura-t-il pas un bien brillant instrument à son service. Mais qu'il prenne patience, la duchesse Yolande va bientôt lui en faire confectionner un plus beau et à grands frais, comme on le verra, en 1470. Il pourra en jouir jusqu'à sa mort, arrivée à Turin en 1477, le 28 juillet, comme il appert de la pièce suivante :

Il est deu par ma très redoubtée dame madame la duchesse de Sauoye a son très humble et très obeyssant seruiteur et tresaurier general de Sauoye Richardon Alexandre pour xij torches de cire pesant xxxij liures de cire lesquelles il az achetées et payées en la boutique de Caffentz especier et expédiées a messire Nycolas Boyvin de la chapelle de mad[e] dame du commandement de mad[e] dame pour le seuellement de messire Loys Charriere organiste de la dicte chapelle lequel trapassa en ceste ville de Turin le xxviij[e] jour de juillet mil iiij[c] lxxvij. (Ibidem, vol. 124, p. 117.)

Ajoutons qu'en 1468 il reçoit du trésorier, *pro suis expensis*, sans autre renseignement, la somme de 25 florins et 7 deniers gros.

1465-1469

Rémi de Bosc

CHANTRE DE LA CHAPELLE DUCALE

Rémi de Bosc (*de Bosco*), d'Avigliana, est un des chantres de la chapelle du duc, réorganisée en 1465. Nous le trouvons encore en 1468 recevant 25 florins, *quos dominus eidem in auxilium unius vestis liberaliter donavit* (*ibidem*, vol. 114, p. 147); et, en 1469, recevant du trésorier général Richardon un ducat pour avoir joué de son instrument (lequel?) à la cour, à Genève, pendant le carnaval. Le ducat valait 2 florins et 3 gros.

1468

Ménétriers de harpe, de luth et de tambourin

L'écuyer d'écurie Vouthier de Chignin paye trois *menestriers et joyeux d'instrument des queulx lun menoit l'arpe, lautre le leu et lautre le tabornin,* qui ont accompagné la duchesse de Milan, Bonne de Savoie, qui venait de se marier à Galéas-Marie Sforce, et qui était conduite auprès de son époux dans la capitale du Milanais. (*Ibidem*, vol. 114, p. 129).

1468

Henri Theoterici

MÉNÉTRIER DUCAL

Le duc Amédée IX ordonne, par lettres du 19 août 1468, de fournir la somme nécessaire pour dire des messes pour le repos de l'âme de son ménétrier et serviteur Henri Theoterici, qui vient de mourir, et pour envoyer des flambeaux de cire. (*Ibidem,* page 145).

1469

Vullierme de la Balme et Johanet Valens

MÉNÉTRIERS DE LAUSANNE, D'AVIGLIANO ET DE SAINT-MARTIN-DU-FRESNE

Le carnaval de 1469 avait été gai à la cour, où la duchesse Yolande cherchait sans doute à distraire son mari, dont la maladie commençait à se manifester. Elle fit venir pour cela des ménétriers de divers endroits, comme le prouvent le fragment suivant du compte du trésorier Richardon et les articles qui suivent :

Item liure le xxij jour du mois de fevrier 1469 que fut le tiers jour apres caremendtrand de bordes lan que dessus. A mess[e] Mermet de Verthieres troys ducas lesquelx jl a preste et beallie du commandement de mad[e] dame aux menestriers de Lausanne lesquelx lon auoit fet venir et auoient estés au lieu de

Geneue auant carementrand et tosiours jusque aud[t] jour a la cour et ausy durant les joustes audit lieu de Geneue faites pour jouyer de leurs jnstrumens. Et se pour leur vin que mad[e] dame leur a donne vaillient vj fl. jx gr. Item ay liure led[t] jour a troes aultres menestriers qui sont de Sent Martin de Freyne qui demeurerent tout au long desd[es] joustes et carementrand a joyer de leurs jnstrumens comme les aultres cest assauoir troys ducas lesqueulx madicte dame leur a fait deliurer pour leur vin comme dessus valent vj fl. jx gr. Item liure ledict jour a Claude de Bosc Vullierme de la Balme et Johanet Valens menestries d'Auilliane lesqueulx ont este durant lesd[es] joustes et festes de carementrand a jouyer de leurs jnstrumens comme les aultres cest assauoir trois ducas lesquelx mad[e] dame leur a donne vaillient vj fl. jx gr.

1469

Antoine André, Humbert Baron, Pierre Faure et Jehan Perret

MÉNÉTRIERS DU COMTE PHILIPPE

Les ménétriers du comte de Bresse, Philippe, frère du duc Amédée IX, André, Baron, Favre et Perret vinrent à Chambéri jouer de leurs instruments pendant dix à douze jours *quand ledit Philippe fut revenu de Flandre*, et reçurent de Madame Yolande, qui gouvernait pendant la maladie de son mari, 3 écus *pour leur vin*. (*Ibidem*, page 121).

1469

Ménétriers du Châtelard

La duchesse fait restituer en décembre 1469 à Antoine d'Orlié 3 florins qu'il lui avait prêtés et qu'il avait donnés pour elle à trois ménétriers du Châtelard en Beauges qui étaient venus à Chambéri jouer de leurs instruments à la saint Nicolas et à d'autres fêtes (*ibidem*, page 126). Il est aussi question dans le même compte, et à la même date, de la somme de 2 ducats payés à Pernet de Normes, *mestre de farses*, qui a pourchassé *des farces à ces fêtes de Noe*.

1470

L'harpeur du comte de Chissié

La duchesse fait encore rendre au mois de mars 1470 à Gonin de Montfalcon 2 ducats qu'il *a baillé* pour elle à l'*arpeur du comte de Chissie, qu'auoit joue de l'arpe et taborin à caresme entrant*. (*Ibidem*, page 128).

1470

Jean Grolia et Benoît de Nons

MÉNÉTRIERS DE TURIN

Au mois de juin de 1470, ce sont des ménétriers de Turin, les nommés Jean Grolia et

Benoît de Nons, qui viennent égayer la cour et recevoir une gratification. (*Ibidem*, p. 140).

1469-1472

Orgues de la Ste-Chapelle de Chambéri par Jean Piaz, de Meaux

CONSTRUITES D'ORDRE DE LA DUCHESSE YOLANDE

Dans le *registre des choses faictes* par la duchesse Yolande, qui a été rédigé au XVe siècle par Jacques Lambert, conseiller ducal, et publié par Léon Ménabréa, on lit cette phrase : « Semblablement a faict faire madicte dame en « ladicte Ste Chapelle les belles orgues et ma- « gnifiques qui de présent y sont moult de « grande beaute et eminence : ce qui n'a pas « été faict pour neant comme tout homme den- « tendement peult jugier et cognoistre. »

Dans son histoire de la Sainte-Chapelle de Chambéri, publiée dans le volume 10 de la deuxième série des Mémoires de l'Académie de Savoie, M. de Jussieu reproduit ce passage de la chronique d'Yolande, et ajoute que c'est dans une tribune, au-dessus de la chapelle de Nemours, *qu'étaient placées les orgues, dont le buffet, richement sculpté,* SUBSISTE ENCORE A LA MÊME PLACE, *et qui y avaient été placées par la duchesse Yolande.* Un dessin dudit buffet accompagne ces quelques mots.

Il y a là une erreur à relever; le buffet des orgues construites par les ordres d'Yolande n'est pas celui qu'a vu M. de Jussieu. Il devait être en style du XV[e] siècle; tandis que celui dont les restes sont parvenus jusqu'à nous est du XVII[e] siècle, ce qui est facile à voir au premier coup d'œil d'un artiste et d'un archéologue. Ce buffet, dont le dessin accompagne le travail de M. de Jussieu, est celui qui fut sculpté pour les orgues construites en 1675 (1).

Comme les orgues de la princesse Yolande n'existent plus, il serait difficile de *cognoistre et jugier* qu'elles n'ont pas été faites pour rien. Heureusement nous avons trouvé des documents qui nous renseignent à cet égard; c'est d'abord une copie des lettres de la duchesse, du 8 mars 1470, qui établissent en faveur du facteur de ces orgues, maître Jean Piaz, de Meaux, un traitement annuel de 200 florins, à courir depuis le 3 octobre 1469, jour depuis lequel il a commencé à réunir les matériaux nécessaires à la construction de cet instrument, et pour tout le temps que durera son travail. Nous donnons *in extenso* ces lettres, datées de Chambéri, dans lesquelles on voit que la duchesse voulait que ces orgues fussent supérieures à tout ce qui avait été fait jusqu'alors, non-seulement sous le rapport des innovations

(1) Voir les *Sculpteurs en Savoie*, art. Cuenot.

et d'un ingénieux artifice, mais encore par la beauté de l'ornementation.

Ce sont ensuite les comptes du trésorier Richardon relatifs aux dépenses de toutes sortes faites pour la construction des orgues; pour les ouvriers : menuisiers, sculpteurs, charpentiers, serruriers, cloutiers, cordonniers, etc.; pour les matériaux : bois de noyer, de sapin, de chêne; ferrements, serrures, clous, étain, plomb, peaux de mouton, de vache, de chien et de chevreau, colle, graisse, cire, huile d'olive, poix, briques, fil d'archal, craie, ammoniac, etc., comptes que nous donnons aussi en entier, comme intéressant à la fois l'art du facteur d'orgues et la langue, et où l'on trouve plusieurs mots restés dans le patois. Ils font aussi connaître plusieurs artisans ou marchands de Chambéri au XVe siècle.

On voit encore, dans un autre compte de Richardon, que la duchesse a fait don en 1471 à maître Piaz d'une robe de drap gris d'Abbeville, et que son fils fut placé quelque temps parmi les enfants de chœur.

Yolant figlia primogenita et soror serenissimorum christianissimorumque Francie regum ducissa Sabaudie domina Burgeti Villefranche et Vigoni. Uniuersis serie presentium fierj volumus manifestum, quod cum jn capella castri Chamberiaci jn decorem jpsius et diuinorum ministeriorum dedicionem decreuerimus construi facere organum vnum siue organa adeo mire compaginis et structure vt et operis noui-

tate et artificij subtilitate et decoris venustate nullis aliis pene cessura sint. Quequidem organa vt opere ardua sit non nisi maximis constare censeretur jmpensis, ad quorum fabricationem delegauimus benedilectum nostrum Johannem Piat de Melduno virum vtique hac jn arte expertissimum, qui jam dies multos circa materiei preparationem solerter vacauit ad rei perfectionem suas operas jmpigre non desinit jmpendere. Volentes jtaque eidem Johannj Piaz munificentie nostre partes laxare, quo suis jmpensis ordinarijs et priuatis necessitatibus subuenire possit ex nostra certa scientia matura deliberatione prehabita, et quia sic nobis placet et laudedignum merito existimamus eidem Johannj Piaz cum graciarum actione humiliter acceptantj statuimus concedimus et donamus ducentum florenos parui ponderis annuales siue sexdecim florenos et octo denarios grossos parui ponderis pro quolibet mense et quamdiu circa predictorum organorum constructionem vacabit per eum pro predictis expensis suis ac priuatis necessitatibus percipiendos. Dantes propterea expressis in mandatis dilecto Alexandro Richardonis receptori nostro generali quod predictos ducentum florenos p. p. annuales seu sexdecim florenos et octo denarios grossos pro quolibet mense eidem Johannj Piaz dejnceps realiter persoluat et vice nostra expediat sic quod jnde merito sit contentus, prima tamen solutione jncipiente ex die tercia mensis octobris anni nouissime fluxi qua die circa materiam dictorum organorum reparando vacare jncohauit recipiendos ab eodem jn prima solutione cum copia presentium jn reliquis autem solutionibus licteras dumtaxat confessionis et quictationis opportunas. Nos enim eiusmodi solutiones quas receptor

jpse sic fecerit jn eius primo et singulis sequentibus, ad causam dicti receptoris efficj jnde redendis computis per jllorum auditores jubemus jndifficiliter allocari. Datum Chamberiaci die octaua mensis marcij anno Domini millesimo iiij^{c} lxx^{mo}.

Per dominum presentibus dominis Humberto Chevrerij cancellario Sabaudie, Petro de Sancto Michaele presidente, Glaudio de Challes magistro hospitij, et Johanne Locterij thesaurario.

Reddantur lictere portitorj. Execute Lambertj.

Datum pro copia collatione facta cum suo proprio originalj de verbo ad verbum per me notarium subscriptum. (Arch. de la chambre des comptes.)

Tertius computus..... duorum annorum..... finitorum die nona mensis januarij anno Domini m. cccc. lxxij^{do}.

Librauit eidem Johanni Piaz magistro organorum capelle castri Camberiaci......... causis et rationibus descriptis in quodam rotulo....... cuius tenor talis est. Très haulte, très puissante princesse et très redoubtée dame supplie tres humblement vostre tres humble seruiteur Jehan Piaz, le quel a la charge des orgues de votre très noble chapelle, quil plaise de votre très noble seignorie faire payer et restituer audit Jehan ce quil az desbourse pour lesd^{es} orgues, comme il sensuyt. Premierement, pour la dispense d'ung compagnion pour batre les plates de lestain (1) lespace de trois moys durant, cest assauoir du moys de decembre, januier et feurier, pour chacun moys trois

(1) Plaques ou feuilles d'étain.

florins, somme pour les dicts trois moys ix fl... Item pour vng aultre compaignon pour tenir les plates et ycelles gouuerner sus lenglume (1), pour son salaire et despense pour lesd[ts] trois moys vj escus. Item pour la dispense du deuant dit pour dresser et redoucer lesd[es] plactes car toutes sont ployes apres la bateure, pour le moys de mars et dauril vj flor. Item pour vne molle (2) de pierre ensemble la garnison tant de fer comme de boys j escu. Item pour vne douzaine de poz de sapin pour faire des tables pour tenir lesd[es] plactes vj gros. Item pour reffaire lenglume lequel est rompu de batre vj gros.......... Data Chamberiaci die decima septima mensis maii anno Domini mill° iiij[c] septuagesimo. (Ibidem, page 80.)

Il est deu par ma tres redoubtee dame ma dame la duchesse de Sauoye a son tres humble seruiteur mestre Ros de Balmes dit Potus, mynusier de bois, le quel et deux de ses enfans et aultres deux ouuries si dessoubz nommes ont ouure et besognie au bois de noyer et aultre quest necessaire pour assir et poser les orgues que madame fet fere en la chapelle du chasteau de Chambery, et a este fait marche auecques le dit pere et enfans du commandement de mad[e] dame par messire Loys Charriere, organiste, et Jehan Piaz, mestre et facteur des dictes orgues, pour leur salaire et despens, ce assauoir audit mestre Ros pour chascun moys quatre escus, et aux enfans chacun moys trois escus pour chacun deux qui sont pour tout x escus chacun moys. Et premierement est deu au dit

(1) Et diriger celles-ci sur l'enclume.
(2) Pierre à aiguiser, avec sa monture.

mestre Ros pour six moys entiers commenzans le premier jour du moys dauril procheynement passé et fenissans le premier jour du moys ensuyuant doctobre quil a vaque en la d^{e} ouure sans rompre (1), fait compte auecques ly par les d^{ts} messires Loys et Jean Piaz, en la presence de mons^{r} le chantre de Geneue, messire Anthoyne Lambert, monte xxiiij escuz qui valent xlviij flor. p. p. Item est deu audit mestre Roz pour les journees et despens de Pierre et de Roz de Balme freres, enfans dud^{t} mestre Ros, de sept moys et vint et trois jours quil ont vacque en la d^{e} ouure, cest assauoir led^{t} Pierre sinq moys et lautre frere deux moys et xxiij jours, car au compte fait auecques eux par les dessus nommes a este rebatu ce quil fault de xij mois pour cause quil ont esté dehors, et montent les d^{ts} sept moys et vint et trois jours a la reyson dessus mentionnee ving et trois escus et six gros qui valent xlvj fl. vj gros. Item mes est deu aud^{t} mestre Roz pour les journees et despens de deux compagnions minusiers nommé lung Gilet de Clerons et lautre Pierre Gueraux, lesqueux ont ouure auecques le dit mestre Ros au dessud^{t} ouurage et au dessoubz ly trois moys entiers compte pour chacun deux et pour chaquun mois quatre florins et viij gros, et ainsy fut fet marchie et compte par les dessus nommes montent tout en somme xxviij flor. p. p., somme des parties dessus escriptes deues aud^{t} mestre Ros cxxij flor. vj gros.

Nous Loys Charriere, organiste, et Jehan Piaz, dessus nommes, actestons par ces presentes que nous auons compte et fait compte en la presence de monseig^{r} le chantre de Geneue auecques mestre Ros de

(1) Qu'il a travaillé audit ouvrage sans interruption.

Balmes dit Potus, minuysier, pour les journees de ly de ses deux enfans et de deux compagnions mentionnes au role dessus escript, et quelles journees reyalement ont employees en lourage des d[es] orgues, pour ainsy quest aud[t] role escript, lesquelles journees compte et rebatu tout montent a cent xxij fl. vj gros dessus escript, tesmoing nous signes sy dessoubz, escript le xviij[e] jour doctobre mil iiij[c] septante. Ainsi est par moy Jehan Piaz. Ainsy est par moy Loys Charrière.

(Ibidem, page 92.)

Il est deu par ma tres redoubtee dame &..... a son tres humble seruiteur mestre Ros de Balmes dit Potu, lequel a pris en tache et a priffait (1) a fere la lampe (2) des orgues que mad[e] dame a fect fere en la chapelle du chasteau de Chambery, c'est assauoir taillier les pennacles et folliages einsy quil appartient et semblablement les filloles. Item autour en minuserie la clere vois et arche pendant. Item les vj courbes les quatre entretaillies detza et della les aultres deux dimie part reuesties de grosses moulures de lault (3) jusques au bas, ensemble les arches de telle moulee et lambrie et les escussons tout autour entretailliees des armes et deuise de mad[e] dame, ensemble toutes les aultres chouses necesseres en la dite lampe, le quel tache a ete baillie au dit mestre Ros par Jehan Piaz, mestre et facteur des d[es] orgues, en la presence de monseig[r] le chantre de Geneue messire Anthoene Lambert, de Loys Charriere organiste et de Alexandre Richardon recepveur &....... l flor. p. p.......... Data

(1) Prix fait.
(2) V. *Les Sculpteurs*, page 17.
(3) Depuis le haut jusqu'en bas.

Chamberiaci die vicesima quarta mensis octobris anno Domini mill° iiij^c septuagesimo. (Ibidem, page 95.)

Item je Pierre Lando ay ballie xij post de noyer pour faire les dites orgues qui valent xxxij gros......... Item pour deux lintes (1) de noyer qui valent xij gros. .... Item pour vng boudron de sappin (2) qui valt j gros......... Item pour v jornes de chapuys (3) pour reyssier les d^es futes necesseres pour lesd^es orgues comment fute de noyer qui valent la journee iij gros pour jour, somme xv gros. Item mes (4) pour quatre jornes (5) Pierre Lando pour aler serchier (6) les d^es futes necesseres pour lesd^es orgues qui valent xij gros. Item a la Beatrizine pour six pos de noier xxvj gros. .... Die xxvj mensis maij anno Domini mill° iiij^c lxx°. (Ibidem, page 101.)

.... Ce que Pierre Lando, chapuys, a liure pour les orgues de la chapelle oultre les aultres liurees par ly tzadeuant (7) faites. Et premièrement a liure le dit mestre Lando viij pos de puble (8) de xiij pies de long et de large deux pies, de quoy lon a fait les soufles, valent iij flor. Item mes pour vj lindes de noyer pour lesd^es orgues qui valent xxvij gros. Item mes pour vij pos de noyer pour lesd^es orgues qui valent xxj d. gr.

(1) Bandes.
(2) Poutre de sapin.
(3) De charpentier pour scier.
(4) Plus, mot patois.
(5) Item plus pour quatre journées à Pierre Lando, pour aller chercher, etc.
(6) Chercher.
(7) Par lui ci-devant faites, etc.
(8) Puble, mot patois pour peuplier, *poblô*.

Item mes pour vng chayne (1) necessere esdictes orgues qui contient de long x pies et deux de large qui vaut xij d. gr. Item pour le port du dit chanoz viij gr. Item mes pour viij litros carres pour lesd[es] orgues ij gros. Item pour vne linde de noyer pour lesd[es] orgues iiij d. gr. Item pour deux journees de chapuys pour escarrer le dit chane (2) exclus despens vj den. gros. Item pour deux journees de chapuys pour reyssier lesd[ts] pos de peuble enclus leurs despens vj den. gr. Item pour xvj pos de sappin pour fere des liteaux a joindre les dictz soufles valent viij gr. Item pour ix journees de chapuys pour chapuysier lesd[ts] pos et fere lesd[ts] liteaux ij fl. iij den. gr. Item mes pour bote le siege des orgues qui valent xviij gros. Item pour viij paires de sappin qui valent a vj quart la piece pour les ramieres des souffles xij d..gr. Item pour vne piece de chanoz ou sont assises lesd[es] perches que menent les souffles vj gr. Item pour deux perches de sappin pour mener les souffles compte par perche vj quart valent iij gr. Item mes pour deux post de sappin qui valent compte pour chacune post iij quart valent vj quart. Item mes pour xj journees de chapuys pour fere led[t] freche desd[es] orgues a reyson de iij gr. pour journee ij fl. ix d. gr. Item pour fere lesd[es] ramieres et les pons des d[es] orgues xxiiij journees qui valent a la d[e] rayson vj flor. somme xxv fl. ij d. ob. gr.......&. Die xxv octobris mill[o] iiij[c] lxx. (Ibidem, page 102.)

Sensuyuent aultres parties et liurees faictes par moy Alexandre Richardon &.....

(1) Chêne.

(2) Equarrir ledit chêne.

Et premierement ay liure le viij^e jour du moys de mars mil iiij^c lxx au dit Jehan Piaz, mestre et facteur desd^es orgues que ma d^e dame a encommencé de faire fere pour metre en lad^e chapelle qui se fait mentenant au chasteau de Chambery, trois florins sy dessoub escript que je luy ay ballie du commandement de ma d^e dame pour enuoyer querre (1) au pays de Vauld mestre Ros Potu, minusier de boys et deux de ses enfans pour fere les freches des d^es orgues, et ce a este tant pour les despens de celly qui les est alle querre commant pour ceulx dud^t mestre Ros et ses enfans a venir ycy pour ce iij flor.

Item ay liure led^t jour a Sauoye et Piemont, heraux darmes de mon tres redoubte seigneur monseig^r le duc de Sauoye, pour les pos que j'ay achete desd^ts heraux des lices fetes deuant le chasteau de Chambéry ou fit ces armes et teint a tous venans le s^r du Roule, filz du seig^r de Viris. Et a este fete des d^ts pos vne parey (2) en la chambre de lempereur dud^t chasteau pour party (3) la d^e chambre a cette fin que en lune des d^es parties ouurent (4) ceulx qui font les orgues et en lautre ceux qui font les ymages de pierre de la chapelle dud^t chasteau et coustent toutes les d^es lices pos clos et fuste iiij florins.

Item ay liure le dit jour a vng chapuis nommé Pierre Girard dit Matacher, pour deux paires de sapin quil az acheteez pour faire la d^e parey valent ij gros...&.

Item ay liure led^t jour (viij mars) a Hugonin Ma-

(1) Querre pour quérir, chercher, amener, etc.
(2) Parey pour paroi, cloison.
(3) Party, partager, diviser.
(4) Ouurent pour travaillent.

gnin, serrallieur habiteur de Chambery, pour de ferramende quil a baillie pour metre en ladicte parey enclous vne grosse clefz, laquelle il az fait en la pourte de la chambre de lempereur viij gros....... &...

Item ay liure le xxvj jour du moys de may a........ boursier pour viij grans peaux de mouthon et vne peau de cheurotin quil a baillie et deliure en ma presence a Jehan Piaz, mestre &..., marchie fait auecques ledt boursier a reyson de ij gros chacune peau de mouthon et de vng gros le cheurotin monte tout xxj gr.

Item ay liure le dit jour a....... apothicaire, pour vij liures de colle blanche quil a baillie en ma presence audt Jehan Piaz pour lesdes orgues viij gros...... &...

Item ay liure le tier jour du moys de juillet a Humbert Bertin cordonnier, pour quatre belles peaux de vaches rouges non encoures correes (1), lesquelles il az baillie et deliure audt Jehan Piaz pour fere les souffles des dictes orgues, marchie fait par ledt Jehan Piaz auecques le dit Humbert au pris de xxv gr. chacune peau monte viij fl. vj gros.

Item ay liure le vij jour du dit moys a Pierre du Muret, cordoannyer desmorant a Machie pour l liures de gresse de pors (2) quil a balliees pour engresser lesdes vaches, marchie fait auecques ly en la presence dudit Jehan Piaz pour lesdes l liures, monte xxij gr.

Item ay liure ledt jour a Guigue du Dax apothicaire pour deux liures de cire neuue que coustent vj gros, viij liures d'oyle douliue (3) qui coustent iij quart et vne liure de raisine qui couste v fors, desliure audt

(1) Non encore corroyées.
(2) Graisse de porc.
(3) Huile d'olive.

Jehan Pie pour mesler auecques lad^{e} gresse que monstent tout xiij gr. vij fors.

Item ay liure a Jean Aprin, exaueur de cuyrs, lequel addoube et engresse lesd^{es} quatre peaux de vache ensemble vne demy peau si dessoubz entree marchie fait auecques ly par led^{t} Jehan Pie, à reyson de iij gr. la piece monte xiij gr.

Item ay liure le iiij^{e} jour de julliet lan que dessus a mestre Bergier, serrallieur habiteur de Chambery, pres de la porte de Machie, pour ij^{c} et xl pieces de fert pour les registracions des d^{es} orgues quil az baillie et expedies aud^{t} Jehan Piaz, pour amploye comme dit est, marchie fait auecques led^{t} mestre Andre par led^{t} Jehan Piaz pour les dits ij^{c} et xl pieces iiij flor. Item pour dix anneaux et les veruelles quil a baillie au dit Jehan Piaz pour les serre, marchie fait..... &... a rayson de deux quars la piece montent v gros.

Item ay liure le xvj jour de julliet a Anthoene de Millan clotier (1) pour demy millier de clos de passatoret quil az ballie et deliure aud^{t} Jehan Piaz pour lesd^{es} orgues ij gros.

Item ay liure led^{t} jour a Pierre du Muret de Machié, pour vne peau dung grant chien toute couree et adoubee et engressee quil a ballie aud^{t} Jehan Piaz pour metre entre les coudures du cuyr desd^{ts} souffles pour cause que le vent nen salliet qui coustent iij gros.

Item ay liure led^{t} jour a Pierre Michiel cloestier (2) demorant en la Joerie pour iij^{c} de taches de millier iiij^{tre} qui coutent le cent vij quart. deux cens de millier

(1) Clotier, fabricant de clous.
(2) Cloestier, fabricant de clous dans la rue Juiverie.

v le cent vj quars six cent de passatauoret que coste le cent v fors vng cent de millier iij qui couste ij gr. et vng cent de millier vij qui costent j gros et pour xx grans taches qui costent iij gros que led[t] Pierre Michiel a baillie aud[t] Jehan Pie pour lesd[es] orgues montent en somme xvj gros j quart.

Item ay liure a Collet Girard serrallier de Thonon desmorant a Chambery le xvij jour de julliet iiij fl. si dessoubz escript ce tant pour la ferramende quil a mys tant es portes des orgues commant en ycelles de serres (1) marchie fait &... iiij fl.

Item ay liure a Bon Piney cordoannyer le xviij[e] jour de julliet pour quatre journees quil a este a coudre les coutures des quatre peaux et dimy de vaches dessus entrees pour fere lesd[ts] souffles quant elles ont estees talliees a leur endroit marchie fait.. &... a reyson de vj quars pour chacune journee monte vj gros... &....

Item ay liure le xix[e] jour doctobre a messire Loys Charriere organiste six florins ix gros si dessoub escript quil a esbourse pour acheter les chouses sy dessoub escriptes necesseres es orgues.. &... Et premierement pour deux liures de vermellion xx gr. &. Item pour quatre douzennes de carrons (2) pour fere le contre poys des souffles vj gr... &... Item pour de filz darchau vij gr... &... Item pour vne liure de gros filz de locton pour les ressors des pedales iij gros. Item pour le tirer j gr. Item pour quatre sommees de charbon quil as achete et brule a fondre les medialx et soude les thuyaux qui coustent lune comporte lau-

(1) Serrures.

(2) Pour quatre douzaines de carrons, briques.

tre xv gros. Item pour des petites tachetes a estache les thuyaux ij quart. Item pour demy vne peau roge pour jceulx lyer iij gros. Item pour trois liures de croye blanche pour blanchier ij gros j quart. Item pour le ..... fort de quoy lon a blanchy les tuaux et trois onzes densens et deux liures de pege (1) blanche pour souder lesd[ts] tuaux xij gr... &...

Item ay liure led[t] jour a mestre Andre le serraillieur pour les ferreures de lestable et syeche (2) de lorganiste ou il soit assis en joyant desd[es] orgues ensemble les ferreures des pennacles au dessus des mitres (3) tant pour taches comment pour tout marchie. vj gros... &...

Cuiquidem rotulo.. &.. Data Chamberiaci die sexta mensis nouembris anno Domini mill[o] iiij[c] septuag[o].

(Ibidem, page 104.)

Sensuyuent aulcunes parties et liurées &...

Et premierement.... &.... Item ay liure le premier jour de mars mil iiij[c] lxxj a mestre Stor Humbert Alamant pour lxiiij pieces de loton quil a fait et ballie pour les portes desd[es] orgues marchie fait auecques ly pour led[t] messire Loys et Jehan Piaz pour lesd[es] lxiiij pieces a trois escus de roy... &...

Data Chamberiaci die xxv mensis aprilis anno Domini m[o] iiij[c] lxxj[o]. (Ibidem, page 109.)

Sensuyuent aulcunes liurees faictes par moy Vaultier de Chignin escuyer descuerie de mes tres redoubte seigneur et dame duc et duchesse de Sauoye

(1) Pêge, mot patois, poix.
(2) Siége.
(3) Les ogives?

tant a cause des estoffes achetees pour faire les grans orgues que mestre Jehan Pie fait en la grant chapelle du chasteau de Chambery... &...

Et premierement ay liure led^{t} jour xvj d'aoust lan mil iiij^{c} lxix au dit Jehan Pie pour fere les tuaulx des orgues que mad^{e} dame fait fere pour la chapelle du chasteau de Chambery dessus menciones cinq quintaulx et vingtz liures g. destaing fyn achete a Lyon au pris de x escus de roy le quintal qui montent les d^{ts} cinq quintaulx et ving liures lij escus de roy vallient conuertys a florins monoye de Sauoye cviij fl. iiij gr. (1). Item ay liure aud^{t} Jehan Pie led^{t} jour xij liures de filz de locton fyn pour mestre esd^{es} orgues achete aud^{t} Lyon au pris de deux escus de roy lesd^{es} xij liures pour ce iiij fl. ij gr. Item ay liure led^{t} jour audit Jehan Pie pour les dits orgues deux liures destaing de glace que costent a rayson de vj gros ij quars pour liures xiij gros ij quars. Item ay liure ledit jour audit Jehan Pie pour les dits orgues trois liures de filz de fert qui coustent a rayson de viij gr. et quatre deniers blanches la liure xxv gros. Item ay liure audit Jehan Pie demy liure de salmonyac (2) pour les ditz orgues qui couste viij gros. Item ay liure au dit Jehan Pie vne liure de gomme darabie pour les d^{ts} orgues qui couste vij gros. Item ay liure au d^{t} Jehan Pie pour les d^{ts} orgues quatre liures de plom doulx qui couste a rayson de v fors la liure ij gros ij quars. Item ay liure aud^{t} Jehan Pie pour les d^{ts} orgues deux liures de croye de troes qui coustent a reyson dung gros la liure ij gros... &...

(1) L'écu du roi valait environ un gros de plus que l'écu de Savoie.

(2) Ammoniac.

Cuiquidem rotulo est annexa... &...

Data Chamberiaci die decima octaua decembris anno Domini mill° iiij^c septuagesimo. (Ibid. p. 173.)

Ces orgues étaient destinées à la collégiale fondée par la même princesse dans la chapelle du château de Chambéri, et composée d'un doyen, de 12 chanoines, de 6 chapelains altariens, de 4 clercs de chapelle, de 6 innocents pour chanter les messes et les heures canoniales, et de deux maîtres pour les innocents, un maître de grammaire et un maître de musique. (*Registre des choses faites...*).

1460-1477

Jacques de Fougière, Ravys Cochon, Guillaume Depres, Mathieu Boyssard, Henry de soub la Tour, le fils de Jean Piaz, Lour, Louis Bonhomme

COMPOSANT LE COLLÉGE DES INNOCENTS DE LA CHAPELLE DU CHATEAU DE CHAMBÉRI

Nous n'entrerons dans aucun détail sur le doyen et les autres prêtres de la collégiale, mais seulement sur les personnes qui s'occupent de musique. Et tout d'abord sur le collége des innocents ou novices, qu'on appellerait aujourd'hui enfants de chœur, la duchesse apporta le plus grand soin à leur installation. On en trouve la preuve dans les comptes 3, 4,

5, 6 et 7 du secrétaire ducal Richardon, que nous reproduisons ici dans toute la partie relative à ces jeunes artistes. Là encore nous retrouverons des renseignements fort curieux sur le langage, le mobilier, le costume, les arts et métiers et les usages de Chambéri au XVe siècle. On y voit la sollicitude de la duchesse pour la santé de ces innocents, leur voyage à Verceil, en 1471, en temps d'épidémie, les cadeaux faits à ceux que l'on renvoyait parce que leur voix avait mué, les voyages faits pour trouver de nouveaux sujets à Genève, Grenoble, Anneci, Sallanches, etc.

Tertius computus.

S'ensuyuent les parties et liurees faites et liurees au nom et du commandement de ma tres redoubtee dame ma dame la duchesse de Sauoye, par moy Vaultier de Chignyn, escuyer descuyrie de ma d^{e} dame, a cause des robes ensemble les forreures dicelles porpoyns et chausses faites a ceste feste de tous les saintz dernierement passee, pour les innocents, en ceste ville, c'est assauoir en la chapelle du chasteau de Chambery, nouuellement fondee par mad^{e} dame. Aussy pour les maistres desd^{ts} innocens, clercz et aultres cy appres nommes, payes, baillies et expedies es personnes, au mode forme et maniere que particulierement cy dessoubz est escript, le viij^{me} jour de nouembre mil iiij^{c} lxx.

Et premierement ay liure le dit jour a Jehan Ro-

mans, talliendier (1), xxxj aulnes de drap blanc de Troes (2) fin pour fere vj robes, vj chappirons (3) et vj porpoyntz es vj nouices de la chapelle du chastel de Chambery que lon fait neue nouuellement fondée, acheté de François Versier, marchant demourant à Lyon, au pris de deux florins et demy l'aulne, valent en somme les d^es^ xxxj aulnes lxxvij flor. vj gr.

Item ay liure led^t^ jour a Jehan Marin, tondeur, pour la tondure du dit drap, fait marche auecq luy du pris, a deux quars laulne, pour ce xv quars ij gr.

Item ay liure le dit jour a Jehan de Thonon, pelletier, xiij manteaulx de penne creppe, quil a mys et employez a fourrer (4) les d^es^ vj robes desd^ts^ vj nouices dessus nommes tout au long et jusques a terre, achetes de Girardin Blanc Mantel, pelletier, au pris de deux florins et six gros le manteau, valent en somme les d^ts^ xiij manteaulx xxxij fl. vj gros.

Item ay liure led^t^ jour aud^t^ Jehan de Thonon, pelletier, vj^c^ menus vars (5) pour forrer les guichetes des manches des susd^es^ vj robes dessus mentionnes, qui pendent despuis le coude en bas, aussy les vj chappirons dessus d^ts^ achetes de Girardin Blanc Mantel, pelletier, au pris de trois florins le cent, xviij flor.

Item ay liure led^t^ jour au d^t^ Jehan de Thonon pour la fasson de la fourrure des d^es^ vj robes et vj chappirons, fait marché auecques luy a rayson de viij gros pour fasson de robe et chapiron, cest assauoir iiij fl.

(1) Tailleur.
(2) Troyes.
(3) Chapperon, coiffure de l'époque.
(4) Doubler.
(5) Petit vair, fourrure.

Item ay liure le dit jour a Pierre Bouier dit Peguet pour vj pars de chauses de drap blanc fin de Burges (1) qui sont entretenans, quil a baillie et chause esd^{ts} six innocens, a chascun vng par, fait marche auecques luy a raison de xviij gr. le par pour ce ix fl.

Item ay liure le dit jour pour xviij aulnes de toelle mises et employees a forre les vj porpoyntz des dits six innocens dessus nommes, fait marche auecques luy a rayson dung gros et demy laulne valent lesd^{es} xviij aulnes a la d^{e} rayson ij fl. iij gros.

Item ay liure le dit jour esd^{ts} vj innocens six bonnes blans doubles (2) a chacun vng, costant de Guillaulme le Borsier, a rayson de iiij gros et demy la piece valent lesd^{ts} six bonnes ij fl. iij gr.

Item ay liure le dit jour aud^{t} Jehan Romans, talliendier, viij aulnes de drap violet fin de Burges pour fere deux robes es deux maistres des ditz vj innocens, les queulx se nomment lung messire Robert (3) du Piret et l'autre maistre Paquet, acheté a Lyon de Francois Versier, marchant, au pris de troys florins laulne, pour ce xxiij florins.

Item ay liure le dit jour aud^{t} Jehan Marin, tondeur, pour la tondeure du dit drap, a rayson de troys quars laulne, pour ce vj gros.

Item ay liure le dit jour au dit Jehan de Thonon, pelletier, pour sept manteaulx de penne crespe quil a mis a fourrer les d^{tes} deux robes desd^{ts} deux maistres des innocens dessus mentionnes, tout au long, fait

(1) De Bruges.

(2) Six bonnets blancs doublés.

(3) Robert du Piret et Paquet étaient maîtres des novices. Le premier était maître de grammaire, l'autre maître de chant.

marche auecques luy au pris de deux florins a vj gr. le mantel, pour ce xvij fl. vj gr.......

Item ay liure led[t] jour aud[t] Jehan Romans, talliendier, deux aulnes de drap de Menyn (1) noir pour fere deux chappirons esd[ts] maistre Robert et maistre Paquet maistres desd[ts] innocens, achete du dit Peguet au pris de deux ducatz laulne, pour ce ix florins. &......

Item ay liure le dit jour aud[t] Jehan Romans, talliendier, troys aulnes de drap de Biamie violet, pour fere vne robe longue au petit Jehan de Granges, clerc et varlet des ditz innocens dessus nommes, achetés de Peguet au pris de xxx gros l'aulne valent les troys aulnes vij flor. vj gros... &...

Item ay liure le dit jour aud[t] Jehan Romans, talliendier, cinq aulnes de drap blanc de Bourgon (2) pour fourer tout au long la dite robe achete dud[t] Peguet au pris de vj gr. laulne ij fl. vj gros.

Item ay liure led[t] jour a Jehan Romans, talliendier, troys aulnes et dimy de drap gris Daubeuille (3) pour fere vne robe a Jehan Pie qui a fait les orgues du chastel de ceste ville que mad[e] dame luy a donne, achete de Anthoyne Vertellier au pris de deux florins vj gr. laulne, pour ce viij flor. ix gr. &......

Data Chamberiaci die 5[a] mensis aprilis anno Domini m[o] cccc lxxj. (Ibidem, page 27.)

..... Item mais liure le dit jour (1[er] septembre 1469) a Chambery, par le commandement dessus dit, viij aulnes de drap pers de....... de Menyn, pour fere deux robes pour les deux maistres de chant et de gram-

(1) Menin en Flandre.
(2) Bourgogne.
(3) D'Abbeville.

mayre des six enfans innocens de la chapelle de ma tres redoubtee dame, fondee au chastel de Chambery, cest assauoir pour maistre Robert du Piret, maistre de grammaire et pour maistre Paquet Busquet, maistre de chant des ditz enfans, qui montent a troys florins laulne, xxxiij flor. p. p.

Item mes liure a Chambery, le quart jour du moys de septembre, le dit an, par le commandement des susd[ts], deux aulnes de drap noir fin de Dijon du grand laix (1), pour fere deux chapirons pour lesd[ts] deux maistres desd[ts] innocens, que mad[e] dame leur a donne, que monte a deux escus laulne tout prest (2) viij fl.

Item mays liure a Chambery, le dit jour, par le commandement des susd[ts], xxix aulnes de drap blanc fin de Troes pour fere les abilliemens des ditz vj enfans innocens de la d[e] chapelle, comme porpointz, robes, chapirons et chauses, premierement pour Jaques de Feugiere, pour Guillaume de Pres, pour Mathieu Boyssard, pour Rauys Cochon, pour Henry de soub la Tour, pour Loys Bonhomme, et pour fere vng porpoint pour Jehan de Granges et vne payre de chauses au clerc des ditz enfans, lequel leur porte leurs liures quant ilz vont chanter en la d[e] chapelle que ma dite dame leur a donne, qui montent a xxxij gr. laulne tout prest, c'est assauoir lxxvij fl. iiij gr. (Ibid., p. 33.)

Il est deu par ma tres redoubtee dame madame la duchesse de Sauoye a son tres humble et obeissant seruiteur Jehan Claret, poctier borgeys (3) de Chambery, lequel a baillie et expedie du commandement de

(1) De grande largeur.
(2) Tout prêt, c'est-à-dire tondu.
(3) Bourgeois.

ma dicte dame a messire Robert du Piret, mestre des innocens, de nouueau fondé par mad[e] dame en ceste ville de Chambery, cent et quarante deux liures de veysselle destaint ouure, tant en grans placts, escuelles plactes et a oureilles commant en deux eyguyeres et deux sallieres, et ce pour le meynage des dictz innocens et les seruir a table. Et a este fait marche auecques led[t] mestre Robert a rayson de deux gros et demy pour chescune liure que montent en somme les cent et xlij liures xxix flor. vij gros p. p. « Je Robert du Piret, mestre des innocens dessus « nommes, acteste et confesse par ces presentes auoir « realment recepueu la d[e] vaysselle de la pesance des « d[es] cxlij liures, laquelle a este appreuuee comment « dict est, et est inuentairiee au meynage desd[ts] inno- « cens. Tesmoing mon signe manuel si dessoubs mys « lan mil iiij[c] lxx et le xviij jour du moys de may Ro- « bert du Piret, » xxix fl. vij den. gr. p. p.

(Ibidem, p. 69.)

Il est deu par ma tres redoubtee dame madame la duchesse de Sauoye a son tres humble seruiteur Jehan Besse, olier, habiteur de Chambery, pour sinq oules (1) de metal tant petites comment grosses a cuyre viande, pesant toutes ensemble sinquante vne liure, quil a baillie et expedie du commandement de mad[e] dame a messire Robert du Piret, mestre des innocens nouuellement fondes par mad[e] dame en ceste ville de Chambery, et c'est pour aprester les viandes desd[ts] innocens au temps aduenir, marchie fait auec le dit Jehan Besse, a rayson de ij gr. pour chescune liure, montent en somme les d[tes] lj liures viij fl. vj gr. « Je

(1) Marmites, du latin *olla*.

« Robert du Piret &. ut supra...... même date...... » viij fl. vj den. gros p. p.

Ilz est deu par ma tres redoubtee dame madame la duchesse de Sauoye a Pierre Bouier peyrolier (1) demorant a Machier pour deux peyretes (2) vng pert (3) de la tenue dune seillie et dymy et trois casseroles a cuyvre au feu tout de couir (4) qui poisent en somme cinquante et deux liures quil az baillie et expedie du commandement de mad^{e} dame a messire Robert du Piret mestre des jnnocens nouuellement fondes par mad^{e} dame en ceste ville de Chambery et ce pour apprester les viandes et fere le maynage desd^{ts} jnnocens au temps a venir marchie fait par led^{t} Pierre Bouier auecques led^{t} mestre Robert a royson de vij quars chacune liure montent les dictes lij liures en somme vij fl. vij gr. Item mais (5) pour deux poches qui coutent deux gros, trois couuercles doule qui sont de toule (6) coustent iij gros. vne cassole (7) a tenir en la seillie dans leau qui coute iij gr. et dimy et pour sinq ansieres (8) mises en sinq oules de metel qui costent iij gros et dimy expedies aud^{t} mestre Robert pour led^{t} meynage monte tout ensemble xij gros somme toute viij fl. vij gr. « Je Robert de Piret mestre « des jnnocens.. &.. ut supra... même date, » viij fl. vij den. gr. (Ibidem, page 71.)

(1) Chaudronnier.
(2) Petits chaudrons.
(3) Pert, seillie : deux mots patois, pour chaudron, seau.
(4) Cuivre.
(5) Mais, de *magis* : plus, encore.
(6) Tôle.
(7) Bassin en cuivre, en patois cassoulà.
(8) Anses.

Librauit eidem magistro Roberto de Pireto predictorum jnnocentium eruditori ad hoc pro hac vice per prelibatam dominam nostram Sabaudie duchissam deputato et electo subscriptos quatercentum et triginta sex flo. pp. quos prefata domina nostra duchissa eidem magistro Roberto per dictum eius receptorem generalem libravi solui et realiter vice sua expedirj mandauit pro expensis eorumdem jnnocentium ac etiam duorum suorum magistrorum vnius clerici capelle vnius seruitoris et vnius ancille jnclusis tamen salariis jpsorum seruitoris et ancille ad rationem decem florenorum pp. pro quolibet necnon eorum barbitonsoris ad rationem octo florenorum ac etiam locagio domus sue habitationis ad rationem decem octo florenorum pp. per annum vna etiam cum calciamentis sotularum dictorum jnnocentium pro vno anno tunc proxima die data lictere jnfra proxime designata jncohato. Et simili die anno revoluto finire soluendj videlicet de hinc ad tres menses proxime centum et nouem florenos et successiue de tribus mensibus in tres menses centum et nouem florenos vsque ad complementum solutionis dictorum quatercentum et triginta sex florenorum pp. vt per ipsius domine nostre licteram... &... Datam Chamberiaci die prima mensis septembris anno Domini mill° iiij^{c} septuagesimo.

(Ibidem, page 79.)

Expensa extraordinaria pro jnnocentibus sancte capelle Chamberiaci per venerabilem virum de Pireto jpsorum magistrum pro anno Dominj mill° iiij^{c} sexagesimo nono jncipienti sexta die mensis septembris et finiente vltima mensis augusti anni seguentis facta. Et primo pro expensis factis per Pasquetum Busqueti

alterum magistrum dictorum jnnocentium a die qua jn Chamberiacum ex precepto et mandato prefate domine duchisse venit et jbj expectando quousque dictj jnnocentes venissent et recepti et jnductj fuissent jn xxj parpilliolis (1) xv gros iij quar.

Item pro expensis per prefatum magistrum Robertum necnon Guillelmum de Prope Matheum et Rauerium (2) jnnocentes in hospitio per septem dies factis alios pueros et festum beate Marie virginis (3) expectando jn qua die fuerunt prefati magistri et jnnocentes per prefatam jllustrissimam dominam jn predicta capella recepti et jnductj videlicet xxviij gr.

Item pro componendo tres lectos pro pueris per magistrum landodj carpentatorem videl[t] x gr. Item magis pro componendo vnum alium lectum pro dictis pueris duas mensas vnum scannum et tripedes quatuor pro dictis mensis jn septem dietis vnius carpentatoris xiiij gros.

Item jn palea pro dictis lectis et jllis magistrorum et ancille xj grossos.

Item in pousseria pro quatuor lectis puerorum xij gros.

Item magis pro canapo empto jn foro pro ancilla ad nendum xj gr. ij quar.

In camino camere puerorum propter frigus vid[t] iij gr. iij quar.

Item pro duobus pigtinibus (4) pro necessitatibus puerorum iij quar.

(1) Parpaïoles, monnaie d'argent de ce temps.
(2) Guillaume de Près, Mathieu Boissard et Ravys.
(3) Ouverture du collége, entrée des innocents.
(4) Pour *pectinibus*, peignes.

Item magis jn duabus saleriis stanni. ij gr. ij qu.

Item pro xviij vitris iij gr.......

Item pro duobus codicibus papirj pro pueris ij gr.

Item in una paleta (1) ferrj pro coquina vij quar.

Item pro tribus candelabris ferrj pro ponendo jn muris pro candelis tenendis j gr.

Item pro vno barralj pro tenendo acetum ij gr. ij quar.......

Item pro vna parua campana posita jn camera puerorum pro horis consonandis ij gros. iij qu..... per quatuordecim codicibus papirj per totum annum de quo computatur tam pro componendo libros pro pueris scribendo computa et necessaria domus quam pro senestia (?) ejusdem exposita x gros.

Item pro tribus bossetis nouis vna magis continente altera minus pro prouisione domus xij flor.

Item pro quatuor guilletis (2) nouis nemoreis pro ponendo jn dictis bossetis (2) et vna piscide noua nemorea (3) pro conseruando pulueres supra mensam ac etiam vna bursa corij pro speciebus (4) conseruandis tam puluerisatis quam non pulucrisatis iiij gros.

Item pro vna gamola (5) pro conseruando volatilia pro prouisione domus iiij gr. ij qu.......

Item pro vno cugno (6) acerii jn quo arma jllus-

(1) Petite pelle en fer pour la cuisine; en patois de Chambéri, *paletta*.

(2) Deux mots patois latinisés : la *guillette* était un petit robinet tout primitif; la *bossette* était le quart du tonneau; c'est la feuillette de la Bourgogne.

(3) Boîte à sel, poivre, etc.

(4) Les épices.

(5) Cage.

(6) Coin ou poinçon aux armes de la duchesse.

trissime domine nostre ducisse sunt grauata et hoc pro marquando discos scucellos (1) et alia vtensilia stannea domus ne tempore futuro perdantur vj quart.

Item pro grauando dictum cugnum et jn eo arma jllustrissime domine nostre duchisse ponendo vj gros.

Item in vitris pluribus et diuersis vicibus emptis per totum annum predictum de quo computatur xxviij gr. ij qu.......

Item pro duabus dietis vnius operatoris qui portauit terram ante domus hostium propter paludes (2) et alia fecit in domo vj qu.......

Item pro tribus candelabris cuprj xj gr.

Item pro duabus vlnis pagni grossi qui fuit positus jn porta lobij ne boreas jntraret jn yemme locum vbj consuetum est comedere ix gros ij quart..

Item pro factura sexdecim vlnarum tele operate pro mantilis ac etiam pro duabus libris filj quia non fuit satis de filo per ancillam neto xij gr. j qu.........

Item magis magistro Petro nepoti barbitonsori qui Henricum de subturrj jnnocentem sanauit a scabie iij flor.

Item magis pro certis medicinis pro Jacobo de Feugera jnnocente in domo Johannis Marchandj captis j flor.......

Datam Chamberiaci die octaua mensis martij anno Domini mil° iiij^c septuagesimo primo. (Ibidem, page 81.)

Item mes est deu aud^t mestre Robert oultre la dicte somme pour plusieurs et beaucop de medicines prinses et achetees chiez Jehan Marchant appothicaire pour

(1) Les plats, les écuelles.

(2) Les flaques d'eau.

lesd[ts] jnnocens qui souentesfois ont estes malades de feures et aultres maladies durant led[t] temps (un an entier commencant le premier jour du moys de septembre lan mil iiij[c] lix et fornissant led[t] jour lan reuolu mil iiij[c] lxx). Et parelliement pour les espices et aultres matieres quil a prin dud[t] appothicaire pour la dispense et vsage du dit meynage durant led[t] temps qui monte pour tout xx fl. vij gr. iij qu.....

Item mais lui est deu quil a poye et deliure a Robert de Granges et ses freres pour le loage de la meson ou sont loge lesd[ts] jnnocens meistres et seruiteurs, et ce pour lan et le temps dessus mentionne xviij fl. p. p.

(Ibidem, page 85.)

Item ay liure le xxix[e] jour du moys daoust a Anthoyne Millanoys pour douze tourches de cire pesans chacune deux liures et demye quil a bailliez et expediez a mestre Pasquet mestre des jgnocens fondes par mad[e] dame au chastel de Chambery, et ce pour le seuelliment et enterrement de lung desd[ts] jgnocens quest ales de vie a trespassement et couste chacune liure aud[t] Anthoyne iij gr. et pour ce a ly viij fl. ix gr.

Item ay liure led[t] jour aud[t] Anthoyne pour une liure de chandoeles quil az baillie pour led[t] seuelliment que monte iij gr.

Item ay liure aud[t] Paquet pour le commandement de mad[e] dame et de mons[r] le doyen quatre florins et vint gros qui fesoyent metier (1) pour fere chanter les messes aud[t] seuelliment, pour ce iiij fl. viij gros.

(Ibidem, page 166.)

Sy sensuyuent aulcunes parties et liurees etc.......

(1) Qui étaient nécessaires.

a cause du departiment des jnnocens nouuellement fondes par mad^e^ dame, les queulx elle a donne charge aud^t^ Alexandre de fere venir ensemble leur deux mestres, leurs seruiteurs, clerc et tout leur bagage des Chambery, questoyent dix personnes et v cheualx en ceste ville de Verceil pour resider en son train comme pour six mules quont apportes leurs bagages et trois chiuaulx de loage que lon a loe a Chambery pour pourter les trois plus grans des dits enfans et les aultres trois vindrent sur les mules entre deux balles par ainsy que cy apres particulierement est escript etc.......

Item ay liure a Francois Lancey, cordoannier, pour vj paires de vsetes (1) de cuir jusques au geney quil a baillie pour lesd[ts] vj innocens jnclos vne pour le petit Pie quest retenu au lieu de celluy quest mort derrenierement, pour pourter a cheual pour le chemyn sit fesoyt freyt ou marchie fait auecques led[t] Francoys au pies de vj gros chacune vsete montent lesd[es] vj vsetes a lad[e] reyson iij flor.

Item ay liure a Lorent Martrey pour six chappeaux blans quil a baillie pour lesd[ts] six jnnocents a porter par le chemin, qui coustent a reyson de iij gros la piece montent xviij gros.......

Item ay liure pour la dispense desdits six jnnocens, de leur deux mestres, de leur varlet et leur clerc et des sinq cheualx, cest assauoir desd[ts] deux mestres et des trois des plus grans enfans quant menner chescun des dits trois enfans vng chiual de loage despuys Chambery jusques en ceste ville de Verceil, lesqueulx ont desmoure a venir jusques au dit Verseil dix jours

(1) Houssettes, bottes.

entiers pour cause quil sont venus auecques les mulatiers, ainsj quilz ont séjourner enuyron deux jours pour le chemin, cest assauoir despuys le lundj vij^{e} jour doctobre mil iiij^{c} lxxj jnclus jusques le xvij jour dud^{t} moys enclos qui sont lesdits dix jours et ont despendu lesd^{es} dix personnes et sinq cheuaulx que les (dépenses) extraordinaires xxx gros pour jour comme le dit mestre Robert a monstre et conte aud^{t} Alexandre montent lesd^{ts} dix jours entiers xxv florins.......

Item ay liure a Pierre de Tinay pour xij charges quil az apportees du bagage des dits jnnocens et de leurs meistres auecques les trois petis jnnocens et le petit Pacot leur clerc quil az appourte auecques led^{t} bagage sur six ses mules et auoit été faict marchie auecques led^{t} Pierre de Tinay a reyson de xxx gros pour chacune charge et mulet rendue jusques a Thurin, qui sont xv florins, et de Turin jusques en ceste ville de Verceil vng florin pour charge qui sont vj florins et vng escuz..... &...

Cuiquidem rotulo..... est annexa littera data die xxj ottobris m^{o} iiij^{c} lxxj. (Ibidem, page 170.)

Aultres liurees faictes par le dit Vautier de Chignin par le commandement de mesd^{ts} seigneur et dame duc et duchesse a cause des vestements et prouisions faicz pour les vj jnnocens nouuellement fondes par mad^{te} dame en la chapelle du chastel de Chambery.

Et premierement ay liure le derrenier jour de septembre m. iiij^{c} lxix pour vj^{xx} et xij aulnes de toyle rossette que jey bailliees et deliurees es femmes de la chambre de mad^{te} dame pour fere des lenseurs (1) a

(1) Lenseurs, mot patois, pour draps de lit.

couche les dits nouices leurs mestres et seruiteurs, achete a Chambery de Jehan Blanchet, marchant, au pris de vij quars laulne, de laquelle lon a fait xxiiij lenseurs montent en somme les dits vj^xx xij aulnes a la reyson desd^ts vij quars pour chacune aulne xix fl. iij gros.

Item ay liure aud^t Jehan Blanchet pour lxiiij aulnes de toyle quil az baillie pour fere les pucieres (1) sur les quelles les dits jnnocens doyuent dormy, marche fait auecques led^t Blanchet a rayson de vj quars chacune aulne montent en somme viij florins.

Item ay liure aud^t Jehan Blanchet pour lxvj aulnes de gros drapt de Fribourg quil a baillie pour fere xij couuertes a couurir les couches des dits jnnocens, fait marche auecques ly a rayson de iij gros et demy checulne aulne montent en somme xix fl. iij gros.

Item ay liure pour xlviij aulnes de toyle fine de Constance que jey baillie en la chambre de ma dicte dame pour fere xij sourpillys (2) esd^ts six jnnocens, cest assauoir a chacun deux pour cause quand lung sera saule quil prennent lautre, achete a Lyon de Thomas Garayer au pris de v gros checune aulne, pour ce xx florins. (Ibidem, page 174.)

Aultres liurees faictes par moy Vaultier de Chignin pour daultres habilliemens et vestemens faitz esdicts jnnocens pour leste car les precedens furent faictz pour lyuer, poyer et deliures du commandement de mesd^ts seigneur et dame ainsy quil sensuyt, commancees le xj^e jour du moys d'auril mil iiij^c lxx.

(1) Paillasses.
(2) Surplis.

Et premierement ay liure led^{t} jour a Johan Romans, taillandier, xxxj aulnes de drap blanc fin de Dijon de la grant sorte, pour fere six robes, vj perpoins et vj chapirons es dictz six jnnocens, achetees de Guille Bourgognion au pris de ij fl. vj gr. chascune aulne, pour ce lxxvij fl. vj gr.

Item ay liure aud^{t} Jehan de Romans trois aulnes de taffeta blanc pour doubler les guinchetes des manges desd^{es} six robes et lesd^{ts} six chappirons achete d'Antoine Bertellier au pris de iij fl. vj gr. laulne pour ce x fl. vj gr.

Item ay liure a Peguet chausatier pour six pars de chauses quil az baillie et chause esd^{ts} six nouices et tout de drap blanc de Bourges et doublees jusques au genoil fait marche auecques luy au pris dung florin le part pour ce vj fl.

Item ay liure esd^{ts} six nouices six bonnes blancs qui coustent de Guille le boursier a reyson de iiij gr. la piece ij fl.

Item ay liure led^{t} jour a Jehan Roman tailliandier xij aulnes de Menyn vert pour fere trois robes deste ez deux mestres desd^{ts} jnnocens cest assauoir a mestre Robert du Piret et Paquet Pasqua et parilliemant a messire Anthoine Guiguet que tient la teneur auecques lesd^{ts} jnnocens et est entre en chacune desd^{es} robes quatre aulnes du d^{t} drapt achete d'Anthoine Bertellier et de Pierre Bouier dit Peguet au pris de deux ducas chacune aulne vallient lesd^{es} xij aulnes liiij fl.

Item ay liure led^{t} jour ez dessusd^{ts} messires Anthoyne Guiguet Robert du Piret et Paquet Pascha mestre desd^{ts} jnnocens a chacun deulx vne aulne de drapt de Menyn violet pour fere des chapirons ache-

tes dud[t] Peguet au pris de deux ducas laulne pour ce xiij fl. vj gros.

Cuiquidem rotulo est annexa..... Data Chamberiaci die decima octaua decembris anno Domini millesimo iiij[c] septuagesimo. (Ibid., p. 176.)

Quartus computus.

Sensuyuent aucunes liurees...... encommencees le ix[e] jour de nouembre m. iiij[c] lxxj.

Et premierement ay liure a Jehan Roman couturier le ix[e] jour de nouembre m. iiij[c] lxxj pour trois aulnes et dymy de drap blanc de Beaune quil a baillié et fait vne roube longue, vng chappiron au filz de Jehan Pie. Lequel mad[e] dame a mis au nombre des jnnocens quelle a nouuellement fondes et ce au lieu de cely qui mourut dernierement a Chambery fait marche auecques led[t] Jehan Roman au pris de xxx gros chacune aulne, montent tout viij fl. ix gr. pp.

Item... etc. pour mantel chapiron etc.

Item ay liure le xij[e] jour de mars lan que dessus au dit Pierre Camuet dit Costant xiiij aulnes et demy de drap blanc fin de Dijon quil a tallie et employe a fere quatre longues roubes et quatre grans chappirons a quatre des d[ts] nouices cest assauoir a Loys Ginod, a Mathie, a Henry de soubz la Tour et a Jehan Pie... etc... xxxvj fl. iij gr. pp.

Item ay liure led[t] jour (12 mars) au dit Constant.... vij aulnes dud[t] violet de Dijon pour fere deux autres longues roubes jusques a terre a Guillaume Prez et a Jaques Feugieres lesqueulx mad[e] dame leur a donne pour cause quils ont mue leurs voys et les ont ouste

de la compagnie desd[ts] jnnocentz pour lad[e] rayson et couste chacune aulne deux ducats qui sont xiiij ducats et valent a rayson de xxxij gr. et demy chacun ducat xxxij fl. j gr... Item... etc.. (Ibidem, page 5.)

Item ay liure le dernier jour d'auril mil iiij[c] lxxij a maistre Jehan chausetier xv gr. cy dessoubz escriptz pour vng pere de chausses de gris de.......(1) de Rouan quil a choucie au petit Pacot, clerc desdits nouices, lesquelles mad[te] dame a commande luy deliurer et pour tout xv gros.

Item ay liure le premier jour de may a Pasquet maitre desd[ts] jnnocens pour les despens de luy et de son chiual daler de ceste ville de Verceil par tout le pays de Piemont ou mad[te] dame lenuoye pour serchier deux petiz jnnocens, et les mectre au lieu des dictz Guillaume de Prez et Jaques Feugieres que lon a oste d'auecques les aultres quatre jnnocens pour ce quils ont muez leurs voys comment dist est, cest assauoir troys ducatz qui valent a xxvij gr. et demy pour ducat vj fl. x d. gr. et demy pp.

Item ay liure le xvj[e] jour dud[t] mois de may aud[t] Constant six aulnes dud[t] drap blanc pour fere deux roubes et deux chappirons a deux petiz jnnocens que le dit Paquet a amene et que lon a mis en la compagnie des dictz aultres quatre jnnocens et valent lesd[es] six aulnes.... xv fl. (Ibidem, page 7.)

Item ay liure le xiij[e] jour du moys de juing mil iiij[c] lxxij au dessus dit Constant Couturier quatre aulnes et j quart du dit drap blanc de Dijon de quoy jl a fait et tallie vne longue roube, vng grand chappiron

(1) Un mot illisible.

vng porpoint et vne chauces a vng jeune filz que lon a fait venir de Grenoble quest deja apris en lart de musique que lon a mis en la compagnie des jnnocens dessus nommes cest assauoir au lieu de Loys Ginod desd[ts] jnnocens lequel lon oste de lad[e] compagñie pour cause quil mue sa voys comme les aultres deux dessus nommes... &... x fl. viij gr. (Ibid., p. 8.)

Quintus computus.

Item ay liure led[t] jour (v decembre) a maistre Robert du Piret maistre des jnnocens pour acheter de sauon a fere netoyer les grans chappirons et capussons desd[ts] jnnocens quils pourtent et vicent sur leurs robes a la messe et a vespres questoient toutes salies et tachees vij gr. (Ibid., p. 22.)

Item ay liure...... le premier jour de mars mil iiij[c] lxxiij a messire Guillaume Garnier moyne noer maistre de noueaux constitue des dictz jnnocens en lart de musique ou lieu de Pasquet Busquet iiij fl. cy dessoubz escript. Et ce pour les despens de ly et son cheual daler a Thurin pour amener vng jeune filz que lon veut metre du nombre desd[ts] jnnocens ou lieu de Loys Genost qua changie sa vois aussy pour le loyage dung chiual sur lequel est venu led[t] petit filz et pour les despens de tout iiij flor. (Ibid., p. 23.)

Item ay liure le xv[e] jour de juing mil iiij[c] lxxiij par le commandement de mad[e] dame au dessus d[t] Loys Genost trois escus cy dessoubz escript les queulx mad[e] dame luy a donne pour fere ses despens de sen aler en saz maison Annessie (1) qui valent vj florins. (Ibidem, page 25.)

(1) A Anneci.

Sextus computus.

Item ay liure aud^{t} Constant Couturier sept aulnes et demye de pers, de Menyn de la petite sorte, pour fere deux grans robes jusqu'a terre es deux maistres desdicz jnnocens, c'est assauoir maitre Robert du Piret et a Hugonin Gilet achetees a Geneue au pris de deux escus chascune aulne montent xxx florins.

Item ay liure led^{t} jour aud^{t} Constant sept aulnes dud^{t} drap pers pour tallier et fere deux grans robes jusques a terre que madame a donne au fil de Jehan Pie et a Matie qui sont les deux grans jnnocens que lon a oste de la compagnie des aultres pour cause quil ont mue leur voix et sen doyuent aler qui montent lesd^{es} sept aulnes au pris que dessus xxviij florins pp.....

Data in Montecallerio die duodecima mensis januarij anno Domini m^{o} iiij^{c} lxxv^{to}. (Ibid., p. 12.)

Et premierement ay liure a Moncallier le xxviij^{e} jour d'auril m. iiij^{c} lxxv, a Pierre Cannet dit Constant Couturier troys aulnes et demy de blanc fin de Beaune pour fere et tallier vne roube jusques a terre vng chappiron vne gunellete et vnes chausses, au petit camuz nomme Lourt que lon a amene de Geneue et mys lung des ditz jnnocens, qui faillioit des six jnnocens, achete led^{t} drap de Baylet drappier, au pris de xxx gr. chacune aulne montent viij fl. ix gr....

Data die vltima julij, m^{o} iiij^{c} lxxv^{to}. (Ibid., p. 18.)

Debentur per jllustrissimam principissam dominam nostram Sabaudie duchissam eius humillimo seruitori Pasqueto Busquetj jnnocentium collegii Chamberiaci

eruditori, pro suis et vnius equi expensis vndecim dierum quibus nuper de precepto jpsius jllustrissime domine nostre vacauit, eundo Annessiacum, Salenchiam et Gebennas jbidemque negociando et jnde redeundo ad perquirendum jn collegiis (1) jpsorum locorum adolescentes jn arte musice doctos, ad rationem quinque denariorum gros. pro die quolibet valent iiij fl. et vij den. gros. pp. (Ibid., p. 30.)

Item ay liure le dernier jour dud[t] moys doctobre a maitre Pierre le patinier pour la despense dung des ditz jnnocens nomme Spus qui est d'Ast lequel par le commandement de ma dame ledit maistre Jaques laissa a Yuree (2) pour cause que sa voix nestoit pas accordable ains estoit muee et les bailla audit maistre Pierre qui la amene de Yuree en ceste ville a Riuolles.

Item ay liure au dit Spus que mad[e] dame ly a fait deliurer pour s'en aler deuers son frere j fl. et a fait ses despens durant xxiiij jours, marché faict auec luy a raison de v quars pour jour, en la presence de mess[e] Anthoyne le chantre, enclus quatre gros qui costent aud[t] maître Pierre de le faire porter jusqu'ici, monte tout ij fl. x gros. (Ibidem, page 37.)

Item jay liure au patinier pour cinq paires de pastins de bois a rayson de troys quars le par valent iij gr. iij quars.....

Item ay liure au dessus dit maistre Plumet deux

(1) Anneci, Sallanches et Genève avaient des colléges ou écoles où, entre autres, l'on apprenait à chanter (le plain-chant sans doute.)

(2) Les jnnocens estoient à Montcailler. Ilz durent etre menez à Yuree pour cause de l'empideimie qui estoit audit Montcailler. (Même compte.)

aulnes et dimy dud[t] drap pers de quoy il a fait vne roube au dessus dit Henry de soubz la Tour, qui estoit vng des dictz jnnocens, lequel lon a osté comme dict est pour cause quil auoit mué sa voix..... a rayson de troys florins chacune aulne comme dessus valent vij fl. vj gr.......

Data..... die vicesima quinta anno Dominj m° iiij[c] lxxv[to]. (Ibidem, page 39.)

Septimus computus.

Item ay liure le tiers jour de januyer mil iiij[c] lxxvij au dessus nomme maistre Monet, cousturier, trois aulnes de drapt blanc de Flandres dessus mentionne, a laune de Geneue, pour fere vne roube, vng chapiron et vng perpoint a vng joune filz de Enneyssier (1) nomme Ayme Malliet, lequel lon a mys en la compagnie des jnnocens dessus mentionnes pour fere le vj[e] jnnocent quil fallioit (2), vij flor. et dimy.

Item a liure led[t] maitre Jacques, depuis le xij[e] jour du mois doctobre mil iiij[c] lxxv jusque au viij[e] jour du mois de januier m. iiij[c] lxxvij, pour les bouyees (3) quil a fet fere a nectyer (3) les draps, mantils, tayllies, surpellis et aultres chouses pour les dits jnnocens..... iij fl. p. p.

Item a liure le dit maistre Jacques du moys de juynt mil iiij[c] lxxvj a Pacot, clerc des dits jnnocens, lequel yl az enuoye despuis ceste ville de Chambery a Gex,

(1) Anneci.

(2) Le vj[e] jnnocent qui manquoit.

(3) Deux mots patois : *bouyes*, *boyes*, pour lessive ; *nectyer* pour nettoyer, laver.

deuers mad^{te} dame et deuers mons^{r} le doyen de Sauoye, pour sauoir ou il deuroit mener lesd^{ts} jnnocens pour cause de la mortalite questoit aud^{t} lieu de Chambery, et ce pour les despens dud^{t} Pacot daler de besoynyer et de sen retorner xviij gr.

Item a liure..... tant pour les despens du filz de mess^{e} Francoys de Viennois, lequel mad^{e} dame avoit fet retenir pour epreuue auecque lesd^{ts} jnnocens, et lequel sen retourna en chiez son pere, pour cause quil nauoit pas bonne voix conuenable...... j fl. j gr.....

Item a liure le dit maistre Jacques a maitre Glaude Dayaz, barbier desd^{ts} jnnocens, pour sa poyne et labour quil az heu a fere les coronnes (1) desd^{ts} jnnocens, les barbes de leurs maistres et seruiteurs, depuis led^{t} jour xv doctobre m. iiij^{c} lxxv jusquau v^{e} jour du moys de januyer mil iiij^{c} lxxvij..... vj fl. p. p.

..... Et premyerement ay liure le xiij^{e} jour de feurier mil iiij^{c} lxxvij a vng desd^{ts} jnnocens nommé Henry, quest de Thurin, lequel a mue sa voys et sen va a son païs, c'est assauoir deux aulnes de drap pers de Dijon pour vne robe que madame ly a donne par ainsy que de bonne coustume et achete de Guigue Berlet ou pris de xxxj gr. checune aulne montent v fl. ij gr.....

Item ay liure led^{t} jour xv mars pour trois aulnes de drapt blanc de quoy lon a fait vne robe, vng chapiron, une gouelette et vnes chausses au petit nepueu du prieur du sainct sepulcre d'Anessier, que lon a mys des six jnnocens dessus nommes au lieu de Henry dessus nomme qui sen ales, achetees au pris de deux flor. chascune aulne monte vj fl. p. p.

(1) On leur taillait les cheveux comme aux capucins, de manière à former une couronne. A ajouter aux détails de l'uniforme que portaient ces novices.

Librauit nobili domine Jane de Montebello relicte nobilis domini Vauterij Chabodj (quondam spectabilis juris vtriusque doctoris) de Chamberiaco subscriptos viginti florenos p. p. Et hoc jn deductionem locagij cuiusdam sue domus, site Chamberiaci quam jnhabitabant jnnocentes et magistri jpsorum....... Vt per notam....... sub anno Dominj mil. iiij^{c} lxxvj, jndicione nona et die octaua junij.

Librauit nobili Blanchie relicte quondam nobilis Nicolay de Grangiis burgensi Chamberiaci jn deductionem salarij domus dicte nobilis Blanche quam jnhabitabant jnnocentes sex predicti cum eorum magistris....... vt per notam..... datam sub anno Domini mil^{o} iiij^{c} lxxvij jndicione decima die tresdecima mensis martij..... xj fl. p. p.

On a vu par ces extraits de comptes que le personnel du collége des innocents se composait, outre les six enfants de chœur, de leurs deux professeurs, l'un de grammaire, l'autre de musique; d'un clerc, d'un valet et d'une servante, en tout onze personnes, dont le logement, la nourriture, le costume, etc., revenaient assez cher. Aussi la duchesse, voulant assurer l'existence de cette fondation, affecte à son entretien une somme annuelle de 800 florins assignés sur les revenus des moulins de Santhià et d'autres lieux du Vercellois. Les lettres patentes sont du 31 janvier 1476 et datées de Rivoli. Après un très-long préambule dans le goût de l'époque, elle y renouvelle, en son nom et au nom de son fils Philibert dont elle est tutrice, la fondation

du collége des innocents, composé, comme on vient de le voir, de onze personnes.

Ces lettres patentes sont inédites et d'un très-grand intérêt, parce qu'elles contiennent d'autres fondations pour une somme annuelle de 700 florins, telles que celle de 3,000 messes à célébrer chaque année dans la Sainte-Chapelle, savoir : 1,000 du St-Esprit, 1,000 de la Vierge et 1,000 des défunts; celle de l'aumône d'un repas et d'un denier à quinze pauvres les huit fêtes de la Vierge, et autres. Mais tout cela est en dehors de l'objet de notre travail, et nous nous bornons aujourd'hui à reproduire les principaux passages de cette charte, qui sont relatifs au collége des innocents :

.... Nos ex nostra certa scientia motuque proprio et animo deliberato, tutorio nomine predicto, ac pro nobis prefatoque jllustrissimo filio nostro Philiberto Sabaudie duce suisque heredibus..... collegium vnum seu congregationem et numerum sex adolescentium seu puerorum jnnocentium jn ecclesia collegiata castri Chamberiaci in Sabaudia capella sancta nuncupata nullius diocesis, ex nunc imperpetuum serie presencium fundacioni felicis recordationis domini Pauli pape secundi jam pridem ad preces jllustrissimi digne memorie domini Amedei Sabaudie ducis contoralis mei quondam et nostras facte inherendo, irrevocabiliter erigimus, fundamus, statuimus, decernimus, facimus, ordinamus, constituimus et deputamus, ac de cetero perpetuis temporibus esse volumus subsistere et manuteneri. Necnon jpsorum jnnocentium seu

puerorum magistros seu instructores duos scelicet vnum in gramatica alterum vero in musica. Item clericum vnum capelle familiarem seu famulum vnum et ancillam vnam et sic in vniuerso personas vndecim.

Pro quarum omnium substentatione tam in victu seu expensis quam vestimentis atque stipendiis a modo in perpetuum largimur statuimus constituimus, et annis singulis solui deliberari et realiter expediri volumus et jubemus octogentos seu octo centum florenos parui ponderis annuales monete in patria Sabaudie currentis modo et forma quibus et prout infra persoluendos et ad nutum discretionem et mandatum reuerendi patris domini Anthonii Lamberti consiliarii nostri sincere dilecti primi decani Sabaudie, seu dicte ecclesie collegiate et capelle sancte qui nunc est et alterius qui pro tempore fuerit vocatis tamen et secum assistentibus cantore ac vno ex canonicis jpsius ecclesie seu capelle per capitulum eiusdem eligendo in hoc opus distribuendos.

Et si quid facta distributione huiusmodi superfuerit ad augmentum reddituum aut in alios vsus dicte ecclesie seu capelle sicut et prout per dictum decanum vocatis supradictis et de eorum consilio fuerit arbitratum stabilitum seu dispositum prout melius et decentius ad honorem Dei et ipsius capelle eidem decano visum fuerit expedire id totum residuum implicari, super quo prefati decani conscientiam oneramus.

Quiquidem pueri seu jnnocentes vnacum magistris et clericis capelle supradictis teneantur et debeant decantare missam vnam de Virgine beata cum nota et cantu et vlterius distincte dicere saltem sub missa voce horas seu officium ipsius Virginis gloriose cum officio mortuorum ac nouem lectiones et totidem sal-

mos secundum vsum et consuetudinem curie romane singulis diebus perpetuis temporibus et alias secundum ritum et modum in constitutionibus ipsorum jnnocentium jam pridem edictis seu edendis expressum et declaratum seu exprimendum et declarandum.

. . . .

Ipsasque (litteras) magni equestris sigilli ducalis Sabaudie ad maiorem roboris firmitatem jussimus appensionem communiri. Datas Rippolis (1) die ultima mensis januarii anno Domini millesimo quatercentesimo septuagesimo sexto ab eius natiuitate sumpto...

On voit que ces jeunes enfants, outre leurs travaux pour s'instruire, étaient tenus à un assez long séjour dans la chapelle, non-seulement pour y remplir leur fonction de chanteurs, mais encore pour y psalmodier divers offices.

1470-1473

Pasquier ou Pascal Busquet

MAÎTRE DE MUSIQUE DES INNOCENTS

Par lettres patentes du 1er juin 1470, la duchesse Yolande nomme professeur de musique des innocents, ou novices de la Sainte-Chapelle, Pascal Busquet, dont les talents et les bonnes mœurs lui sont connus, et lui assigne un traitement annuel de 80 florins. Nous avons retrouvé ces lettres patentes dans les comptes de Richardon, et nous pouvons les reproduire ici

(1) Rivoli.

en supprimant ce qui n'est que formule ordinaire de ces sortes d'actes :

Yolanda filia primogenita et soror serenissimorum chrispianissimorumque Francie regum ducissa Sabaudie dominaque Burgeti Villefranche et Vigoni &c... Benedilecto nostro Pasquesio Busqueti artis musice magistro salutem et beneuolentiam singularem. Cum nuper ad laudem omnipotentis Dei beatissimeque genetricis eius virginis Marie jn capella castri Chamberiaci vltra alia diuina seruitia jam pridem jnibj ordinata, ex singulari deuotione nostra certum jnnocentium siue adolescentium numerum pro missarum et canonicarum horarum solemnijs decantandis fondauerimus et jnstituerimus. Quemadmodum ex tenore licterarum super hoc confectarum dillucide constare dignoscitur. Dignum quippe extimantes preceptores siue magistros nedum gramaticis atque logicis sed etiam musicis dogmatibus jmbutos ad jpsorum jnnocentium eruditionem deputari quorum solerti jnstructione moribus et sapientia proficienter ad diuina quibus dicati sunt vegeciores et cum adoleuerint tandem euadant doctiores.

Vos jtaque cuius personam non solum his sed et aliis multis virtutum disciplinis pollere dignoscimus predictorum jnnocentium preceptorem et magistrum benemeritum harum serie eligimus constituimus atque retinemus ad et per vnum annum proximum continuum et jntegrum hodie jncohandum et vlterius quoad benefeceritis et nostre fuerit voluntatis sub annuis stipendijs quadraginta scutorum auri nouorum seu quateruigenti florenorum pp. per vos a modo quandiu huiusmodi preeritis officio percipiendis, aliis-

que commoditatibus honoribus prerogatiuis preeminentiisque et oneribus eidem officio jncombentibus. Mandantes.......

Datum Chamberiaci die prima mensis junij anno Dominj mill° iiij^c septuagesimo.

Per dominam presentibus dominis Humberto Chevrerij cancellario Sabaudie, Johanne Championis domino Bastite, Petro Boniuardj domino Barre, Antonio Lambertj cantore Gebennensi, Glaudio de Challes magistro hospitij, et Johanne Locterij thesaurario.

(Ibidem.)

Comme on l'a vu dans les comptes du secrétaire Richardon, la duchesse fit faire pour maître Busquet une robe de drap violet fin de Bruges, à laquelle furent employées quatre aunes, et qui fut doublée de *penne crespe;* plus un chaperon de drap de Menin noir, auquel fut employée une aune; plus une autre robe de drap pers de Menin; plus un autre chaperon noir; plus un autre chaperon de drap violet. Il appert aussi du compte précédemment cité que, déjà en 1469, Busquet aurait été envoyé à Chambéri dès le mois de septembre pour y attendre l'arrivée et l'équipement des innocents (1). Pasquet Busquet fut maître de musique à la Sainte-Chapelle jusqu'au commencement de l'année 1473, où il fut remplacé par maître Garnier.

(1) Voir précédemment pages 80 et 85.

1473

Révérend Guillaume Garnier

MAITRE DE MUSIQUE DES INNOCENTS

Le remplaçant de Busquet comme maître de chapelle fut un moine bénédictin, un *moyne noer*, comme dit Richardon dans le compte où il écrit qu'il lui a payé 4 florins pour les dépenses qu'il fit, lui et son cheval, en allant à Turin chercher un *jeune fils* pour le collége des Innocents (1). Ce payement fut effectué le 1er mars au nouveau maître de musique; mais ses patentes, qui suivent, ne furent expédiées que le 3 mars, comme on va le voir :

Yolant primogenita et soror &....... vniuersis serie presentium facimus manifestum. Quod nos scientiam presertim jn arte musice diligentiam obsequendi promptitudinem et alia virtutum merita venerabilis benedilecti nostri fratris Guillermi Garnerij ordinis sanctj Benedicti vt conuenit actendentes jpsum fratrem Guillelmum jn eruditorem magistrumque et preceptorem jnnocentium capelle nostre harum serie retinemus videlicet quamdiu bene fecerit et nostre fuerit voluntatis sub annuis stipendiis aliisque comoditatibus honoribus preheminentiis pariter et oneribus per dilectum nostrum Pasquetum Busqueti jn eodem officio vltimo constitutum acthenus haberi et percipi solitis.......

(1) Voir page 95.

Datas Vercellis die tercia marcij anno Domini millesimo iiij[c] septuagesimo tercio.

Per dominam presentibus dominis Humberto Cheurerii cancellario, Antelmo domino Myolanj, Petro Bastardo de Aquis magno magistro hospitij, Anthonio Lambertj decano Sabaudie, Petro de Sancto Michaele presidenti, Michaele de Canalibus et Matheo de Confaloneriis ex dominis Badalochi. (Ibidem.)

1473-1474

Jean du Château

MAITRE DE CHAPELLE

Les maîtres de musique du collége des enfants de chœur de la Sainte-Chapelle ne restaient pas longtemps en fonctions; les trouvaient-ils trop pénibles ou y a-t-il d'autres raisons de ces changements fréquents? On ne le sait; mais le fait existe. La duchesse prenait d'ailleurs toujours la précaution de ne les nommer que provisoirement, c'est-à-dire pour une année, afin qu'ils donnent des preuves de talent et de zèle. Les patentes du bénédictin Garnier sont du 3 mars 1473, et le 15 juin suivant ces fonctions de maître de musique des innocents sont confiées, par nouvelles lettres de la duchesse Yolande, au maître Jean du Château (*de Castello*), qui accepte avec remercîments et prête serment de s'acquitter avec zèle de ses fonctions.

Il est à présumer que Jean du Château resta deux ans environ en fonctions, jusqu'au moment

où nous rencontrons un nouveau maître de musique, au commencement de l'année 1475.

Yolant primogenita et soror &...... Vniuersis serie presentium facimus manifestum quod nos sensum scientiam legalitatem jndustriam obsequendi promptitudinem aliaque multa probitatis et virtutum ornamenta quibus dilectum nostrum Johannem de Castello jn arte musice nouimus jnsignitum vt conuenit actendentes jpsum jgitur Johannem presentem et humiliter cum gratiarum actione acceptantem jn rectorem et magistrum musice jnocentium capelle nostre retinemus per presentes videlicet ad et per sex menses proximos continuos et jntegros hodie jncohandos et simili die jpsisque sex mensibus prius reuolutis finiendos et vlterius quamdiu benefecerit et nostre ac prelibati filii nostri fuerit voluntatis sub stipendiis jpsorum sex mensium quadraginta flor. pp. aliisque commoditatibus preheminentiis prerogatiuis honoribus pariter et oneribus per consimiles rectores et magistros acthenus percipi et supportari consuetis eidem propterea regimen et omnimodam jpsorum jnnocentium administrationem per tempus predictum commictentes jpse enim Johannes nobis jn talibus prestari solitum prestitit corporale juramentum.......

Datum Thaurini die quindecima mensis junij anno Domini millesimo iiij^{c} septuagesimo tercio.

Yolant.

Per dominam presentibus dominis Johanne de Compesio episcopo Thaurinensi, Vrbano Boniuardi episcopo Vercellarum, Johanne de Leuis comite de Villars, Antelmo domino Myolani, Ludouico domino

Auanchiaci magistro hospitij, et Ruffino de Murris financiarum generali, de Cresto. (Ibidem.)

1475

Jacques de la Val

MAÎTRE DE MUSIQUE DES INNOCENTS

Le successeur de Jean du Château dans la place de professeur des enfants de chœur de la Sainte-Chapelle fut maître Jacques de la Val, qui fut nommé aux mêmes conditions que les autres, par lettres patentes du 2 janvier 1475, que nous reproduisons :

Yolant primogenita et soror chrispianissimorum Francie regum &..... Benedilecto nostro domino Jacobo de la Val presbitero artis musice magistro, salutem et beneuolentiam singularem. Cum, nuper ad laudem omnipotentis Dei beatissimeque genitricis eius Virginis Marie, jn capella castri Chamberiaci vltra alia diuina seruicia jam pridem jnibi ordinata, ex singulari devotione nostra, certum jnnocentium siue adolescentium numerum pro missarum et cannonicarum horarum solempnijs decantandis, fondauerimus et jnstituerimus. Quemadmodum ex tenore licterarum super hoc confectarum, dilucidè constare dignoscatur, dignum quippe, extimantes preceptores siue magistros, nedum gramaticis, atque logicis sed etiam musicis dogmatibus jmbutos, ad jpsorum jnocentium eruditionem deputari, quorum solerti jnstructione moribus ac sapientia perficientes, ad diuina quibus dicati sunt vegetiores, et cum adoleuerint, tandem euadant doctiores.

Vos jtaque cujus personam non solum hiis sed et aliis multis virtutum disciplinis pollere dignoscimus, predictorum jnnocentium, preceptorem et magistrum, benemeritum harum serie deligimus constituimus atque retinemus, ad et per vnum annum proxime continuum et jntegrum hodie jncohandum, et vlterius quoad benefeceritis et nostre fuerit voluntatis, sub annuis stipendiis quadraginta scutorum auri nouorum seu quateruiginti florenorum pp. per vos a modo quamdiu huiusmodi preeritis officio percipiendis, aliisque commoditatibus honoribus prerogatiuis preheminentiisque et oneribus eidem officio jncombentibus. Mandantes.... &c.

Datum jn Montecallerio die secunda mensis januarij anno Domini m° iiij^{c} lxxv^{to}.

Per dominam presentibus dominis Petro de Sancto Michaele cancellario Sabaudie, Anthonio Lamberti decano Sabaudie, Ludouico domino Auanchiaci magistro hospitij, Oldrado Canauoxij, et Ruffino de Muris generali. (Ibidem.)

Quelques mois après avoir été institué maître de musique des innocents, Jacques de Val, ou de la Val, fut encore investi d'autres fonctions qui avaient jusqu'à ce moment-là été distinctes de celle de maître de musique de la Sainte-Chapelle. Il fut nommé recteur ou administrateur du collége des innocents, en remplacement de maître Georges Carrelet, prêtre et chapelain de la duchesse, qui avait dû vaquer à d'autres affaires, dit la patente de nomination de Jacques de la Val. Une note, qui se trouve à la page 37

du 6me compte de Richardon, est ainsi conçue : *Messire George Carrelet quavoit la charge de la dépense sen allaz a la poursuyte dung benefice.... 25 août 1475.*

Les lettres patentes qui donnent l'administration du collége des innocents à Jacques de la Val sont du 1er octobre 1475. Nous les reproduisons d'autant plus volontiers qu'elles nous font connaître les attributions nouvelles de notre maître de musique. Le recteur, administrateur, dispensateur et proviseur de ce collége (car tous ces noms figurent sur la patente) était chargé de toutes les dépenses nécessaires aux innocents, à leurs maîtres et à leurs serviteurs, pour la nourriture, la boisson, le costume, la chaussure, le chauffage, le blanchissage, etc., et une somme de 240 florins est mise à sa disposition chaque année pour cela.

Yolant primogenita et soror Chrispianissimorum Francie regum, ducissa Sabaudie dominaque Burgeti, Villefranche sancti Saturninj Vigoni et Bellimontis &..... Vniuersis serie presentium fiat manifestum quod cum regimen administrationem ac omnimodum onus, expensarum jnnocentium per nos jn ducali capella Sabaudie fondatorum, venerabili benedilecto domino Georgio Carrelet presbitero, et capellano nostro contulerimus jpseque dominus Georgius, aliis eius occupatus negotiis, circa huiusmodi expensas prouisionem et administrationem commode vacare nequeat. Ecce quod nos de probitate jndustria et diligentia, bene-

dilecti nostri, magistri Jacobi de Val, jpsorum jnnocentium, jn musice arte doctoris, jnformata ex nostra certa scientia, eumdem magistrum Jacobum presentem et humiliter acceptantem facimus constituimus et deputamus factorem, rectorem, administratorem dispensatorem et prouisorem, quarumcumque expensarum dictorum jnnocentium, ac magistrorum, et seruitorum suorum ac cuiuslibet eorum vestimentis et calciamentis omnium et singulorum eorumdem. Salariisque domus et dictorum magistrorum ac seruitorum, et barbitonsoris jllorum. Ab jpsis expensis, dumtaxat exclusisque ab eisdem excludimus et exclusa. Cetera tam edibilia quam potabilia, cum foci calefactione, et pannorum dealbatione, ac aliis quibuscumque, ad expensas necessariis. In eisdem expensis jnclusa fore prothinus decernimus per presentes, videlicet ad et per vnum annum proximum continuum et jntegrum die duodecima huius octobris, jncohandum. Et simili die anno reuoluto finiendum. Et vlterius quamdiu benefecerit et nostre fuerit voluntatis. Eidem propterea regimen exercitium prouisionem et dispensationem, ac omnimodám dictarum expensarum administrationem, per tempus predictum commictentes. Et hoc sub firma seu censa ducentum et quadraginta florenorum, per nos eidem pro premissis, anno quolibet persoluenda, aliisque commoditatibus honoribus et oneribus, illis jncombentibus. Ipse enim magister Jacobus Nobis promisit corporaliter et jurauit, tactis per eum corporaliter scripturis, et sub suorum omnium obligatione bonorum, huiusmodi expensas dictis jnnocentibus magistris ac seruitoribus saluis vt supra reseruatis honeste condecenter ac largiflue prout decet facere et ministrare ac eos sufficienter alimentare. Nec

eis jn jllis aut jn aliquo eorumdem defficere. Et generaliter cetera facere gerere, ac adimplere, ad huiusmodi expensas, et jllarum regimen, dispensationem ac administrationem quomodocumque opportuna et necessaria receptori nostro generali, presenti et qui pro tempore fuerit, hoc jdeo mandantes &.....

Datas Valpergie die prima octobris m. iiij[c] lxxv[to].

Per dominam presentibus dominis Vrbano episcopo Vercellarum, Anthonio Lambertj decano Sabaudie, Anthonio de Piozascho presidenti, Joffredo de Ripparolio magistro hospitij, Johanne ex comitibus Valpergie condomino Marcinaschi, Michaele ex dominis Ripalte et Ruffino de Muris generalj. (Ibidem.)

1475

Guillaume le Parisien

HARPISTE DE LA TUTRICE ET RÉGENTE YOLANDE DE FRANCE

La duchesse Yolande, qui faisait souvent venir des ménétriers de divers côtés pour les fêtes de la cour, en avait cependant bien quelques-uns attachés à sa personne. Elle avait entre autres un *arpeur* nommé Guillaume le Parisien qui joua aux noces de messire Aleran de Provana, au mois de janvier de l'année 1475. (*Ibidem*).

1475

Le 15 janvier, Antoine Lambert, doyen de Savoie, est envoyé avec Ruffin de Mures, général des finances, en ambassade à Milan pour certaines affaires secrètes et difficiles. Ils sont

accompagnés d'une suite nombreuse, vingt-huit personnes et deux mimes ou musiciens : un organiste et un harpiste, *et pariter duo mimis vno videlicet citareda et alio organista.* (*Ibidem*).

1476

Joueurs de luth, de harpe, de tambourin et de rebec de la duchesse Yolande

Les inépuisables comptes de Richardon nous apprennent qu'au mois de décembre 1476 la duchesse amena de Lyon à Chambéri quatre ménétriers qui jouaient : l'un de la harpe, un autre du luth (*lehu*), le troisième du tambourin, et le dernier du rebec, et qu'elle les garda à son service. Elle leur fait donner 6 écus pour vivre jusqu'à ce qu'elle ait fait ordonnancer leur traitement. Le rebec était un instrument à cordes pincées, dans le genre de la guitare, dont on jouait aussi avec l'archet. Monet dit : *Rebec,* violon bâtard, violon rustique. A la même date on achète des plumes et du clinquant pour les personnages d'une morisque et pour les ménétriers.

1476

Les trompettes du duc de Ferrare

En 1476 Yolande fait donner de l'argent aux sonneurs de trompettes du duc de Ferrare qui avaient fait longtemps retentir leurs fanfares en sa présence. (*Ibidem*).

1478-1480

Ménétriers français

Le duc Philibert fit aussi de fréquentes largesses aux musiciens de toutes sortes qui jouèrent devant lui pendant son voyage en France. Nous en citerons seulement quelques-unes : à Vienne en Dauphiné, il fait donner 1 florin à deux joueurs de tambourin et à un joueur de harpe (août 1478); plus tard, dans la même ville, 2 florins à quatre ménétriers qui ont joué devant lui de la harpe, du rebec et de la saymie (septembre 1479); à Bourges, 3 écus d'or aux tambourins (décembre 1479); à Lyon, 2 florins et 7 gros à cinq ménétriers que le duc fit appeler pour faire fête aux dames de cette ville (février 1480), etc., etc. (*Ibidem*).

1480

Les ménétriers d'Yenne

Au mois d'octobre le duc était à Yenne, et faisait payer aux ménétriers de cette ville xvj gros pour avoir joué devant lui. (*Ibidem*).

1491

Jacques Gerdil et Michel Mareschal

CHANTRES DE LA CHAPELLE DUCALE

La duchesse Blanche, tutrice du jeune duc de Savoie Charles-Jean-Amédée, reçoit, après plu-

sieurs épreuves, parmi les chantres de sa chapelle ducale, Jacques Jardil ou Gerdil comme ténor, et Michel Mareschal, chacun avec le traitement annuel de 200 florins. Les patentes de nomination, dont nous allons reproduire la partie principale, sont datées de Thonon, du 6 avril 1491 :

Lettres d'établissement de D. Jacques Gerdil au nombre des musiciens de la chapelle ducale.

Blancha ducissa Sabaudie tutrix et tutorio nomine jllustrissimi principis filij nostrj carissimj Karoli Johannis Amedei Sabaudie etc. ducis vniuersis sit manifestum, quod nos veridice jnformata venerandum dominum Jacobum Jardilis esse jn arte musice summopere eruditum, et ea de re jpsum ad nos venire fecimus et eumdem sepisper cantantem audiuimus, et a cantoribus capelle nostre didiscimus jpsum confise jn arte musice peroptime predictum, habereque vocem bonj tenoriste ob quod ad decorationem dicte capelle nostre eumdem habere volentes. Ex nostra jgitur certa scientia etiam matura consilij nobiscum residentis super his deliberatione prehabita, eumdem Jacobum presentem et humiliter acceptantem, jn cantorem et tenoristam dicte capelle nostre et dicti filij nostri harum serie retinemus, et consortio aliorum cantorum eiusdem capelle nostre retinemus, videlicet quamdiu nostre fuerit voluntatis sub annuis stipendijs ducentum florenorum parui ponderis, alijsque commoditatibus preheminentijs honoribus et oneribus eidem officio cantorum jnerentibus et per consimiles

cantores et tenoristas eiusdem capelle nostre acthenus percipi et supportarj consuetis jpse enim nobis jn talibus prestari solitum prestitit juramentum. Quocirca mandantes......

Datas Thononij sexta aprilis anno mil° quatercent° lxxxx primo.

(Arch. de la chambre des comptes, patentes, 1490-1491, p. 175.)

Lettres d'établissement de Michel Mareschal au nombre des musiciens de la chapelle ducale.

Blancha etc..... Vniuersis etc...... Quod nos jnformate fuerimus venerandum dominum Michaelem Marescali esse jn arte musice eruditum et ea de re mandari teneremus jpsum huc ad nos facere venire quem cantantem sepisper audiuimus et a cantoribus cappelle nostre et dicti filij nostri didiscimus eumdem cum jpsis habere desiderare propter vocem suam et scientiam dicte artis jn qua vt premictitur eruditus est. ex nostra jgitur certa scientia etiam matura procerum et consiliariorum nostrorum super hiis deliberatione prehabita jpsum dominum Michaelem jn cantorem dicte capelle nostre et dicti filij nostri harum serie retinemus et aliorum cantorum eiusdem capelle consorcio aggregamus videlicet quamdiu benefecerit nostreque et dicti filij nostri fuerit voluntatis sub annuis stipendiis ij^c florenorum pp. alijsque commoditatibus preheminentijs prerogatiuis honoribus et oneribus eidem officio cantoris jnerentibus et per alios cantores acthenus percipi et supportari consuetis jpse enim nobis jn talibus prestari solitis prestitit juramentum. Quocirca mandantes.... (Ibidem, p. 266.)

1496

Sébastien Pinchon

CHANTRE DE LA CHAPELLE DUCALE

Sébastien Pinchon était déjà un des chantres de la chapelle ducale quand le duc Philippe II le nomma encore, par lettres du 21 août 1496, données à Turin, annotateur et écrivain des livres de chant de la chapelle, et lui assigna pour cela un traitement de 100 florins par an, outre ce qu'il recevait déjà comme chantre. Voici le principal fragment de cette charte, dont un passage nous fait connaître qu'il y avait eu d'autres écrivains de livres de chant de la Sainte-Chapelle avant Pinchon :

Philippus dux Sabaudie etc., vniuersis serie presentium facimus manifestum quod nos actendentes ad sensum scientiam prudentiam jndustriam artis musice experientiam et alias jnnumeras virtutes dilecti nostri Sebastiani Pinchoni cantoris capelle nostre grataque et accepta seruitia per jpsum nobis jmpensa et que jn dictis magis jmpendj speramus, jpsum jgitur Sebastianum jbidem presentem et cum gratiarum actione acceptantem facimus constituimus et deputamus notatorem et scriptorem librorum dicte capelle nostre ad videlicet et per vnum annum proxime continuum et jntegrum die prima octobris proxime venientis incohandum et vlterius quamdiu benefecerit et nostre fuerit voluntatis sub stipendiis centum florenorum Sabaudie pp. annualium vltra eius alia et

annua stipendia que a nobis habet occasione dicte cantorie aliisque preheminentiis prerogatiuis honoribus pariter et oneribus per consimiles scriptores et notatores hactenus percipi et supportarj solitis jpse enim nobis debitum et jn talibus prestarj solitum nobis prestitit juramentum. Quocirca mandantes......

Datas Thaurini die xxj augusti anno millesimo iiij[c] nonagesimo sexto.

(Arch. de la chambre, protocole du notaire de Farno, vol. 56, p. 89.)

SEIZIÈME SIÈCLE

15...

Révérend Jean de la Fontaine

CHANTEUR

L'obituaire des Franciscains de Chambéri inscrit au 15 mars, sans marquer l'année, la mort du père Jean de la Fontaine (*de Fonte*), qui avait une très-belle voix, *qui in dono vocis multum fuit decoratus*. Malgré l'absence de l'année dans cet article nécrologique, on peut, en en comparant l'écriture avec celle des articles où l'année est indiquée, placer approximativement la mort du père de la Fontaine aux premières années du seizième siècle. (*Obituaire des Franciscains,* 15 mars; *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie,* tome VI).

1514

Orgues des Franciscains de Chambéri

Le 7 juillet 1514 fut achevé le grand orgue de l'église des Frères mineurs conventuels de Saint-François de Chambéri, qui sert aujourd'hui de cathédrale. Cette expression de grandes orgues indique qu'auparavant il y en avait déjà chez ces religieux, mais qu'elles étaient petites et peut-être portatives. (*Ibidem*, 7 juillet). Depuis cette date, on trouve des organistes mentionnés sur l'obituaire.

1518

Michel Vibert

ORGANISTE

Le premier organiste du couvent de Saint-François de Chambéri qui figure sur le nécrologe de ce monastère est le frère Michel Vibert, qui était de Cognin et qui est mort le 30 avril 1518. Il avait joui deux ans à peine du bel instrument qui avait été achevé en juillet 1514. (*Ibidem*, 30 avril).

1536

Ménétriers et trompettes de Chambéri

Cette année les syndics de la ville de Chambéri font figurer sur leurs comptes la dépense

faite pour les trompettes et ménétriers qui ont joué à la procession de la Fête-Dieu et de l'octave..... *Quinque trompetis et tribus lusoribus instrumentorum qui luserunt diebus festi corporis Xpi et octava.* (Arch. de la ville de Chambéri, *Comptes des syndics*, 1535-1536).

1547-1548

Jean Bret, Ginet, Michel et Christophe Noyrey, Hugues Blanchet, Guillaume Verdellet, Amédée Barbichon, Pierre Olier, François Morel, Jean Tissot

TROMPETTES ET TAMBOURINS DE CHAMBÉRI

En 1547, on voit sur les comptes des syndics de Chambéri que cette année Jean Bret, Michel Noyrey, son frère Christophe, Ginet, etc., ont sonné les trompettes et *taborins* le jour et octave du *précieux corps de Dieu*, aux processions.

L'année suivante (1548) Jean Bret figure encore aux mêmes cérémonies, et on trouve avec le sien les noms d'autres personnages : *Hugues Blanchet, Amédée Barbichon et autres taborins et trompettes*, qui ont *touché* ces jours-là. (*Ibid.*). Il est aussi question, dans le même compte, d'une demi-aune de taffetas blanc pour faire la *bandière* du trompette de la ville.

Dans le compte particulier extraordinaire d'honorable *Heustace Scarron, tresourier de la*

ville, que ce fonctionnaire dressa de toutes les recettes et dépenses faites par lui en 1548, pour les *venues et entrées du roy nostre sire* (Henri II) et du duc d'Aumale, gouverneur de la Savoie, on voit tous les efforts faits par les syndics pour bien recevoir ces nouveaux seigneurs et maîtres.

Nous avons déjà cité ailleurs ce qui, dans cette pièce, se rapportait aux peintres. Voici ce que nous y avons trouvé sur le sujet qui nous occupe aujourd'hui.

Plus liure a Guillaume Verdellet et à ses deux frères, Pierre Olier, Francoys Morel et Jehan Tissoct, batteurs de taborin, la somme soubscripte de six florins, monnoie de Sauoye, pour cause comprinse en une parcelle.

Plus liure a Amed Barbichon les soubescripts huict florins six gros, monnoie de Sauoye, que luy estoient deubz pour auoir monté et accoustré troys taborins... pour seruir a la venue du susd[t] monseigneur le gouuerneur. (Archives de la ville de Chambéri.)

Plus loin Barbichon reçoit encore 12 florins.

1551

Guillaume Cedat

ORGANISTE

Le second organiste du couvent des Frères mineurs de Chambéri fut le frère Guillaume Cedat (*Cedatti*), qui fut très-longtemps organiste du couvent, et qui figure sur le nécrologe de la

maison, le 28 janvier 1551. Il aurait en effet rempli ces fonctions pendant trente-trois ans écoulés depuis la mort de son prédécesseur Michel Vibert, ce qui est très-probable, puisque les Franciscains ont pris grand soin de recommander, dans leur obituaire, aux prières de leurs frères, ceux qui, par leurs talents musicaux, avaient contribué à donner plus d'éclat aux cérémonies religieuses (*Obituaire des Franciscains,* 28 janvier).

1556

Nicolas Martin

COMPOSITEUR ET CHANTEUR

Grillet, dans son *Dictionnaire historique* (1), nous laisse la bonne, quoique courte note suivante sur un compositeur savoyard : « Nicolas Martin, de St-Jean-de-Maurienne, se fit, par le chant et par ses compositions harmoniques, une grande réputation en France, environ l'an 1556. » Il ajoute à l'article *St-Jean-de-Maurienne* de son même dictionnaire (2), d'après la Croix du Maine, que Martin fit imprimer à Lyon des noëls et des chansons qu'il composa en langue française et en patois savoisien, et qu'une de ces chansons commence ainsi :

Bellaz je met si mochiaz, per voz beysier.

(1) Tome I, page 210.
(2) Tome III, page 279.

Nous pouvons donner le titre et les dimensions de ce livre rare, qui contient de la musique notée :

Noelz nouuellement composez tant en vulgaire francoys que sauoisien, par Nicolas Martin, musicien de la cite de Saint Jean de Maurienne. — Lyon, Macé Bonhomme, 1556. Petit in-8° de 104 feuillets.

1569

Ménétriers de Chambéri

Au compte des syndics de Chambéri de cette année figurent les sommes payées aux ménétriers de cette ville : violons, trompettes, fifres et tambourins, qui ont joué à la comédie représentée par les enfants de la ville élèves du collége. (*Archives municipales*).

1576

Michel Rongier

ORGANISTE

Le troisième organiste, dont l'existence nous est révélée par l'obituaire des Frères mineurs de Chambéri, est le frère Michel Rongier, qui avait fait ses vœux au couvent de Moirans, mais dont la patrie ne nous est pas indiquée. Il mourut le 16 mai 1576. Il aurait exercé ces fonctions pendant quinze ans à partir de la mort du second

organiste du couvent, arrivée, comme on l'a vu précédemment, en 1551. (*Obituaire des Franciscains, 16 mai*).

1582

Orgues des Franciscains

En 1582, les orgues des Franciscains, qui avaient été construites en 1514, avaient subi quelques dégradations et n'étaient plus d'accord. Les syndics de Chambéri contribuèrent alors à leur réparation, et la dépense faite à ce sujet figure, à la date du 4 avril 1582, dans les comptes de ces magistrats. On y voit surtout que ces orgues, construites plus de quarante ans après celles de la Sainte-Chapelle, les surpassaient en mérite. L'article du compte municipal nous dit en effet : *Pour aider à la réparation* aux dites orgues, *les plus belles de çà les montz et riere les estatz de son altesse, fort desaccordees pour leur antiquité.* (*Archives municipales*).

1582-1588

Jacques et Claude Grand, Claude Masset, Jean-Baptiste Gachon, Thomas Vorzier et Sonnet

VIOLONISTES DE CHAMBÉRI

On a déjà vu précédemment que la municipalité de Chambéri payait les ménétriers qui

jouaient à la procession de la Fête-Dieu et de l'octave. Il en était de même pour ceux qui jouaient pour la fête de la restitution des états par Henri II à Emmanuel-Philibert, laquelle se célébrait le 7 août; cela est consigné aux comptes des syndics, et nous y trouvons le fait en 1582 et les années suivantes; les noms des joueurs de violon dans ces deux circonstances sont, en 1582, ceux de Jacques et Claude Grand, Claude Masset, Jean-Baptiste Gachon, Thomas Vorzier. On les retrouve aussi les années suivantes. Mais, en 1588, on ne voit plus les noms des Jacques et Claude Grand, mais on y voit celui de Sonnet, qui n'avait pas paru jusqu'à ce moment. (*Ibidem*).

1590

Musiciens-chantres de Saint-Jean-de-Maurienne

L'évêque de Maurienne Pierre Lambert fit en 1590, le 1er mai, une donation de 4,000 écus d'or aux chanoines de sa cathédrale, et il mit à cette générosité quelques obligations pour les donataires, entre autres celle de donner une honnête rétribution aux musiciens que l'on appellerait pour chanter des motets au Salut pendant les huit jours de l'octave de la Fête-Dieu. (*Histoire du diocèse de Maurienne*, par A. Angley, page 321).

1597-1600

Humbert Perrin et Laurent Ferraz

ORGANISTES

Le quatrième organiste du couvent des Frères mineurs franciscains de Chambéri fut le frère Humbert Perrin, qui mourut dans cette maison le 16 mars 1597, après avoir exercé son art pendant vingt-un ans, à dater de la mort de son prédécesseur Michel Rongier. Nous trouvons ainsi quatre organistes religieux de la maison, de 1514 à 1597. On doit sans doute ajouter aux organistes franciscains du XVI[e] siècle celui dont nous trouverons le décès mentionné au siècle suivant, en 1621, et qui avait succédé à Humbert Perrin en 1597. Il s'appelait Laurent Ferraz. (*Obituaire des Franciscains, 16 mars*).

Avant 1600

Orgues des Dominicains de Chambéri

Il existait déjà au XVI[e] siècle des orgues dans l'église des Dominicains de Chambéri, mais on ignore la date de leur construction.

DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

1601-1621

Laurent Ferraz

MUSICIEN ET ORGANISTE

Le cinquième organiste du couvent des Frères mineurs de Chambéri fut Laurent Ferraz, qualifié à la fois de musicien et d'organiste dans l'Obituaire. C'est le jour de la fête de son patron, le 10 août, jour de la saint Laurent, qu'il décéda, et qu'il alla, dit le rédacteur du nécrologe, louer Dieu avec les anges et les saints dans le ciel. Il remplissait ces fonctions depuis 1597; il exerça ainsi ses talents sur l'orgue pendant 24 ans. (*Ibidem*).

1601

La chapelle de la Sainte-Maison de Thonon

Lorsque Charles-Emmanuel I[er] eut pris sous sa protection la Sainte-Maison de Thonon par patentes des années 1601 et 1602, et lui eut fait de nombreux et riches dons de toute nature, cette maison prit une très-grande extension. Outre un collége, dans lequel douze professeurs

distribuaient la science, même la *langue hébraïque,* il y avait un *petit séminaire,* composé de neuf enfants, qu'on *élevait à la piété et à la musique,* et qui fréquentaient aussi le collége. Ils étaient nourris, habillés, et on payait pour les instruire dans le chant un *prêtre musicien.* (*Cinquième décade de documents inédits relatifs à la Savoie,* par A. Dufour, p. 53, et vol. VI des *Mémoires de la Société savoisienne,* p. 195).

1602-1630

Nicolas de Blussy

MAÎTRE DE MUSIQUE DE LA SAINTE-CHAPELLE

Nicolas de Blussy était un champenois de la commune de Mussey, près de Joinville, arrondissement de Vassy, département de la Haute-Marne. Il était venu en Savoie en 1602, et avait été dès ce moment chanoine et maître de musique de la Sainte-Chapelle de Chambéri, où il remplit ces fonctions de maître de musique pendant une trentaine d'années, à la grande satisfaction du duc Charles-Emmanuel I[er] et de son fils le prince de Piémont Victor-Amédée, qui lui donnèrent des preuves de leur contentement.

Le premier acte relatif à cet artiste que nous avons rencontré est un arrêt de la Chambre des comptes de Savoie, du 7 mars 1609, qui le nomme son chapelain, à la place du chanoine

Sirey, décédé; arrêt que nous donnons volontiers ici, parce qu'il nous fait connaître que la Chambre des comptes, comme le Sénat, avait un prêtre attitré et payé par elle pour lui célébrer la messe dans une chapelle particulière, située dans les appartements de la Chambre, et très-probablement tous les jours non fériés.

Arrest pour messire Nicolas de Blussy.

Sur la requeste presentée par messire Nicolas de Blussy chanoine en la saincte chapelle de Chambery aux fins d'estre receu a celebrer par cy appres la messe en la chappelle de ceans attendu le decès de messire Claude Sirey aussy chanoine en lad^{e} saincte chapelle, et aultrement comme dans lad^{e} requeste est contenu, et sur ce pouruoir,

Veu la requeste signé de Blussy et decret du sixième may annee presente, les conclusions du procureur patrimonial signées de Ville, et tout consideré,

La chambre faisant droict sur lad^{e} requeste attendu le deces de messire Claude Sirey chanoine en la saincte chappelle cy deuant deputé pour celebrer la messe en la chappelle de ceans et au consentement du procureur patrimonial, a choisi et nommé messire Nicolas de Blussy aussy chanoine et maitre de musique en lad^{e} saincte chappelle pour celebrer cy après la messe en la chapelle de ceans, pour raison de quoy il percepura semblable entretenement ordinaire et cy deuant estably aux precedentz. Faict a Chambery au bureau des comptes le septième may 1609.

Signées de la Roche, — Bertier.

(Arrêts de la chambre des comptes, 1609, vol. 36, p. 66.)

Le 28 novembre 1616, le prince de Piémont Victor-Amédée, héritier présomptif du trône, accorde, en vertu des pouvoirs que lui avait conférés son père, une pension de quatre ducatons par mois à messire Nicolas de Blussy, pour le récompenser du zèle qu'il met à instruire les enfants de chœur de la chapelle, et l'encourager à continuer. Ces lettres sont datées de Montmélian.

Le prince de Piedmont (Victor-Amédée),

A notre tres cher bien amé feal consellier et tresorier general de ca les montz, noble Siluestre Monteoliuet, et a tous ses successeurs aduenir, voullant tesmognier combien nous auons heu pour aggreable lelection faicte en la personne de venerable M[e] Nicolas de Blussy, chanoine et maistre de musique de nostre saincte chapelle de Sauoye, des quatorze annees en ca resident en nostre ville de Chambery, en laquelle jl s'est montré fort zelé de bien enseigner en son art de muzicque les enfans de cœur de lad[e] esglise, comme en auons veu lespreuue par ceux de ses dissiples que S. A. monseigneur et pere auroit appelle près sa personne. Pour luy donner du couraige de continuer pour l'aduenir, par ces presentes signées de notre main, en vertu de l'autorité et pouuoir que nous auons de sad[e] altesse monseigneur et pere, luy auons accorde et accordons vne pension de quattre ducattons pour mois de sa vie durant, de laquelle voullons qu'il jouisse. Vous luy payerez des deniers de la gabelle du sel de quartier en quartier, au temps et terme que payez la pension de six cens escus que S. A. a donné au cha-

pitre de la saincte chappelle et ferés la rescription en tel cas necessaire.

Si mandons et ordonnons a notre cher bien amé feal gabellier general present et aduenir de ca les montz luy payer lad[e] pension sans difficulté, comme aussy donnons en mandement a noz tres chers bien ames et feaux conseillers les gens tenantz la chambre des comptes de Sauoye de veriffier et jnteriner (1) les presentes de poinct en poinct, sellon leur forme et teneur, et dicelles led[t] faire jouir plainement et paisiblement, etc.....

Données a Montmellian le 28 nouembre 1616.

Signé V. Amédée, — V[a] Faure, — Soubsigné Boschi. (Ibidem, 1616-1618, vol. 27, p. 86.)

Les principaux renseignements sur Nicolas de Blussy sont contenus dans les lettres de naturalité que lui accorde le prince de Piémont, le 20 janvier 1630, et qui ont été enregistrées le 25 février suivant. Elles sont datées de Chambéri. On y voit que Nicolas de Blussy exerçait encore son professorat à cette date avec zèle. Nous mettrons au bas, en note, le reçu des 20 livres ducales qu'il a payées pour droit de finances de ces lettres de naturalisation, le 5 avril; après cette date, nous n'avons plus trouvé mention de ce musicien.

(1) Verifié et interiné le second de décembre 1616. Signé Milliet et Decoisia. *Registres-Arrêts*, 1616, volume n° 41, page 208.

Le prince de Piedmont,

A tous quil appertiendra scauoir faisons auoir receu l'humble supplication de reuerend messire Nicolas de Blussy, presbitre maistre de musique en notre sainte chappelle et chanoine dans jcelle depuis vingt huict ans, Francois de nation, natif du lieu de Mussey proche de Ginuille (1) en Champagne, exposant que despuis led[t] temps il est habitant dans noz estatz et ville de Chambery, ayant exercé la charge de maistre de musicque, en laquelle encores a present il rend son debuoir auec zele et satisfaction, enseignant catholicquement les enfans de musicque sans auoir balie aulcun mescontentement de soy ny de ses actions à noz ministres ny a aultre personne, exercant tous actes de chanoyne pieusement, sellon les regles et statutz de lad[e] esglise collégiale, et voullant jcelluy perpetuellement demeurer en noz etatz, et y viure soubz nos loix, statutz et ordonnances, comme font noz aultres subjectz naturels, il nous a faict supplier que notre bon plaisir fust le voulloir a ce habiliter et luy conceder noz lettres de naturalité humblement requerant jcelles.

Pour ces causes et pour la particulliere jnformation que nous auons heu par personnes dignes de foy des bonnes mœurs vie ecclesiastique et louables qualités dud[t] messire Nicolas de Blussy, Nous auons, de notre propre gré et mouuement et sellon le pouuoir et authorité que Nous auons de S. A. notre tres honoré seigneur et pere, admis et retenu ainsy que par ces

(1) Joinville, dans l'arrondissement de Vassy (H[te]-Marne). Il y a deux communes du nom de Mussey, en Champagne : l'une dans l'arrondissement de Vassy, c'est celle dont il s'agit ici ; l'autre, moins peuplée, dans l'arrondissement de Bar-le-Duc.

presentes signées de notre main Nous recepuons et admettons led[t] messire Nicolas de Blussy en tous nos païs et estatz, comme si diceulx jl fust originaire et naturel et né dans lesd[ts] estatz pour dores en auant y habiter en quelle part que ce soit, y acquerir et posseder biens meubles, immeubles, droictz, noms et actions, obligations, benefices de quelle nature quilz soient, comme aussy jouir plainement et paisiblement de tous biens qui sont maintenant en son pouuoir, tant de ses espargnes que par aultres tittres et moiens, et diceulx pouuoir tester et disposer a sa libre volonté, tant par testament que par aultres contractz que peuuent estre exercés entre les viuans, et jouir plainement et entierement de tous les priuilléges, jmmunités, exemptions dont jouissent les subjectz naturels et bourgeois de Chambery nez dans les mesmes estatz.

A quoy du pouuoir que dessus Nous lauons habilité et habilitons, a la charge quil y viura catholiquement, pieusement et religieusement ainsy qu'il a faict jusques a present, obseruant noz edictz, statutz, ordonnances et les reglementz qui sont ballies par noz magistratz et ministres sellon quil se treuuera obligé par la loy ciuille et les sainctz canons, et ne commettra acte indigne contre le seruice de sad[e] altesse. Si donnons.....

Donné à Chambery ce vingtiesme de januier 1630 (1).

Signé V. Amedée. — V[a] L. Milliet, pro domino cancellario. — V[a] Montholiuet. — R[a] Garneriis.

(Ibidem, 1630, vol. 34, page 50.)

(1) Louys Rolliaz, conseiller, etc., confessons auoir heu et receu de messire Nicolas de Blussy, chanoine en la saincte chapelle de Chambery, la somme de 20 liures ducales pour la finance de ses lettres de naturalité, etc..... A Chambery, ce 5 auril 1630. — P[r] le trésorier general Rolliaz, Deloriol.

1616

Orgues des Dominicains de Chambéri.

Ces orgues des Dominicains existaient depuis longtemps en 1616, première date où on les trouve mentionnées, puisque, dans la liste de constructions et de réparations faites dans leur couvent de Chambéri, dressée par le père Pelin, on lit qu'en 1616 elles ont été *refaites par un père carme,* et que cela a coûté 500 florins. Le compte du père Pelin nous apprend encore que la même année on les fit accorder et compléter par un ouvrier suisse, qui y ajouta un *tremblant* et un jeu de *flûte douce.* Pour faire face aux dépenses que tout cela occasionna, les Dominicains quêtèrent de tous côtés. Le Sénat, qui était leur locataire, leur donna 70 florins; la Chambre des comptes 20 florins ; les syndics de la ville 40 florins. La quête en ville produisit 95 florins. Le couvent fournit le reste. Cet orgue ne servait pas seulement aux cérémonies religieuses des Dominicains. Lorsque les corporations d'artisans faisaient dire ou assistaient à une messe le dimanche ou à l'occasion de leur fête, à l'église St-Dominique, on jouait de l'orgue, et les corporations payaient un florin pour l'organiste.

Cela fut ainsi réglé avec la confrérie des maçons, en 1636. La même chose fut stipulée avec les maréchaux et serruriers, confrères de S. Eloi,

en 1550. Nous inscrirons plus loin à leur date les organistes des Dominicains dont on a retrouvé la trace.

1621-1623

Louis Ravier

MUSICIEN DE LA CHAMBRE DUCALE

Le duc de Savoie Charles-Emmanuel Ier donne, par lettre du 10 janvier 1623, un traitement de 12 ducatons par mois au musicien de la chambre, Louis Ravier, de Chambéri, dont le talent lui plaisait beaucoup, à commencer dès le 1er janvier 1621. Les lettres ducales disent que Ravier était depuis plusieurs années au service du prince, comme on va le voir :

Il duca di Savoja. Al magnifico consig^re^ et tesoriere nostro generale di quà da monti m^re^ secondo coppa presente e successori salute. Seruendoci Luiggi Rauiero (1) di Chiamberi da molti anni in quà di musico della camera a nostro particolar gusto et volendo percio noi dargli il modo col quale possa continuar assiduamente nella sua carica vi ordiniamo di pagare e far pagare al detto Luigi Rauiero ducattoni dodici a fiorini tredici l'uno il mese senza detrattione alcuna

(1) Ce nom de Ravier nous rappelle la fontaine qui était au milieu de la place St-Léger, sur l'emplacement de l'église démolie au siècle dernier, et qui a elle-même disparu il y a plusieurs années, quand on a fait les trottoirs de la place. On l'appelait le *Bourneau Ravier*.

che gli stabiliamo per istipendio dell'vfficio suo, cominciando dal principio dell'anno 1621 sin del quale glieli accordammo, et continuando nell'auuenire durante nostro bene placito non ostante qualsiuoglia bilancio sospensione instruttione et ordine verbale o in iscritto in contrario particolarmente quello de 22 di gennaio 1619 et biglietto de dieci di febraio 1620. Che mediante copia autentica del presente con la quittanza del sud° Rauiero, etc..... Date in Torino li 10 di gennaio 1623.

Carlo Emanuel. (Arch. com., Patentes, vol. 39, p. 237.)

1621-1628

Adrien Gariod

ORGANISTE

L'obituaire des Franciscains de Chambéri mentionne le 8 mars 1628 la mort du père Adrien Gariod, qui avait été longtemps gardien de cette maison, et qui y est qualifié de musicien et d'organiste distingué : *musicus et organista non vulgaris*. S'il a été longtemps gardien il n'aurait pas longtemps rempli les fonctions d'organiste, mais seulement depuis la mort de son prédécesseur, Ferraz, mort en 1621. C'est le sixième organiste qui figure sur le nécrologe du couvent. (*Obituaire des Frères mineurs de Chambéry, 8 mars*).

1638-1641

Louis Guinebaud

MUSICIEN DE LA CHAMBRE DE MADAME ROYALE
ET MAITRE D'ÉPINETTE

Louis Guinebaud, Guenebod, *alias* Guitebault, était un des musiciens de la chambre de Madame Royale, Christine de France, veuve de Victor-Amédée I[er], et tutrice de ses fils François-Hyacinthe, mort le 4 octobre 1638, et Charles-Emmanuel II. Il était en outre le maître d'épinette des princesses filles de la régente : Louise, née en 1629; Marguerite-Yolande, née en 1635; Adélaïde et Catherine, nées le 6 novembre 1636. Les trois dernières étaient bien jeunes lorsqu'elles ont commencé à étudier la musique en 1638, alors que maître Guinebaud est désigné comme leur professeur, dans les lettres de la duchesse Christine, du 16 mai de cette année. Ces lettres ont pour objet de faire entrer Guinebaud parmi les familiers de la cour, et de lui assurer chaque jour la ration ordinaire de pain, de vin et de mets ou autres choses distribuées aux serviteurs du palais ducal.

Ces lettres sont assez courtes pour figurer ici en entier :

La duchessa di Sauoja,

Al consiglio della casa di S. A. R. mio figlio amatissimo salute. Hauendo noi tenuto Ludouico Guite-

bault per maestro da mostrar sonar della spinetta alle principesse mie figlie amatissime e volendo stabilirli da potersi mantenere alle seruitie v'ordiniamo pero d'assentare detto Guitebault soura lo stato di d^{a} casa in una rattione ordinaria di pane uino companatico et altre cose come hanno gli ufficiali d'essa cominciando dal primo del corrente anno a farlene pagare, e continuando all'auenire durante la seruitù sua et il beneplacito nostro si et come lo saranno gli altri ufficiali della detta casa mandando al maggiord^{o} magaz^{e} gener^{e} control^{e} tesoriere et altri ai quali spettarà di osservare et far osservare intieramente il pred^{o} stabilim^{to} d'una ratione ordinaria com^{e} cadun giorno al d^{o} Guitebault senza alcuna difficoltà. Che tal è nostra mente.

Date in Torino li 16 di maggio 1638.

Chrestienne. — V^{a} Piscina. — Binelli P^{te}. — Gentilce.

(Arch. com., Contrôle des finances, 1638, vol. 115, p. 60.)

L'année suivante, la régente ordonne au trésorier général de remettre 100 ducatons à Guinebaud, qu'elle avait fait venir de Turin à Chambéri, où elle s'était retirée après la prise de Turin par ses beaux-frères, et à l'occasion de son entrevue avec son frère le roi Louis XIII à Grenoble. On voit par ces lettres, datées de Chambéri, que cette somme de 100 ducatons était donnée en partie à Guinebaud pour les frais de son voyage et de celui de sa famille, et pour l'indemniser de la perte de ses meubles à Turin, perte qui avait probablement été le résultat du siége et de la prise de cette ville. En voici du reste le texte :

La duchesse de Sauoye, reyne de Chipre, tutrice et régente, a nostre très cher bien ame et feal conseiller et trésorier general deça les montz, noble George Gantellet, present et autres avenir, salut. Nous vous mandons et ordonnons par ces presentes que de quelconques plus liquides deniers ordinaires et extraordinaires de vostre recepte vous ayez a payer ou faire payer a Louis Guenebaud, musicien de nostre chambre, la somme de cent ducattons de vingt blancs pièce que nous luy faisons payer tant pour les fraix et despens de luy, de sa femme et enfans, au voyage qu'il a faict par nostre commandement despuis Turin pour venir en ceste ville, qu'aussy pour luy donner commodité de pouuoir s'entretenir et continuer a nostre seruice après la perte qu'il a faicte de ses meubles et autres facultés de sa maison aud[t] Turin, et que deplus luy sont deubz ses gaiges tant de lannée passée que courante, que moyennant le présent et quittance dud[t] Guenebaud, sans autre, lad[e] somme de 100 ducattons comme dessus payée sera entrée et allouée en voz comptes.........

Donné à Chambery le 17[e] d'octobre 1639.

Chrestienne. — V[a] Piscina. — Montolivet et Castagnery.— R[ta] Carron, ensuite d'ordre de M[me] R[le] du 12 novembre 1639, et à la détraction ord[e] des 10 den. pour liure, et scellé. — Verifié et intheriné le 17 novembre 1639. (Ibidem, 1638-39, vol. 39, page 236.)

En 1641, Guinebaud, devenu veuf, se remariait avec une veuve, la veuve Topin, et à cette occasion la régente lui remet une somme de trois cents livres, ainsi qu'il résulte du billet suivant :

La duchessa di Savoja,

Camera de conti di quà da monti passate e fatte buono in quelli del magnif[o] consig[e] e tesor[e] nostro gen[le] M[r] Giulio Bussone la somma di liure trecento d'argento da venti soldi l'una per altrettanti che egli ha sborsate in nostre proprie mani e da noi fatte dare a Guinebaud musico della nostra camera et alla vedova Topin per aiuto di costa in consideratione del loro matrimonio, delle quali l. 300 come sopra vogliamo che mediante il presente e quittanza del d[o] Guinebaud esso tesor[e] ne sia da noi sufficientemente discaricato ne' suoi conti.........

Date in Torino li 19 di settembre 1641.

Chrestienne. — V[a] Piscina. — Turinetti. — Bazin.

(Ibidem, 1641, vol. 120, page 5.)

1639-1640

Révérend Pierre Poissonnet

MAITRE DE MUSIQUE DE LA SAINTE-CHAPELLE

Révérend Pierre Poissonnet était prêtre et maître de musique de la Sainte-Chapelle de Chambéri quand il fut promu, le 10 décembre 1639, par lettres patentes, à la charge de prêtre d'honneur. Il conserva ces deux places jusqu'en octobre 1640, époque à laquelle il résigna l'une et l'autre. (*Reg. de contrôle de la grande chancellerie, manuscrit de la bibl. de F. Rabut*).

1640

Pierre Lecomte

MAITRE DE MUSIQUE DE LA SAINTE-CHAPELLE

Quand Poissonnet eut résigné ses fonctions de prêtre d'honneur et de maître de musique de la Sainte-Chapelle, des lettres patentes du 24 octobre 1640 conférèrent ces deux fonctions à Pierre Lecomte, avec les avantages et revenus qui y étaient attachés. (*Ibidem*).

1640

Louis Suavet et Claude Chaffardon

ÉLÈVES D'HONNEUR DE LA SAINTE-CHAPELLE

Les lettres patentes du 10 août 1640 nomment le musicien Claude Chaffardon à la place d'élève d'honneur, vacante en la Sainte-Chapelle de Savoie par le décès de Louis Suavet. (*Ibidem*).

1640

Louis Combet et Claude Rigaud

ÉLÈVES D'HONNEUR DE LA SAINTE-CHAPELLE

Par lettres patentes du 4 octobre, le prêtre Claude Rigaud est nommé à la place d'élève d'honneur, vacante à la Sainte-Chapelle par suite de la résignation faite en sa faveur par révérend Louis Combet, possesseur de ces fonctions. (*Ibidem*).

1648

(Orgues de l'église paroissiale de Rumilli)

Dom Maur Antoine

ORGANISTE

Révérend Louis Gay

FACTEUR D'ORGUES

La ville de Rumilli avait dans son église paroissiale de vieilles orgues qui étaient hors d'usage en 1648. Cette année, une dame généreuse, noble Philiberte Juge, en fit construire de nouvelles à ses frais. Elle fit à ce sujet des conventions, par acte du 10 mars, Claude Dufour notaire, avec un religieux du couvent des Dominicains de Montmélian, révérend Louis Gay, qui s'engagea à les construire, avec 10 jeux, pour le prix de 1,400 florins. Elles furent achevées pour la fête de la Nativité de la Vierge et placées dans le second chœur de l'église. Un des religieux du prieuré des Bénédictins de Ste Agathe, de la même ville, dom Maur Antoine, qui en était le prieur et qui était organiste, s'engage dans le même acte à jouer desdites orgues dans les fêtes solennelles. (Croisollet, *Histoire de Rumilly*).

1662

Guillaume Contamin

ORGANISTE

Guillaume Contamin est le septième religieux du couvent des Frères mineurs conventuels de

St-François, de Chambéri, qui ait rempli les fonctions d'organiste. C'était un musicien distingué qui chantait et jouait de plusieurs instruments : *in musices, organorum et aliorum instrumentorum cantu versatissimus,* dit l'Obituaire, qui nous apprend encore qu'il mourut le 17 novembre 1662, âgé de plus de quatre-vingts années, ce qui explique pourquoi, pendant les trente-quatre ans qui s'écoulent entre la mort du père Gariod (1628) et la sienne, il n'y a pas d'autre organiste mentionné au nécrologe. (*Obituaire des Frères mineurs....., 17 novembre*).

1675-1679

(Orgues de la Sainte-Chapelle)

Etienne Senot

FACTEUR D'ORGUES

Les orgues construites au XVe siècle, dans la Sainte-Chapelle de Chambéri, par les ordres de la duchesse Yolande, étaient hors d'usage deux siècles plus tard. On en fit construire d'autres en 1675, et ce fut encore une princesse qui ordonna cette dépense, Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, veuve de Charles-Emmanuel II depuis trois mois, et tutrice de son fils Victor-Amédée II. Le prix fait de cette entreprise fut arrêté le 22 septembre de cette année entre M. de Chamosset, avocat patrimonial près la Chambre des comptes de Savoie, et ho-

norable Etienne Senot, de Bourges, facteur d'orgues. Celui-ci s'engageait, moyennant la somme de 2,800 florins, à faire des orgues composées de 14 jeux, savoir : *bourdon, octave de la monstre, super-octave, unisson de la monstre, unisson de l'octave de la monstre, fuseaux, flajolet, nazard, petite quinte, la monstre d'estain fin, le cornet, la fourniture, le cimbale et voix humaines.* Maître Senot se mit immédiatement à l'œuvre ; elle fut rapidement accomplie, de même que d'autres travaux relatifs à la construction de ces orgues, pour lesquels il y eut aussi des prix faits avec divers ouvriers, car maître Senot n'avait à s'occuper que de l'instrument proprement dit. Ainsi, les maçons Tardy, Planoz et Aleymoz furent chargés, moyennant une somme de 780 florins, de faire la maçonnerie au lieu qui leur a été indiqué pour y placer les orgues. Le sculpteur Cuenot s'obligea à faire le buffet de ces orgues, avec tous les ornements figurés au dessin qu'il en a présenté, pour le prix de 190 ducatons. Il fut en outre, et pour un prix à part, chargé de l'élargissement de la loge où *se doit plasser l'organiste et où se doit poser la musique.* Jean Nicod, maître charpentier, reçut 20 livres pour travaux faits à la porte, au *soubpied et autres,* pour lesdites orgues. Enfin, le serrurier François Martin et le menuisier Charles-Antoine Neuron reçurent ensemble 177 florins 8 sols pour

divers travaux. Tout cela ressort des extraits suivants des comptes des trésoriers généraux.

Plus se decharge de la somme de mil huict cents soixsante six florins et huict sols Sauoye que des deniers de la ferme de la gabelle generale des sels de ce païs de l'année de ce compte 1675 &..... Il a payé à honorable Estienne Senot, m^{e} organiste de Bourge en Berry &... pour auanse et à compte des deux mille huict cents florins a luy promis par prix faict a luy passé le 22 septembre 1675, au greffe de ceans, par le s^{r} cons^{er} d'Estat aduocat patrimonial de Chamosset, en l'assistance du s^{r} cons^{r} d'Estat m^{e} aud^{r} et controleur general des finances Carron, par lequel led^{t} Senot s'est obligé de faire des orgues en la Ste Chapelle de Sauoye, composees entre autres de quatorze jeux cy après, le bourdon, octaue de la monstre, super octaue, vnisson de la monstre, vnisson de l'octaue de la monstre, a fuseaux, flajolet, nazard, la petite quinte, la monstre destain fin, le cornet, la fourniture, le cimbale et voix humaines, et comme plus amplement est porté par led^{t} prix fait auquel jl a desia en partie satisfaict ainsy que resulte de l'attestation du rever^{d} prestre Rolliet, du 29 janvier 1676 &.....

(Arch. com., Compte de Nicolas Brun, 1675, vol. 348, art. 234)

Plus se decharge de la somme de quatre cents septante deux liures ducales et quatre sols valeur de sept cents huictante sept florins Sauoye que des mêmes deniers &... et ensuite tant d'autre mandat de ceans deuement expedié et contrôlé du 2 octobre 1675 que de decret du 20 decembre suiuant le comptable a payé à Benoict, Francois Claude et Joseph Tardy, à George

Planoz et à George Aleymoz, tous m^es^ massons, pour entier payement du prix faict à eux passé le 22 de septembre 1675 &... par lequel lesd^ts^ massons se sont solidairement obligés de faire toute la massonnerie désignée en jceluy dans la Ste Chapelle, au lieu qui leur a esté marqué pour y plasser les orgues &.....

(Ibidem, art. 235.)

Plus se decharge de la somme de huict cents soixsante quatre liures ducales et douze sols &.... qu'il a payé à honorable Francois Cuenot, maistre sculpteur et architecte de S. A. R. &..., le tout pour auanse et à compte des cent nonante ducatons effectifs qui luy ont esté promis par prix faict à luy passé au greffe de ceans le 22 septembre 1675 &..... par lequel led^t^ m^e^ Cuenot s'est obligé entre autres de faire dans six mois le buffet des orgues qui se doibuent faire dans la Ste Chapelle auec tous les ornemens et figures en dependants à forme du dessein quil en a dressé et qui a esté signé par fu sad^e^ A. R. de glorieuse memoire, et ce tout de bois noyer &..., et cent onze florins pour les fournitures et journées faictes par jceluy Cuenot pour l'elargissement de la loge desd^es^ orgues ou se doibt plasser le m^e^ organiste et ou se doibt poser la musique à forme d'une liste par luy signée, non comprise dans led^t^ prix faict &.......

(Ibid., art. 304. Voir aussi *les Sculpteurs en Savoie*, tome XIV, page 226.)

Plus se decharge de la somme de vingt liures ducales et neuf sols valeur de trente quatre florins et vn sol Sauoye qu'ensuitte d'autre mandat de ceans du 6e mars 1676, deuem^t^ expedié et contrôlé, jl a payé à Jean Nicod, m^e^ charpentier du chasteau de Chambery, pour les fournitures de bois et traual faicts pour la

porte, soubpied et autres pour les orgues de la sainte Chapelle de Sauoye &..... (Ibidem, 1676, art. 288.)

..... Ensuite, tant d'autre mandat de ceans deuem[t] expédié et contrôlé du 9[e] juin 1679 que de decret du 19[e] même mois, il a payé scauoir : nonante vn florins deux sols à Francois Martin, maistre serrurier, et huictante six florins six sols au maistre menuisier Charles Anthoine Neuron, pour les fournitures et trauaux quils ont respectiuement faicts pour les reparations des orgues de la sainte Chapelle de Chambery, à forme des deux listes par eux respectivement signées &..... (Ibidem, 1679, art. 260.)

1689

Joseph Guillard

ORGANISTE

Le père dominicain Joseph Guillard, du couvent de Chambéri, reçut l'habit le 11 août 1689; mais, quand il fit profession, il ne passa point de contrat avec la maison, comme c'était l'usage à cette occasion, et fut reçu gratis *en considération de ce qu'il jouerait de l'orgue.* (Rabut, *Documents relatifs au couvent de St-Dominique,* 1[re] série, page 36).

DIX-HUITIÈME SIÈCLE

1709

Etienne Chiesaz

ORGANISTE

Le 14 octobre 1709 mourut au couvent des Frères mineurs de Chambéri le franciscain Etienne Chiesaz, du couvent de Genève, né à Aiguebelle, qui était professeur de chant et très-habile organiste : *magister musices et organorum pulsator peritissimus*. C'était le huitième organiste mentionné au nécrologe. Ces expressions : du couvent de Genève, signifient qu'il avait fait son noviciat dans cette maison. (*Obituaire....., 14 octobre*).

1712

Orgues des Dominicains de Chambéri

Ces orgues, dont il a déjà été question dans les pages précédentes, entre autres page 135, date 1616, subirent d'importantes réparations un siècle plus tard. On apprend, en effet, que le père Simon Pernat donna au couvent, quand il fit profession au mois d'août 1712, une somme de 1,000 livres, dont 500 ont été *employées à l'orgue*. (*Ibidem,* page 37).

Ces orgues ont subsisté jusqu'à la suppression du couvent, après la réunion de la Savoie à la France, en 1792. Elles étaient alors en très-mauvais état, et on ne songea à en tirer aucun parti. Quelques vieillards nous ont raconté, il y a déjà plusieurs années, qu'étant enfants ils allaient prendre les débris de cet orgue pour s'en amuser.

1722

Tardy

MUSICIEN

Au baptême d'une fille de l'imprimeur Jacques Gorrin, dont le parrain était le sieur Rey, syndic et secrétaire d'intendance, le sieur Tardy, musicien, fit aller tous les joueurs d'instruments à l'église de Saint-Léger. (*L'Imprimerie, les imprimeurs et les libraires en Savoie,* page 154).

1725-1754

Royer

ORGANISTE, MAITRE DE MUSIQUE DES ENFANTS DE FRANCE

Grillet donne, dans l'introduction à son *Dictionnaire historique des départements du Mont-Blanc et du Léman,* quelques détails sur le savoisien Royer, établi à Paris en 1725, qui touchait de l'orgue et du clavecin avec talent, et qui fut maître de musique des enfants de France. Il fut

aussi nommé, en 1754, compositeur de la musique de la chambre du roi et inspecteur général de l'Opéra. (Grillet, *Dictionnaire historique*, tome Ier, page 210).

1726-1728

L'abbé de Motz de la Salle

INVENTEUR D'UNE NOUVELLE MÉTHODE DE MUSIQUE

L'abbé de Motz de la Salle, curé du diocèse de Genève dans la partie de France, nous dit Grillet, est l'auteur d'un nouveau système de notation musicale pour le plain-chant. Les signes de ce système sont placés à la suite de chaque syllabe, et sont composés d'une tête de forme ronde, carrée ou losange, et d'une queue dirigée dans divers sens. La tête indique la place de la note dans le clavier; la queue donne la place de la note dans l'échelle diatonique. Les artistes du temps et l'Académie des sciences ont donné leur approbation à cette méthode, que l'abbé de Motz a fait connaître dans les livres suivants :

Méthode de musique selon un nouveau système très-court, très-facile et très-sûr, dédiée à la reine de France et approuvée par l'Académie des sciences de Paris le 5 juin 1726; Paris, Pierre Simon, 1728; in-8o de 232 pages, avec figures;

*Méthode de plain-chant selon un nouveau système très-court, très-facile et très-sûr........ par M. ***, prêtre; à Paris, chez G.-F. Quillau, 1728;* petit in-8° de 10 feuilles non chiffrées, 38 pages chiffrées et 3 feuilles non chiffrées.

C'est suivant cette méthode que l'auteur a publié un bréviaire intitulé :

Bréviaire romain noté selon un nouveau système de chant très-court, etc.; Paris, Pierre Simon, 1728; in-12, composé de 22 feuillets liminaires non chiffrés, de 1476-XXVIII pages. Cela fait un volume très-épais. Aussi l'auteur donne au dernier feuillet le conseil à ceux qui voudront le faire relier en deux volumes, de le partager au *propre du temps*. Techener donne dans son catalogue à cet ouvrage la date de 1727; peut-être le titre a-t-il été imprimé deux fois. (Grillet; Croisollet, *Histoire de Rumilly;* et bibliothèque de F. Rabut).

....

Dumax

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE D'ANNECI

La cathédrale d'Anneci possédait des orgues depuis longtemps, lorsque l'organiste Dumax, désigné sous le titre de *M. le Maître de St-Pierre,* fut remplacé par un autre maître, le sieur Jacques-Louis Nicoloz, qui donna des leçons à J.-J. Rousseau. (Th. Dufour).

1729-1741

J.-J. Rousseau, le maître Jacques-Louis Nicoloz, compositeur, le P. Caton, l'abbé Palais, organiste, les père et fils Roche, violonistes, Canavas, violoncelliste

Ce fut au séminaire d'Anneci, où il passa quelques mois, que Jean-Jacques Rousseau commença à s'occuper de musique. Revenu chez madame de Warens, il continua avec elle et avec le maître de musique de la cathédrale, un parisien nommé par lui *M. le Maître*, mais dont le vrai nom est Nicoloz (1), bon compositeur, chez lequel il passa l'hiver de 1730 en pension pour devenir musicien ; mais la vie de la maîtrise ne lui plut pas davantage que celle du séminaire. Dans ses *Mémoires*, Jean-Jacques dit que le maître de chapelle de St-Pierre était bon compositeur et aimait son art avec passion.

Lorsque Jean-Jacques Rousseau, accueilli chez madame de Warens, travaillait au bureau du cadastre à Chambéri, où il était venu en 1732, il se mit avec ardeur à étudier la musique avec elle, et amena sa protectrice à donner tous les mois des concerts, auxquels prenaient part diverses personnes. Une maladie, dont la convalescence fut longue et le retint un mois

(1) Cette rectification est due à M. Théophile Dufour, bibliophile genevois.

au logis, lui donna des loisirs qu'il consacra à se perfectionner dans cet art avec plus d'entraînement. Une circonstance vint encore développer ce goût, comme il nous l'apprend dans ses *Confessions* :

« Pour m'achever, dit-il, il arriva de la Val-d'Aoste un jeune organiste appelé l'abbé Palais, bon musicien, bon homme, et qui accompagnait très-bien du clavecin. Je fais connaissance avec lui; nous voilà inséparables. Il était élève d'un moine italien, grand organiste. Il me parlait de ses principes; je les comparais avec ceux de mon Rameau; je remplissais ma tête d'accompagnements, d'accords, d'harmonie. Il fallait se former l'oreille à tout cela; je proposai à maman un petit concert tous les mois; elle y consentit. Me voilà si plein de ce concert, que ni jour ni nuit je ne songeais à autre chose; et réellement cela m'occupait, et beaucoup, pour rassembler la musique, les concertants, les instruments, tirer les parties, faire les répétitions, etc. Maman chantait; le P. Caton, dont j'ai parlé et dont j'ai à parler encore, chantait aussi; un maître à danser, appelé Roche, et son fils, jouaient du violon; Canavas, parent de M. Vanloo, qui travaillait au cadastre, et qui depuis s'est marié à Paris, jouait du violoncelle; l'abbé Palais accompagnait du clavecin. J'avais l'honneur de conduire la musique avec le bâton du bûcheron. »

Plus loin, il donne les détails suivants sur le P. Caton :

« Il s'agit du P. Caton, cordelier..... Il était bachelier de Sorbonne; il avait vécu longtemps à Paris

dans le plus grand monde, et très-faufilé, surtout chez le marquis d'Antremont, alors ambassadeur de Sardaigne. C'était un grand homme, bien fait, le visage plein, les yeux à fleur de tête, des cheveux noirs qui faisaient sans affectation le crochet aux côtés du front; l'air à la fois noble, ouvert, modeste; se présentant simplement et bien; n'ayant ni le maintien cafard ou effronté des moines, ni l'abord cavalier d'un homme à la mode. Le jour de nos concerts il soupait chez maman. Ces soupers étaient très-gais, très-agréables; on y disait le mot et la chose; on y chantait des duos...; le P. Caton était charmant.... L'abbé Palais, avec sa voix de bœuf, était le plastron... »

Jean-Jacques quitta bientôt le bureau du cadastre pour donner des leçons de musique, et il eut bientôt plus d'écolières qu'il ne lui en fallait pour remplacer sa paye de secrétaire.

L'accueil aisé, dit-il, l'esprit liant, l'humeur facile des habitants de Chambéri lui rendit sa nouvelle position fort aimable. Parmi les élèves qu'il eut, il rappelle dans ses *Confessions* Mlles de Mellarède, de Menthon, de Challes, Mme de Charly, née de Challes, et sa fille, Mlle Lard, fille d'un épicier, et M. de Conzié.

1720-1730

Jean-Baptiste-Hyacinthe Merceret

ORGANISTE DE LA COLLÉGIALE DE N.-D. A ANNECI

Un article de M. Th. Dufour, inséré dans la *Revue savoisienne* de juillet 1878, contient d'in-

téressants détails sur cet organiste, qui était de Salins en Franche-Comté. Il avait été nommé organiste en 1720, avec 15 florins de gage par mois, et 25 s'il donnait des leçons d'orgues à deux enfants. Il était aussi facteur d'orgues, et il fit des réparations à celles de la collégiale en 1724. Il fut remplacé en 1730 par un jeune homme nommé Chevalier, un de ses élèves probablement, et il alla à Fribourg.

1733

François Carron

MUSICIEN

Le franciscain François Carron, de la famille noble des Carron de Grési, était fils de Claude Carron, comte de Grési et de Cessens, conseiller d'Etat et contrôleur général des finances, et de dame Françoise de Pobel, de St-Alban. Il était docteur en théologie (*magister*) et musicien (*musicis predictus*). On regrette le laconisme du nécrologe, qui donne la date de sa mort au 19 juillet 1733 (*Obit. des Frères min.*, et *Histoire de Grésy-sur-Aix* du comte de Loche, page 93).

1738

Athanase de Capré

ORGANISTE

Voilà le neuvième organiste du couvent des Frères mineurs franciscains de Chambéri, qui

succéda au P. Chiesaz. C'est la date de sa mort que nous mettons en tête de cette note, d'après le nécrologe de la maison. Il mourut le 10 février de l'année 1738, à l'âge de 73 ans. Il aurait touché des orgues pendant près de trente ans. Le P. Athanase de Capré appartenait à une ancienne famille noble du pays.

Né en 1665, Athanase de Capré pourrait être un des fils de noble François Capré, seigneur de Mégève et de Bellecombe. Il ne figure pas dans l'Armorial et nobiliaire de Savoie. (*Obit. des Frères mineurs; 10 février*).

1748

Musique du régiment de Brabant

Le 29 septembre 1748, les Espagnols occupaient encore la Savoie, et le régiment de Brabant était en garnison à Rumilli. Il fêta ce jour-là son patron, saint Michel, dans l'église de la Visitation, qui fut parée et illuminée; pendant la grand'messe, la musique du régiment fit entendre des symphonies. (Croisollet, *Hist. de Rumilly*).

1767

Jean-François Collard

ORGANISTE

Le P. Jean-François Collard, définiteur perpétuel du couvent des Frères mineurs de Cham-

béri, très-habile à toucher des orgues, meurt le 20 novembre 1767. C'est le dixième organiste de cette maison. (*Obituaire; 10 nov.*).

1771

Blondet

MAITRE DE MUSIQUE DE LA SAINTE-CHAPELLE

Marc Exertier

FACTEUR D'ORGUES (*orgues de la Sainte-Chapelle*)

Marc Exertier, facteur d'orgues d'Anneci, vient à Chambéri pour réparer les orgues de la Sainte-Chapelle. Le prix fait avec le représentant du gouvernement est passé pour la somme de 500 livres. Les réparations à faire sont indiquées dans un mémoire de révérend Blondet, maître de musique et bénéficier de la Sainte-Chapelle. (*Mémoires de l'Académie de Savoie*, tome X).

1774-1784

Gaétan Ottavi

PEINTRE ET MUSICIEN DE LA CHAPELLE ROYALE

Cet artiste reçoit en 1784 une augmentation de 200 livres sur la pension annuelle de 800 livres dont il jouissait depuis 1774, et cela en récompense de ses louables services. (*Archives de la chambre;* reg. des pat., vol. 14, p. 123).

1779

Petites orgues des Franciscains de Chambéri

Lorsque le diocèse de Chambéri fut démembré de celui de Grenoble, en 1779, le nouveau prélat fut installé, ainsi que le chapitre de la Sainte-Chapelle, dans l'église et dans une partie du couvent des Frères mineurs. L'église de Saint-François devint ainsi la cathédrale; cela donna lieu à quelques difficultés, comme on peut le voir par le fragment de lettre suivant :

Monsieur,

. . . .

Les petites orgues et le tableau de saint Antoine ont été rendus avant-hier aux PP. mineurs conventuels sans aucune difficulté de la part de MM. les curés, mais dans la même nuit on a substitué un autre tableau de saint Antoine au lieu d'y placer celui de saint Léger, ainsi qu'on le leur avait insinué ....

Chambery le 27 fevrier 1779.

Le tres humble, etc.

Signé De Serraval.

(Lettres des particuliers aux arch. du roy., à Turin).

1780

Orgues de la cathédrale, bas-chœur et maîtrise

On avait laissé dans l'église des Frères mi-

neurs leurs grandes orgues; mais elles étaient en mauvais état, et il fallut les réparer. Des mémoires furent dressés à cet effet par des experts venus de Turin, les organistes du roi Stiernemann et Conconi (1), et ils furent envoyés à Turin par le seigneur de Serraval, ainsi que le tout appert des pièces suivantes, qui font surtout connaître, avec grands détails, la nature et l'état des orgues à réparer :

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les mémoires dressés par les Srs Stiernemann et Concon organistes du roi au sujet des réparations à faire aux orgues de cette eglise cathedrale lesquels V. E. m'a fait l'honneur de me communiquer par sa lettre du 13 de ce mois; comme les eclaircissemens que le s^r^ Concon demande par son mémoire concernant lesd^es^ réparations ne pouvoient être donnés que par quelques personnes qui connoissent la construction et le jeu des orgues, le s^r^ sous-econome Dupuy n'auroit pas put seul me les

(1) Les frères François-Marie et Jean-Baptiste Conconi ont été nommés organistes du roi en remplacement de l'organiste Joseph Calandra, mort en 1748, avec un traitement de 200 livres, savoir : 150 livres de paye et 50 livres pour toucher des orgues de la chapelle royale. On ne sait quel est celui de ces deux artistes qui vint en Savoie pour l'expertise dont il s'agit. Peut-être est-ce Joachim Conconi, fils de François-Marie et neveu de Jean-Baptiste, auquel le roi Victor-Amédée III accorda, en 1789, la survivance de ses père et oncle. Le fils de Joachim, Louis Conconi, fut, en 1796, nommé organiste surnuméraire de la chapelle royale, au traitement de 100 livres. (*Patentes*, vol. 1er, p. 54).

procurer ; j'ay en conséquence prié M. l'avocat Rolf mon substitut, qui touche bien du clavecin et des orgues, de se transporter avec led^{t} s^{r} Dupuy à la cathédrale pour examiner attentivement le contenu dans lesd^{ts} deux mémoires et de mettre ensuite par écrit son sentiment sur chacun desd^{ts} articles demandés par le s^{r} Concon. Ils ont fait hier cette verification en passant par le palais episcopal pour se rendre à la tribune des orgues, et sans que personne ait pu soupçonner l'objet de leur commission, et M. Rolf m'a remis le mémoire qu'il a dressé, que j'ai aussi l'honneur de faire parvenir cy joint à V. E. Je me flatte que le s^{r} Concon y trouvera tous les éclaircissemens qu'il souhaite puisqu'il me paroit fait avec exactitude; led^{t} M. Rolf pense qu'il n'y a personne plus en état de faire lesd^{es} réparations que le s^{r} Concon et probablement à beaucoup moindres frais qu'un autre, sur la probité duquel on ne pourroit peut être pas compter, et icy il n'y auroit personne en état de veiller à ces opérations.

. . . .

Monsieur,

De V. E.

Le très humble et très obéissant serviteur,

De Serraval.

Chamberi le 20 septembre 1780.

1° E necessario sapere, se l'organo sia in sedici, o in dodici, o in otto piedi armonici, di quanti registri, e quali precisamente sia composto, quale sia la prima delle canne di prospetto le quali si presumono di stagno.

1° I piedi armonici sono nove; questi cominciano dal C sol fa ut, et vengono fino all'ottava del medesimo.

I registri sono otto, cioè: bourdon, nasard, doublette, petite quinte, cornet, fourniture, prestant et montre.

La prima delle canne di prospetto si è C sol fa ut: et queste sono tutte di stagno.

2° In che stato sia la secreta ossia sommiere, e quali siano le reparazioni che se le debbono fare? come pure ai condutti del vento?

2° La secreta trovasi in cattivissimo stato e non potrebbe servire facendovi l'agiunta delle note, il boscho essendo guasto in parte, di maniera che il miglior partito si è di farne una nuova.

I condutti del vento possono servire mediante qualche cangiamento di boscho in qualche parte dove non unisce più; ciocche si riduce anche a poco.

3° Circa i mantici debbesi pure annotare il numero ed il loro preciso stato, se bisogni cangiare i legni o no, se bisogni cambiare la pelle o solo ripararla, ma non percio si giudica che ove servano tutti i legni la spesa potrà essere minore.

La testatura, quantunque debba farsi affatto nuova, si giudica nondimeno potersi fare a minor prezzo.

3° I mantici sono tre; il boscho loro trovasi in buonissimo stato, la pelle puo servire mediante qualche riparazione; è questa neppure di conseguenza, non essendo che da una parte che trovasi alquanto mancante.

La testatura è buonissima: e anche cangiandola si dovrebbe tirar partito della vecchia.

4° Circa l'aumento delle otto note fa duopo sapere se l'organo sia all'ottava, alla distesa o alla sesta; se la tastatura cominci in C sol fa ut o in F fa ut; se questi tasti, o note da agiungersi

4° L'organo trovasi alla sesta: la testatura comincia per il C sol fa ut, et termina anche per il C sol fa ut, di maniera che pare che le note che vi si vogliono agiungere sono cinque nei bassi, cioè

siano nè bassi o negli acutie; quali note siano; se in queste sianvi canne di facciata, ossia prospetto, e quali e quante; se ve ne sian di legno, e quali e quante; se oltre le canne dipendenti dalla secreta vi siano contrabassi in 16 piedi, e se bisogni loro qualche riparazione od aggiunta.

C sol fa ut et C sol fa ut diesis, D la sol re, E la fa et E la mi, et tre negli acuti, cioè D la sol re, E la fa et E la mi; sembra pure che in queste note di agionta vi debbono essere canne di prospetto come pure di legno, non potendosi per ora fissare la quantità.

Le canne di boscho che si trouano attualmente, quanto ai bassi, sono cinque e in buono stato; quanto agli acuti sono egualmente cinque; una di queste è guasta e non potrà più servire.

Quelle di stagno di prospetto sono nove quanto ai bassi, cominciando dal C sol fa ut, et successivamente; altrettante quanto agli acuti cominciando dal I fa ut et venendo sino al C sol fa ut, et ventisette nel mezzo.

I contrabassi in sedici piedi sono sei, di quali cinque sono anche in buono stato; uno solamente, cioè il B mi, trovasi perforato in qualche parte, ed esigge riparazione.

Finalmente si giudica che questa aggiunta di tasti o note, la quale esigge necessariamente una o due aggiunte di secretè in longhezza, è fuori regola e di poco buona riuscita, percio trattandosi di dover già riparare la secreta esistente e farle l'aggiunta delle altre nuove per li otto tasti suddetti, meglio sia farne una sola affatto nuova, che serva per tutto.

Più secrete non potrebbero sussistere per la struttura, specialmente dell'organo, che non è soverchiamente largo, una sola si è quanto sarebbe più confacente.

Nota. Le s[r] Concon, après avoir reçu les éclaircissemens ou réponses aux articles qu'il avoit envoyés, et après avoir lu le rapport de l'organiste Stiernemann, ajoutoit au bas du mémoire ci-dessus : « Circa il prezzo......... stante la data istruzione e da quel che si puo presumere, si potrebbe senza dubbio dedurre le lire 392, dovendosi riflettere che se alle lire 1,392, prezzo dato nell'istruzione sud[a] si aggiunga ancora non molto grave somma, si puo fare un organo totalmente nuovo e tutto di stagno. »

Aïant visitté l'orgue de la cathedrale de cette ville pour verifier les réparations qu'il y auroit à faire, j'ai reconnu qu'elle est dans un état de dépérissement entier, et qu'il est indispensable de la faire réparer le plus tot, si l'on ne veut tomber dans des dépenses bien grandes qui reviendroient presque aussi fortes que s'il s'agissoit d'en construire une neuue.

Cet orgue se trouve composé de huit jeux qui font à peu près 601 tuyeaux, qui se trouvent en partie faussés, partie écrasés, et quelques uns hors de service ; il sera donc nécessaire de tous les releuer, nettoyer, ressouder et couper ceux qui sont écrasés pour les anter, enfin les rendre dans leur perfection, ce que je ne pourroi faire que pour la somme de 22 louis neufs de France, soit.............. L. 528
y compris les ouvrages a faire au sommier et conduits du vent qui sont en bien mauvais état.

Les soufflets qui se trouvent pour ainsi

A reporter....... L. 528

Report	L.	528
dire placés dans un endroit exposé aux injures du tems sont aussi en très mauvais état; il est indispensable de les reparer, ce qui ne pourra s'effectuer qu'en les démontant pour y faire les réparations necessaires et les mettre en leur entière perfection, ce qui reviendra à 8 louis, soit..........	»	192
Le clavier de l'orgue qui est antique, extraordinairement rude, est presque hors d'usage; il est indispensable de le refaire à neuf, ce qui reviendra à 4 louis, soit......	»	96
L'on ne peut non plus se dispenser de faire une augmentation de 8 notes au clavier pour le mettre en état d'etre touché avec aisance, ce qui occasionnera une augmentation de 80 tuyeaux tant en bois que étaim et plomb qu'il faudra faire à neuf, augmenter le sommier, enfin faire tout ce qui est necessaire pour les placer, ce qui reviendra à 24 louis, soit	»	576
Le total de la depense portera...	L.	1,392

Prevenant que si l'on veut que je fasse les susdites reparations, je ne pourroi les commencer que ces féries et les rendre parfaites à ditte d'expert que dans trois mois.

Chambery ce 14 aout 1780.

Stiernemann.

(Archives du royaume.)

Le chapitre, la maîtrise et les enfants de chœur de la Sainte-Chapelle furent alors transférés dans l'église épiscopale de Chambéri.

1792

Orgues de l'église de Randens

L'église collégiale de Randens, à Aiguebelle, possédait des orgues qui, en 1792, étaient en fort mauvais état, comme nous l'apprend M. Foray dans sa *Monographie de la basse Maurienne. L'orgue*, dit-il, *manquait de quelques tuyaux. Enfoui dans un grand buffet, ce vieil instrument accusait les chanoines d'avarice ou d'incurie.* (*Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch. de la Maurienne,* 1re année, p. 197).

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE (1)

Rey François

VIOLONISTE

François Rey, de Chambéri, élève du célèbre

(1) Les difficultés que nous avons éprouvées pour obtenir des renseignements relatifs au XIXe siècle, nous ont un moment déterminés à arrêter ces notes à la fin du XVIIIe. Cependant, quelque incomplètes qu'elles soient, nous avons résolu de donner celles que nous avons réunies, et pour lesquelles nous devons surtout des remercîments à notre excellent confrère M. Albert Bottero. Les travailleurs de chaque localité pourront combler les lacunes nombreuses qui s'y trouvent, et nous sauront, espérons-le, gré d'avoir mis ici le peu qu'il y a.

Pugnani, était, au commencement du XIX[e] siècle, premier violon au grand théâtre de Marseille.

1809-1839

Raymond Georges-Marie

COMPOSITEUR

Georges-Marie Raymond, né à Chambéri en 1769, directeur de l'école secondaire de Chambéri au commencement du siècle (1803), puis directeur du *Journal de Savoie* (1816), était un homme instruit dans plusieurs branches des sciences et des arts. Il a composé un grand nombre de morceaux de musique, entre autres :

Le motet *Adoro te;* Paris, Pacini, 1822.

Le chant religieux pour l'élévation : *Suspendez vos concerts; silence, enfants du ciel;* ibid., 1823.

Ces deux pièces font partie d'un recueil de musique religieuse publié par Pacini, ainsi que les suivants du même auteur :

Domine, salvum fac regem ; 1823.

Trois antiennes à la Vierge, à trois voix; 1824.

La musique et l'accompagnement des chansons intitulées : *Les obstacles aplanis*, et *Le voyageur circonspect,* dont il a aussi fait les paroles, et qui ont paru dans l'*Ermite de Saint-Saturnin.*

On lui doit aussi des travaux sur la musique :

De la musique dans les églises, considérée dans ses rapports avec l'objet des cérémonies religieuses; Chambéri, 1809, in-8°.

Lettre sur le rétablissement des maîtrises de chapelle dans les cathédrales de France; Chambéri, 1810, in-8°.

Lettre à Villoteau, touchant ses vues sur la possibilité et l'utilité d'une théorie exacte des principes de la musique; Paris, 1811, in-8°.

Essai sur la détermination des bases physico-mathématiques de l'art musical; Paris, 1813.

Des principaux systèmes de notation musicale usités ou proposés chez divers peuples...; Turin, 1824.

Mémoire sur la musique religieuse, à l'occasion de l'établissement d'un bas-chœur et d'une maîtrise de chapelle dans l'église métropolitaine de Chambéry, 1828. (Tome III des *Mém. de l'Acad. de Savoie*).

Il a laissé, entre autres manuscrits, un *Traité élémentaire d'harmonie, de contre-point et de composition musicale.*

Georges-Marie Raymond est mort en 1839.

1814

Bavouz aîné

C'est pour ne rien omettre de ce que nous avons pu rencontrer, que nous citons la pièce

suivante : *La France délivrée, chant d'allégresse pour l'heureux retour des Bourbons*, composé et dédié aux puissances alliées, par *M. Bavouz aîné* (*de Chambéri*), éditée à Paris, chez Lemoine aîné.

1818

Octave Trosseli

ORGANISTE

Lorsque Mgr de Solle eut été nommé archevêque de Chambéri, cette nomination donna lieu à la cérémonie de la remise du *pallium*, qui fut faite en grande pompe dans la cathédrale. Les orgues étaient touchées par l'italien Octave Trosseli, organiste de la métropole ; cet artiste donnait à Chambéri des leçons de tous les instruments. Il composait aussi toute espèce de morceaux de musique, tels que symphonies, morceaux d'ensemble pour la voix et les instruments, airs détachés, avec accompagnement de piano, de harpe, de guitare, etc., etc. Il avait fait annoncer cela dans le *Journal de Savoie*, qui donne son adresse, rue St-Antoine, No 151.

1824

Théâtre de Chambéri

L'ouverture du joli théâtre de Chambéri, construit sous la direction des sieurs Trivelli,

architecte de la ville, et Pregliano, architecte de Turin, sur le prix de 450,000 livres, dont 60,000 ont été fournies par le comte de Boigne, a eu lieu en 1824. Dès lors il a été donné aux habitants de cette ville d'entendre des mélodrames et des opéras comiques joués par la troupe de Grenoble, dirigée par M. Lintant, et cela a imprimé une grande activité au goût musical des habitants.

Notre intention n'est pas d'énumérer les diverses troupes qui ont exécuté des opéras sur ce théâtre. Mentionnons cependant une troupe lyrique allemande excellente, qui a chanté en 1844 les grands opéras de la *Norma*, de *Guillaume Tell*, etc., et une troupe lyrique italienne qui, l'année suivante, y a donné des opéras de Bellini, de Rossini, d'Auber, etc., la *Norma*, le *Siége de Corinthe*, le *Barbier de Séville*, la *Muette*; les troupes lyriques dirigées par MM. Adler, Coppini. Chaque année aussi des concerts y ont été donnés par des artistes de passage. Mlle Clarisse Miroy y a chanté pour la première fois, le 11 mai 1856, la cantate de J. Dessaix, *La Liberté*, qui a été répétée ensuite souvent sur ce théâtre et sur ceux d'Anneci et d'Aix, et qui est restée si populaire en Savoie : *Allobroges vaillants*, etc.

182..

Chiaramonte

ORGANISTE

L'organiste de la cathédrale qui a succédé à Octave Trosseli était l'abbé Chiaramonte, à qui l'on doit, entre autres, une cantate intitulée : *Le roi, la reine, le prince de Carignan, les Savoyards.*

1826

Charles-Victor Jupin

VIOLONISTE

Nous reproduisons l'article suivant du N° du 4 août 1826 du *Journal de Savoie :*

Lundi dernier, M. Charles-Victor *Jupin,* natif de Chambéry, élève de violon du Conservatoire de Paris, et violon pour les *solo* du théâtre royal de l'Odéon, a eu l'honneur d'exécuter la première partie d'un concerto de Viotti, au théâtre royal de cette ville, entre les deux pièces, en présence de LL. MM. et de LL. AA. RR. les Princes et Princesses d'Orléans. On a admiré l'aisance avec laquelle ce jeune virtuose dispose de son instrument, la pureté des sons soutenus qu'il en tire, la douce expression et la vigueur qu'il sait leur donner tour à tour, la facilité de son jeu dans les plus grandes difficultés, sans jamais manquer à l'extrême justesse des sons les plus rapides, dans toute l'étendue du diapason de son ins-

trument. Si notre jugement n'est d'aucun poids à ce sujet, nous pouvons y suppléer en rappelant les suffrages distingués que M. Jupin a recueillis dans la terre classique de la musique, et notamment à Turin, où il a trouvé des juges capables d'apprécier son talent, et qui lui ont payé hautement le tribut de leurs honorables éloges (voyez la *Gazette Piémontaise* du 25 juillet dernier). Lorsque M. Jupin, écouté ici avec le plus grand silence par un nombreux et brillant auditoire, a eu fini, la satisfaction que LL. MM. ont daigné montrer a été le signal des applaudissements qui ont éclaté.

Ripa

ORGANISTE

Le sieur Ripa, italien, a été de longues années organiste à l'église de Notre-Dame. Il donnait en ville des leçons de piano et de guitare.

18.. -1847

Georges-Jérémie Zimmermann dit Lent

PROFESSEUR DE MUSIQUE, CHEF DE MUSIQUE DU CORPS DES CANONNIERS SAPEURS-POMPIERS DE CHAMBÉRI

Trenca père, Bellemin, Fontanelli

(*Musique de la garde nationale*)

Les canonniers sapeurs-pompiers, créés à Chambéri pendant les premiers moments de la réunion à la France, en 1793, furent réorganisés,

mais sans canons, à la Restauration, et bientôt ce corps armé de fusils eut une musique, pour laquelle la ville fournit le traitement d'un chef chargé de la formation et de l'instruction de ce corps musical. Le premier chef de musique fut M. Zimmermann. Ce corps de musique a passé ensuite sous la direction de M. Trenca père, qui l'a beaucoup développé, a fait de nombreux élèves, et qui, en 1848, est devenu le chef de la musique de la garde nationale, de 1848 à 1860, puis sous celle de M. Bellemin en 1848, et ensuite sous celle d'un toscan, Thomas Fontanelli. Pendant que ce dernier dirigeait la musique des pompiers de Chambéri, elle a gagné un premier prix en 3me division au concours musical d'Anneci en 1869.

Un règlement particulier pour le service intérieur du corps de musique du bataillon des sapeurs-pompiers de Chambéri a été rédigé en 1858, et a contribué à ses progrès; il a été imprimé. On y voit que l'administration intérieure est confiée à un conseil composé du chef, du sous-chef et de quatre musiciens élus chaque année au scrutin secret par leurs camarades.

M. Zimmermann donnait des leçons de piano en ville et dans les pensionnats. Il avait été, avant de venir en Savoie, chef d'orchestre. Il figure, en 1847, parmi les experts pour la réception de l'orgue de la cathédrale.

1836

Félix de Courtois

L'incendie de la commune de Méri, entre Aix et Chambéri, a été l'occasion d'une romance intitulée : *Appel à la bienfaisance,* dont l'auteur est M. de la Prunarède, et dont la musique est de M. Félix de Courtois, ex-capitaine de chasseurs. Elle se vendait au profit des victimes de l'incendie. On voit sur le titre un dessin lithographié à la plume par Philippe Courtois.

1838-184..

D. Musso

MAITRE DE CHAPELLE ET ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE DE CHAMBÉRI

Debernardi

MAITRE DE CHAPELLE

Diethelm

ORGANISTE

Homme instruit, laborieux et consciencieux, M. Musso a écrit un très-grand nombre de pièces musicales, symphonies, messes, etc., pendant qu'il était maître de chapelle et organiste à la cathédrale de Chambéri. Extraordinairement modeste, il n'a rien fait imprimer, si ce n'est, en 1838, la musique d'une romance intitulée : *Appel à la charité,* qui se vendait au

profit des victimes de la grêle désastreuse qui avait frappé cette année la commune de Saint-Offenge. Il a fait d'excellents élèves, parmi lesquels MM. Gentil-Maurin et Michel Chiry, un de ses successeurs comme organiste. Après lui, on a séparé les fonctions d'organiste et de maître de chapelle, et on trouve comme maîtres de chapelle un étranger, le sieur Debernardi, puis l'abbé Brion, et comme organiste le sieur Diethelm.

18.. -1859

Le comte Pillet-Will

COMPOSITEUR

Le comte Pillet-Will, régent de la Banque de France, est né à Montmélian, qu'il a embelli de ses dons. Il jouait du violon, avait un talent qu'il transmit à son neveu, l'agronome Lacoste, et que celui-ci a légué à son neveu, le sculpteur Levret. Voilà du bel et bon népotisme, s'il en fut jamais.

Le comte Pillet-Will a composé plusieurs morceaux de violon, entre autres, des *Mélodies,* dont la *Revue musicale* du 31 août 1856 fait les plus grands éloges. Elles sont écrites avec ampleur, et parmi elles il y en a de charmantes; « Ce qui revient le plus souvent dans ces compositions, qui sont écrites avec accompagnement de piano, dit la *Revue,* c'est le souffle pastoral et champêtre, c'est le parfum montagnard du

thym et du serpolet. » Elle signale comme un chef-d'œuvre celle qui est dédiée à Rossini, car le riche virtuose les a dédiées pour la plupart aux artistes illustres de son temps : à Rossini, à Meyerbeer, à Auber, à Berlioz, à Vieuxtemps, etc., et une à Scribe. Il en a paru une cinquantaine dans l'espace de quelques années.

Il a aussi fait la musique de quelques romances : *Le Pèlerin,* paroles de M. A. Nourrit; *Amélie,* paroles de M. Perlet; *Le Singe du petit Savoyard*, etc.

M. Pillet-Will a fait des dons nombreux aux sociétés musicales de Montmélian et des communes voisines. Il a fondé et pourvu d'instruments du système sax la musique des pompiers de Montmélian en 1856.

Il est mort en 1859.

1840-1842

L'abbé Martin

MUSICIEN

On doit à l'abbé Martin, curé d'Allèves, une *Méthode élémentaire de plain-chant et de musique vocale,* publiée en 1840; des *Chants religieux,* dont la première livraison, de XVIII-271 pages, est intitulée : *Culte de Marie,* et la seconde : *Recueil d'hymnes et de motets au Très-Saint Sacrement;* elles ont paru en 1841 et en 1842.

1841-1855

Anne-Claude-Melchior Raymond

COMPOSITEUR

L'avocat Claude-Melchior Raymond, né à Chambéri en 1804, était fils de Georges-Marie Raymond. Ses travaux littéraires sont aussi nombreux que variés. Comme son père, il fut journaliste, et dirigea le *Courrier des Alpes*. Comme lui, il aimait la musique, jouait du piano et du basson et s'exerçait à quelques compositions musicales, parmi lesquelles on peut citer une symphonie à grand orchestre intitulée : *l'Orage,* qui fut exécutée par la Société philharmonique, dont il était le directeur, en 1842, dans un concert donné au théâtre de Chambéri; une autre symphonie, dédiée à l'Académie de Savoie, et exécutée dans la séance publique tenue en 1844, à l'occasion du Congrès de la Société géologique de France à Chambéri; une messe à grand orchestre, qui a été exécutée plusieurs fois dans la cathédrale de cette ville; la musique de la romance *Dieu vous bénira,* paroles de Joseph Dessaix, publiée au bénéfice des incendiés de Sallanches.

Nous devons encore signaler, comme se rapportant à ses talents musicaux, des rapports sur des expertises d'orgues, entre autres celui qui a été fait et imprimé chez Puthod en 1847, pour

la réception des orgues de la cathédrale de Chambéri, et un manuscrit inachevé sur une découverte qu'il avait faite sur la théorie physique du son, dont il avait déjà entretenu l'Académie de Savoie, et qu'il formulait ainsi : *Deux sons qui vibrent ensemble reproduisent toujours un troisième son égal à celui qui serait donné par un nombre de vibrations servant de plus grand commun diviseur aux nombres de vibrations des deux sons générateurs, pourvu que ce commun diviseur soit au-dessus de 32* (1). Enfin, nous rappelons avec plaisir que Claude-Melchior Raymond aimait à encourager les jeunes amateurs et venait en aide à tous les artistes malheureux de passage à Chambéri.

Il est mort en 1855, jeune encore.

18.. - 1866

Joseph Gentil dit Maurin

ORGANISTE, PIANISTE ET GUITARISTE

1869-1878

Michel Gentil

ORGANISTE

Un des bons élèves de M. Musso a été Gentil dit Maurin, qui a débuté comme enfant de chœur à la cathédrale de Chambéri, puis est allé se perfectionner à Paris, où il a été élève d'Henri

(1) Tome IX des *Mémoires de l'Académie de Savoie.*

Bertini et d'Adam. Il est devenu professeur de chant, de piano et de guitare, instruments sur lesquels il était d'une force peu commune, et organiste de l'église de Notre-Dame en 18..., après M. Ripa. Il a fait la musique de *la Mise à la voile, chant du voyageur;* d'une cantate qui se vendait au bénéfice des incendiés d'Yenne, en 1851; d'un *Hymne à Marie,* à quatre voix; du *Chant d'espoir,* en 1848; de six messes, dont une avec accompagnement à grand orchestre; de divers morceaux de musique religieuse; de chœurs pour distributions de prix, etc. Il est mort jeune encore, en 1866, le 26 juillet.

Son neveu, Michel Gentil-Maurin, né à Chambéri en 1846, à qui il avait donné les premières leçons de piano, a obtenu en 1869 le 2e prix d'orgue dans la 1re division, à l'école de musique religieuse fondée par Niedermeyer. Il vient d'être engagé comme second chef d'orchestre à Brest.

18..-1878

Chiry J.-Michel

MAITRE DE CHAPELLE, ORGANISTE ET COMPOSITEUR

Né en 1822, Michel Chiry, de Chambéri, a été un des élèves les plus distingués du *maestro* Musso. Elève de la chapelle de la cathédrale de Chambéri, il a appris de son maître, qui l'aimait beaucoup, l'orgue, le piano, le contre-point et

la composition musicale, et c'est lui qui a remplacé à la maîtrise son successeur, le sieur Guignard ; mais, avant d'être organiste de la cathédrale, Chiry a été organiste à Notre-Dame, où il remplissait ces fonctions en 1847. Il était en même temps professeur de musique au collége royal. Son œuvre musicale est considérable, et bien qu'une maladie des plus déplorables, une paralysie du bras droit, l'ait empêché de remplir ses fonctions d'organiste, fonctions qu'il accomplissait avec un goût exquis, il peut encore composer. Il a écrit des messes et autres chants religieux ; de la musique de piano : *Muguet et jasmin,* mazurka ; *Olympe,* mazurka ; *Héliotrope,* etc., dédié à ses élèves, et des chants de circonstance, comme le *Chant de Notre-Dame de l'Aumône,* l'*Hymne à la France,* la cantate pour l'*Inauguration de la statue de N.-D. de Myans,* une autre cantate chantée au bénéfice d'incendiés, etc.

1841-1842

Société philharmonique de Chambéri

Hustache

VIOLONISTE

Cette société musicale, la plus ancienne qui ait été fondée à Chambéri dans ce siècle avec une organisation régulière, a été constituée au commencement de l'année 1841. Le directeur fut quelque

temps un étranger, qui était un fort violoniste et se nommait Hustache. Il donnait depuis quelque temps des leçons à Chambéri, et tenait le pupitre de premier violon au théâtre. Puis, après le départ du sieur Hustache, ce fut M. Claude-Melchior Raymond qui la dirigea.

Cette société n'a vécu que dix-huit mois, par suite du départ de quelques-uns des exécutants qui ne purent être remplacés. Elle a exécuté des ouvertures et la symphonie *l'Orage,* de son directeur, sur le théâtre de Chambéri, en 1842. Voici les noms de quelques-uns des sociétaires :

	MM.
Premiers violons...	Silvoz et Levret.
Deuxièmes violons..	Debernardi, F. Rabut, Martin.
Altos	Teghil et Magnin.
Violoncelles	Chiry et P. Cot.
Contre-basse	Bellemin.
Clarinettes	Coppier aîné et Gabet.
Première flûte	Silva.
Deuxième flûte	Martin aîné.
Cors..............	J. Rabut et Bouvier.
Bassons	Cl.-M. Raymond et son frère.
Clavicor...........	Pactod aîné.
Cornets	Dubellair et Coppier.
Hautbois...........	Laracine.
Ophicléides.........	Jourdan et de Magny.
Caisse roulante.....	Claris.

Il y avait aussi quelques musiciens du régiment d'infanterie en garnison à Chambéri.

Chaque sociétaire payait un droit d'entrée de 10 francs et une cotisation mensuelle de 2 fr. D'après l'article 4 du règlement, qui a été imprimé chez Puthod en 1841, format in-8°, tous les objets formant la propriété de la société (musique, pupitres, etc.) devaient, en cas de suspension de ses exercices pendant plus d'un an, être déposés à l'hôtel-de-ville, pour être mis à la disposition des vingt premiers amateurs qui voudraient former une nouvelle société. Ainsi fut fait en 1849 pour le *Cercle musical* de Chambéri.

1843

Concert vocal donné à l'hôtel-de-ville de Chambéri par la famille tyrolienne Œtl.

1843-1846

J.-E. Miquel

VIOLONCELLISTE ET COMPOSITEUR

Un artiste étranger, fort distingué, a habité quelque temps Chambéri pendant les années 1843-1846 : c'ést le sieur Miquel, violoncelliste habile, compositeur et auteur d'un système de notation musicale en chiffres, qu'il a publié à Chambéri sous le nom d'*Arithmographie musicale,* ayant quelque rapport avec celui qu'avait tenté d'introduire au siècle précédent J.-J. Rousseau. Il en a fait l'application avec succès dans plusieurs établissements : au séminaire et au

collége de Chambéri, au séminaire d'Anneci, au collége du Pont, etc. Aimable et bon, M. Miquel a prêté son concours aux concerts donnés à Aix et à Chambéri par des artistes de passage, ou organisés sur divers points de la Savoie au bénéfice des malheureux. Il a publié un graduel et un vespéral romains en 1844, notés suivant sa méthode ; il a écrit beaucoup de musique et entre autres des ouvertures. — En 1845, il faisait un cours à 180 élèves de chant simultané, fondé par la ville d'Anneci.

1844-1845

Carillons des Gets en Faucigni et de Sallanches

Le carillon des Gets a été fondu en 1845 par les frères Paccard, d'Anneci, qui avaient déjà fait, l'année précédente, le célèbre carillon de Sallanches. (Voir, pour les détails, le *Courrier des Alpes* du 5 septembre 1844).

1844

Debernardi fils

VIOLONISTE

Abbiati

CORNISTE

Chiampo

TROMBONE

Le 24 juillet 1844, concert à Chambéri par M. Chiampo, trombone solo du casino Paganini,

de Paris, où débute le fils du maître de chapelle Debernardi, avec un air varié de Bériot. On y entend aussi un musicien du régiment, le corniste Abbiati.

1847

Ferdinand Croze

PIANISTE ET COMPOSITEUR

Cet artiste, étranger à la Savoie, y a fait quelques apparitions, entre autres en 1847. Il a donné des concerts et composé quelques morceaux de musique, parmi lesquels nous citerons : *Six fantaisies poétiques pour piano*, sur les paroles d'Antonin Cot, et des morceaux chantés au théâtre, dans un concert au profit des pauvres, et dont les paroles sont de M. Gaston de Chaumont, etc. Ferdinand Croze, de Marseille, est élève du conservatoire de Paris et d'une famille de musiciens. Il avait 17 ans lors de son arrivée en Savoie.

1847

Les orgues de la cathédrale de Chambéri

A. Zeiger

FACTEUR

Guignard

ORGANISTE

Les réparations qui avaient été faites aux orgues des Franciscains, à la fin du XVIIIe siè-

cle, pour les mettre en état de servir au culte dans leur église, devenue la cathédrale, n'ont servi qu'à prolonger leur existence d'un demi-siècle environ. Elles ont été remplacées par l'orgue magnifique construit par M. A. Zeiger et achevé en 1847, année où la réception de cet instrument très-remarquable a eu lieu, le 14 juillet, sur le rapport de Claude-Melchior Raymond, membre de la commission d'expertise, rapport qui a été imprimé.

Le buffet, de style ogival, a plus de 8 mètres et demi de large, sur plus de 13 mètres de hauteur. Il contient trois claviers : un de *grand orgue,* de 54 touches; un de *pédales,* de 24, et un troisième pour le *récit et l'écho expressif,* de 54. — Le grand orgue est composé de 16 jeux, savoir : *montre de 16 pieds, montre de 8 pieds, prestant de 4 pieds, genshorn, violoncelle, bourdon, flûte de 8 pieds, flûte de 4 pieds, doublette, sifflet, plein-jeu, cornet, ophicléide, euphone, trompette, clairon.*

Les jeux de pédales sont au nombre de cinq : *contrebasse-flûte, flûte, genshorn, ophicléide de 32 pieds* et *ophicléide de 16 pieds.*

Pour le récit et l'écho d'expression, il y a 11 jeux : *flûte harmonique, petite flûte harmonique, flageolet, voix humaines, cornet, clochette, bourdon, trompette expressive, clarinette, cor anglais, voix angéliques.*

L'inauguration de cet orgue a donné lieu, le

15 juillet de la même année, à une fête religieuse et musicale, dans laquelle on a entendu successivement M. Zeiger, le facteur de l'orgue, qui s'est appliqué à en faire valoir les différents jeux, tantôt séparément, tantôt combinés entre eux; M. Guignard, l'organiste de la cathédrale; M. Chiry, organiste de Notre-Dame, et M. Gentil-Maurin.

Quelques jours après, un concert spirituel a été donné par M. Zeiger, le 28 juillet, sur l'orgue de la cathédrale, au bénéfice des incendiés d'une commune voisine de Chambéri, la commune de Saint-Baldoph. Il y a fait entendre des improvisations sur des thèmes écrits par Léon Ménabréa, et intitulés : *La création du monde, Pastorale,* et le *Jugement dernier.*

En 1866, ce magnifique instrument subit encore quelques modifications importantes, exécutées par M. Zeiger neveu, et fut reçu à nouveau dans un concert religieux où étaient experts MM. Revel, architecte diocésain; Chiry, organiste titulaire; Ungerer, organiste de Saint-Jean-de-Maurienne; Trenca, organiste de Notre-Dame, etc.

1847

Burdin

PROFESSEUR DE MUSIQUE

Le 29 octobre 1847, au roi. Tel est le titre de quelques strophes du docteur Trésal, dont

la musique est du professeur Burdin. Le tout imprimé à Moûtiers, par J.-B. Blanc, en 1847.

1848-1849

Hiller

VIOLONISTE

Un violoniste étranger, le sieur Hiller, habitait Chambéri en 1848. Il y a donné un concert le 21 novembre de cette année, et il a été nommé professeur de musique au collége national. Il songea à doter Chambéri d'une société musicale pour remplacer la société philharmonique de 1841-42, dont le matériel serait ainsi utilisé. Il y réussit, et en devint le chef d'orchestre.

1849-1878

Cercle musical de Chambéri

Une société fut donc fondée à Chambéri en 1849, sous le nom de *Cercle musical de Chambéri*, dans le but d'exécuter des pièces de musique vocale et instrumentale, dramatique, religieuse, de concert ou de chambre. Elle comprenait des membres fondateurs et des membres honoraires en nombre illimité. La rétribution annuelle était de 25 fr. pour les membres fondateurs; les membres honoraires étaient les professeurs résidents ou étrangers; la société était administrée par un bureau de 11 membres.

Elle se proposait de fonder une école gratuite d'instruments divers et de chant, de composition et d'harmonie. Son règlement, en 46 articles, a été imprimé, ainsi qu'un règlement particulier de l'orchestre. En 1849, le président était M. Magnin; le directeur, M. C.-M. Raymond; le secrétaire, M. Paul Cot, et le chef d'orchestre, le professeur Hiller, violoniste, étranger à la Savoie. A M. Hiller succéda, comme chef d'orchestre, M. de Groot, le 9 mars 1852.

Le Cercle musical s'est fait entendre dans les soirées littéraires et musicales données par la Société nationale savoisienne d'instruction mutuelle, et dans des concerts de bienfaisance, où il a eu de réels succès. Il a exécuté entre autres, pour la première fois à Chambéri, *le Désert,* de Félicien David.

Le Cercle musical a eu une première période d'existence brillante, de 1849 à 1855, date de la mort de son directeur, M. C.-M. Raymond, qui fut pour cette société, comme pour plusieurs autres, un membre très-actif et très-utile. Après lui personne ne se sentit le courage de continuer sa tâche, et le Cercle musical cessa de de vivre.

Ses membres se réunirent par petits groupes pour former, les uns des quatuors, les autres de petits orchestres. Un de ces groupes s'intitula l'*Espérance philharmonique,* et se constitua en 1865; un autre groupe, réuni sous la direction

de M. François Rey, et composé de 10 exécutants, se fit entendre quelquefois au Jardin public. Ces petits concerts attirèrent de nouveaux adhérents, et les groupes isolés se réunirent; le Cercle musical fut ainsi reconstitué.

Avec un régisseur ayant l'administration morale et financière de la société, et un directeur musical chef d'orchestre, une nouvelle période brillante commença et a continué jusqu'à nos jours pour le Cercle musical, qui s'est fait entendre dans des concerts de bienfaisance à Chambéri, à Aix, à Allevard. Le nombre des membres effectifs et honoraires alla en augmentant. Un règlement était devenu nécessaire; il fut adopté dans une assemblée générale tenue le 28 décembre 1872. On y voit que l'administration est confiée à un comité de neuf membres, 5 membres actifs et 4 membres honoraires élus en assemblée générale. Le comité choisit dans son sein un président, un secrétaire et un trésorier.

Les membres honoraires payent un droit d'entrée de 5 fr. et une cotisation annuelle de 12 fr.

M. Rey fut nommé président; M. Bottero, secrétaire, et M. Pessieux, trésorier. M. Rey était toujours chef d'orchestre. Il fut remplacé l'année suivante en cette qualité par M. Libersac, qui fut aussi président du comité quelques mois plus tard. Après M. Libersac, les chefs d'orchestre ont été M. Maurer en 1874, et M. Trenca au mois d'octobre de la même année. Les pré-

sidents ont été, après M. Libersac : M. Bottero, en 1874; M. Victor Henry, en 1875, 1876 et 1877; M. Domenge, en 1878.

En 1872, le Cercle musical et le Cercle choral ont donné, le 4 mai, sur le théâtre de Chambéri, avec le concours de M. Genevois, premier ténor de Lyon, un grand concert au profit de l'œuvre de la libération du territoire. Les deux cercles exécutèrent alors pour la deuxième fois l'œuvre si remarquable de Félicien David. Le Cercle musical a aussi exécuté, avec le concours du Cercle choral et des élèves de chant des écoles primaires laïques, le *Super flumina Babylonis*, de Gounod, à une des dernières fêtes de la Sainte-Cécile, que célèbrent chaque année les sociétés musicales de Chambéri (Cercle choral, Cercle musical, Orphéon et Harmonie, avec les musiques militaires de la garnison), fêtes qui consistent principalement en une messe le matin, avec exécution de divers morceaux, et des banquets le soir (1).

1850-1878

Conservatoire de musique de la ville de Chambéri

L'incendie des archives de la ville, transportées au théâtre pendant la construction du nouvel

(1) Nous devons ces renseignements à M. Bottero, qui a été président et vice-président du Cercle musical.

hôtel municipal de Chambéri, nous a privé de renseignements sur l'origine du conservatoire de musique de cette ville. — La première notion que nous en avons eue est une lettre du syndic Forest, du 16 décembre 1850, qui fait connaître à M. Nicolas Python sa nomination de professeur de violon au conservatoire de Chambéri pour l'année 1851, avec le traitement annuel de 1,200 fr., et sous l'obligation de se conformer aux statuts, dont il prendra connaissance au secrétariat de la ville, où nous ne les avons pas retrouvés.

Le 9 mars 1852, le conseil municipal de Chambéri, sur la proposition d'une commission du conservatoire de musique, composée de MM. Perret, Gallay et Raymond, nomme chef d'orchestre du Cercle musical et professeur d'instruments à anches au conservatoire M. de Groot, avec un traitement annuel de 1,000 fr., à commencer au 1er janvier de ladite année 1852. Cette délibération du conseil municipal a été approuvée par l'intendant général le 1er avril suivant. (*Arch. départem.*, note fournie par M. de Jussieu).

En 1867, le maire de Chambéri, en exécution d'une délibération du conseil municipal du 17 mai 1866, publie, sous la date du 15 janvier, un nouveau règlement pour le conservatoire de musique.

Ce règlement a été imprimé chez F. Puthod,

format in-4°; il contient 38 articles. Les écoles de musique de la ville de Chambéri prendront désormais, dit le premier de ces articles, la dénomination de *conservatoire de musique*. Le conservatoire comprend quatre classes : instruments à cordes, instruments d'harmonie en bois, instruments d'harmonie en cuivre, et solfége. Quatre professeurs reçoivent des traitements montant ensemble à 4,100 fr., savoir : professeur de violon, 1,500 fr. ; de violoncelle et contre-basse, 1,000 fr. ; d'instruments à vent, 800 fr.; de solfége, 800 fr. — Le nombre des élèves est limité, sauf pour la classe de solfége ; l'année d'étude va du 15 septembre au 15 août; des prix en argent sont distribués à la fin de l'année. Le conservatoire est administré par une commission nommée par le conseil municipal.

Ce règlement de 1867 a été modifié par les délibérations du conseil municipal des années 1872 et 1874. Ne sachant pas si ce règlement a été imprimé, et dans la crainte d'un nouvel incendie, nous le donnons en entier.

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Chambéry, formant règlement provisoire pour les écoles de cette ville.

(Délibérations des 14 juin, 12 août, 20 décembre 1872, et 10 août 1874).

Art. 1er. Les écoles de musique de la ville de Chambéry comprennent quatre classes :

1re classe : solfége, subdivisé en deux cours : élémentaire, supérieur ;

2e classe : instruments à vent ;

3e classe : violons et altos ;

4e classe : violoncelles et contre-basses.

Art. 2. Un professeur à traitement fixe est attaché à chacune des classes.

Les professeurs sont nommés par M. le maire et par arrêté spécial.

Art. 3. Le nombre des élèves est illimité ; il pourrait toutefois être restreint par la commission ci-après nommée, s'il en devenait le cas.

Art. 4. Les cours auront lieu dans le local ou les locaux assignés par la ville à MM. les professeurs.

Art. 5. Les leçons données par les professeurs auront lieu tous les jours, les jeudis et dimanches exceptés, aux heures fixées après entente entre la commission et les professeurs. — La durée de la leçon sera de deux heures.

Art. 6. L'année d'étude sera de dix mois ; elle commencera le 1er novembre de chaque année, et finira le 1er septembre de l'année suivante.

Il est en outre accordé quinze jours de congé à Pâques, soit pendant la semaine qui précède la fête de Pâques, et pendant celle qui la suit.

Art. 7. Chaque année, à la fin du mois de juillet, aura lieu une distribution de prix en faveur des élèves les plus méritants.

La quantité des prix et leur qualité seront déterminées par la commission.

Art. 8. Les écoles de musique seront administrées par une commission composée de M. le maire de la

ville de Chambéry, de membres du conseil municipal et de personnes étrangères à la municipalité prises parmi les amateurs de la ville, lesquelles seront chargées à tour de rôle de l'inspection des leçons.

Un tableau, contenant les noms des membres de cette commission, sera affiché au secrétariat de la mairie.

Les membres de cette commission sont nommés chaque année par le conseil municipal, dans sa session du mois d'août.

Les mêmes membres pourront être réélus indéfiniment.

Art. 9. Il appartient à cette commission de prendre toutes les mesures utiles pour la bonne direction et la bonne marche des écoles.

Elle pourra procéder, en ce qui concerne les professeurs, par voie de réprimande, de suspension ou de destitution, et, en ce qui touche les élèves, par voie d'amendes ou d'exclusion ; le tout suivant les cas.

Art. 10. Deux fois par an, soit dans la première huitaine de Pâques et dans la première quinzaine des vacances de fin d'année, les professeurs seront tenus d'adresser à M. le maire un rapport suffisamment détaillé sur les études, les progrès et les besoins de leurs élèves. M. le maire transmettra ce rapport à la commission, qui en fera l'examen pour soumettre ses observations à l'appréciation du conseil municipal.

Art. 11. Toutes demandes ou réclamations pendant le cours de l'année scolaire, soit qu'elles émanent des professeurs, soit qu'elles viennent des élèves, devront être adressées à l'inspecteur de service, qui les transmettra à la commission.

Art. 12. Chaque professeur dressera un inventaire

détaillé et à double expédition, dont une restera entre leurs mains, et l'autre sera déposée aux archives de la mairie, de tous les objets qui leur auront été confiés, et dont il sera seul responsable envers l'administration municipale.

Art. 13. Toute personne qui désirera fréquenter les écoles de musique devra en adresser la demande à M. le maire. Cette demande devra indiquer les nom et prénoms, l'âge, le lieu de la naissance, la demeure et la profession du requérant, ainsi que le nom, la demeure et la profession de leur père, mère ou tuteur.

Si la demande est accueillie, il sera remis à l'élève un certificat d'admission, lequel sera détaché d'un registre à souche déposé à la mairie. Le talon du registre à souche contiendra l'engagement de représenter, ou, à défaut, de payer la valeur de la musique ou des instruments de musique qui pourront être confiés aux élèves se trouvant dans le cas de l'art. 16 ci-après; cet engagement sera signé par l'élève, s'il est majeur, ou par son père, sa mère ou son tuteur, s'il est mineur ou orphelin.

Art. 14. Nul, se présentant comme élève pour la classe d'instruments, ne sera admis si ce n'est après avoir subi un examen de solmisation.

Cet examen sera donné par les deux professeurs de solfége et d'instruments (celui que l'élève veut suivre), sous la présidence de M. l'inspecteur de service.

Dans le cas où l'élève ne serait pas suffisamment instruit dans le solfége, il devra, avant d'être reçu dans les classes instrumentales, suivre le cours de chant jusqu'au moment où il pourra subir avec succès un nouvel examen.

Art. 15. Les élèves seront tenus d'arriver toujours

dix minutes avant l'heure fixée pour les cours, leçons, etc. — L'exactitude est de rigueur.

En cas de maladie grave ou d'absence obligatoire de la localité, l'élève devra en prévenir par lettre ou faire prévenir le professeur de sa classe.

Tout élève qui aura manqué trois leçons de suite, par sa faute, pourra être rayé.

Art. 16. Chaque élève devra se fournir de crayons, plumes, cartables, d'anches d'instruments à vent, en bois, d'embouchures pour les instruments en cuivre, de cordes, de colophane, etc., pour les instruments à cordes.

La musique et les instruments appartenant aux écoles de musique ne seront prêtés aux élèves (sur récépissé) qu'autant qu'il sera prouvé au professeur, et sur l'avis de l'inspecteur de service, que l'élève n'en possède pas et n'a pas les moyens de s'en procurer.

Art. 17. Le présent règlement sera affiché dans les salles des classes; une copie en sera remise aux professeurs.

Chambéry, le 15 octobre 1874.

Le Maire,

(Sceau de la mairie). De Ville de Travernay.

Commission des écoles de musique

nommée par le conseil municipal dans sa séance du 10 août 1874.

M. le Maire.
M. Carret, conseiller munic.
M. Longoz, id.
M. Janin, id.
M. Bal, id.
M. Guiter, id.
M. de la Chavanne Christin.
M. Roissard, avocat.
M. Mossière, agent d'aff[res].
M. Henry, rentier.
M. Longue, avocat.
M. Michon Edouard, nég[t].
M. Blanc Louis-Guillaume, avoué.

1856-1878

J.-A. Trenca fils

PROFESSEUR DE MUSIQUE ET ORGANISTE

Le fils du chef de la musique de la garde nationale de Chambéri, élevé par son père dans l'art musical, a suivi la même carrière. Il étudia ensuite l'harmonie sous François Bazin, membre de l'Institut de France et professeur au conservatoire de Paris. Jeune encore, il fonde à Chambéri une école gratuite de chant pour les jeunes gens, dans la salle de l'institution libre dirigée par M. Muffat; ce fut l'origine du Cercle choral, dont il est aujourd'hui le directeur musical, et dont les succès ont été très-remarqués. En 1868-1869, il accompagne M. Ruck, alors inspecteur d'académie à Chambéri, en tournée d'inspection pédagogique, et fait des conférences sur l'enseignement de la musique aux instituteurs du département, réunis à cet effet dans les chefs-lieux de canton. A la suite de ces conférences et d'autres travaux concernant l'instruction publique, il reçut la décoration d'officier d'académie. Aujourd'hui M. Trenca est professeur de musique au lycée, chef d'orchestre du Cercle musical dès l'année 1874 et organiste de la cathédrale, depuis qu'une maladie bien regrettable a obligé son prédécesseur, M. Chiry, à résigner ses fonctions.

Il a été nommé en 1876, à la suite d'un concours où s'étaient présentés trois artistes. — Il a publié un *Memorandum des principes élémentaires de la musique*, en 1864; une méthode de solfége avec paroles; des chœurs à quatre voix; des morceaux de musique religieuse avec accompagnement d'orchestre, etc. (V. les articles *Cercle musical* et *Cercle choral* de Chambéri).

1856

G. Conterno

CHEF DE MUSIQUE

G. Conterno, chef de musique du 6e régiment d'infanterie, est né à Gênes. Pendant que ce régiment était en garnison à Anneci, il y a donné des leçons de musique et fait le chant d'une cantate : *La paix et l'avenir*, dédiée aux soldats revenant de Crimée, exécutée sur le théâtre d'Anneci le 28 juin 1856.

1857

Charles Deantoni

Un autre artiste piémontais a composé, à Anneci, la musique d'un chant dédié à la société nautique de cette ville, intitulé : *Le lac d'Annecy*, paroles de A. David.

1859-1878

Cercle choral de Chambéri

L'initiative de la société musicale qui s'intitule le *Cercle choral de Chambéry* est due à un artiste de cette ville, M. Joseph Trenca, qui avait déjà, trois ans auparavant, fondé une école gratuite de chant pour les jeunes gens. Le Cercle choral fut fondé en 1859, pour développer le goût de la musique vocale, par 27 personnes, dont les noms suivent : MM. Waitz, Levrier, Guillermin, Chaperon, Mure, Roux, Pessieux, Routin, Collonge, Aumerle, Girod, Trenca, Duverney F., Michon, Alberti, Bollaz, Gantoy, Jacquoud, Pressenda, Julien, Duverney Charles, Simonod, Perrin, Gleichauf, Quétand et Pastor. Le directeur musical était M. Trenca, le président M. Levrier Ernest. Un règlement fut publié le 17 novembre 1859. On y voit qu'outre les membres actifs ou exécutants, la société comprend des membres passifs ou non exécutants et des membres honoraires. Le droit d'entrée est de 3 fr., la cotisation mensuelle de 1 fr. 50 pour les membres actifs et 2 fr. pour les membres passifs. — En 1872, la cotisation fut réglée à 12 fr. par an pour les membres honoraires et à 6 fr. pour les membres actifs.

Après la réunion de la Savoie à la France, le Cercle choral fut approuvé et autorisé le 5 fé-

vrier 1861, et son président fut alors M. Gleichauf jusqu'en 1865. Ce fut sous sa présidence qu'en 1862 une députation du cercle, composée de 7 membres, fut conduite par M. Trenca à Londres, où elle alla représenter la Savoie au grand festival organisé par M. Delaporte. Ce fut aussi alors que la société adopta une bannière aux armes de la ville de Chambéri, brodées sur velours vert.

En 1865, M. le marquis Salteur de la Serraz fut nommé président et fut continué dans ces fonctions jusqu'en 1869. Il s'y dévoua avec activité. Sous sa présidence, l'école de chant fondée par M. Trenca fut placée sous la protection du Cercle choral, de 1865 jusqu'en 1867, année où la municipalité de Chambéri l'adopta sous le nom d'*Ecole de solfége de la ville*, toujours dirigée par M. Trenca. Ce fut aussi pendant cette période que le Cercle choral obtint, au concours de Grenoble, en 1868, le 1er prix d'exécution (ascendant), consistant en une médaille d'or, avec une médaille d'argent au directeur musical, et qu'elle obtint, au concours musical d'Anneci, en 1869, un 3me prix en lecture à vue, et une mention honorable pour l'exécution.

En 1869, M. le marquis Salteur fut remplacé à la présidence par M. le comte Christin de la Chavanne, amateur distingué, qui dirigea la société jusqu'à sa mort, arrivée en 1877, avec un zèle qui explique bien les profonds regrets qu'il

a laissés. Les succès du Cercle vont en augmentant. Il conquiert, au concours international de Genève en 1872, en 2me division, le 1er prix d'exécution, une coupe artistique d'argent de la valeur de 500 fr., et un 3me prix de lecture à vue. Aux grandes fêtes musicales qui ont eu lieu en 1873, il ne concourt pas, mais son président et ses membres prirent une large part à l'organisation et au succès de ces fêtes splendides. En 1874, le Cercle va donner deux concerts au théâtre Victor-Emmanuel à Turin, et la colonie savoyarde de Turin fit frapper une médaille commémorative de cette visite ; chaque membre en reçut un exemplaire en bronze, le président et le directeur musical une en argent, et la société une en or. En 1875, encore un 1er prix d'exécution (médaille d'or) au concours d'Albertville. En 1876, 1er prix de lecture à vue (palme en vermeil) et 1er prix d'exécution au concours de Grenoble, toujours en 1re division. En 1877, le Cercle débute en division d'excellence au concours international de Rumilli, et obtient le second prix (couronne de vermeil). Il y obtient aussi le 1er prix d'exécution en 2me section de division supérieure.

M. de la Serraz est redevenu son président en janvier 1878.

Le règlement du Cercle choral fut modifié en 1872. On y voit qu'il se propose un but philanthropique : celui de secourir les pauvres à l'aide

du produit de ses concerts, et il a déjà versé plus de 16,000 francs dans les bureaux de bienfaisance. Il a donné des concerts au profit des incendiés du Châtelard, pour la libération du territoire, pour les inondés de Chambéri, etc. Il a exécuté dans ses concerts des œuvres de Gounod et a pris part à l'exécution du *Désert*, de Félicien David.

L'insigne des membres du Cercle est un ruban vert moiré, frangé d'or, sur lequel est brodée une lyre d'or, surmontée d'une rosette verte, sur laquelle sont les armes de Chambéri; la rosette est blanche pour les président et vice-président.

1861

Société chorale d'Anneci

Jean Ritz

COMPOSITEUR

Fondée en octobre 1861, cette société a pour devise : *Harmonie, fraternité, patrie.* La chorale d'Anneci a obtenu à Paris, au grand concours du Trocadéro, en 1878, un 1er prix de lecture à vue et un 3me prix d'exécution. Elle est dirigée par M. Jean Ritz, directeur et compositeur distingué, à qui elle doit en très-grande partie ses succès, entre autres une médaille en vermeil au concours de Chambéri, en 1873.

1861

Charles Maloz

PIANISTE

En 1861, M. Charles Maloz, professeur de piano, mort jeune quelque temps après, publiait la *Marche royale*, arrangée pour le piano à deux et à quatre mains.

1864

Fanfare de Rumilli

Jean Bustini

CHEF

Une fanfare a été créée à Rumilli en 1864, pour le corps des sapeurs-pompiers. Le chef en a été M. Jean Bustini, qui a composé plusieurs morceaux pour elle, et sous la direction duquel elle a fait de rapides progrès. En 1868, elle a eu le 1er prix de sa section à Grenoble.

1864

Alfred Joly

COMPOSITEUR

Alfred Joly a fait la musique d'une cantate pour l'érection de la statue de N.-D.-de-l'Aumône à Rumilli, le 7 août 1864.

1867-1878

Ecole de chant de la ville de Chambéri

L'école gratuite de chant, ouverte avec un désintéressement méritoire en 1859, et placée dès lors sous le patronage du Cercle choral, fut ensuite adoptée, en 1867, par la municipalité de Chambéri, sous le nom d'*Ecole de solfége de la ville*, et a subsisté dès lors comme institution publique. Elle a toujours été dirigée par M. Joseph Trenca, et, en 1873, au concours international de Chambéri, elle a obtenu le 1er prix *ex æquo* avec une société d'enfants de Genève pour l'exécution, et un 1er prix unique pour la lecture en première vue.

Au concours de Rumilli, en 1877, elle a eu le 1er prix d'exécution, à l'unanimité, et le 1er prix de lecture à vue, aussi à l'unanimité, avec cette note du jury, présidé par M. Laurent de Rillé : « Lecture excellente et interprétation parfaite pour l'exécution. » Tous les élèves étaient au-dessous de 14 ans.

1869

Concours musical à Anneci

Le 22 août 1869 un concours international de musique a eu lieu à Anneci et a admirablement réussi. (Voir le compte rendu publié chez J. Dépollier et Cie, en 1869; in-8o de 135 pages).

1869-1878

Orphéon chambérien

Antoine Carron

DIRECTEUR

Une autre société chorale a été fondée dans le chef-lieu du département de la Savoie en 1869, sous le nom d'*Orphéon chambérien*. Ses présidents ont été M. Python, avoué, jusqu'en 1873; M. Marchand, notaire, de 1873 à 1877, et dès lors M. Carron, imprimeur. Le directeur musical est M. Antoine Carron, né à Chambéri en 18... Il est l'auteur d'un chœur à 4 voix d'hommes, intitulé *le Réveil des chanteurs*, sur des paroles d'Antony Dessaix. Ce chant a été imposé au concours de Chambéri, en 1873, et a été lithographié chez Champod.

L'Orphéon chambérien a obtenu les succès suivants dans les concours :

En 1872, à Genève, 1er prix de lecture à vue et 3me prix d'exécution;

En 1874, à Lons-le-Saunier, 2me prix de lecture à vue et 3me prix d'exécution;

En 1875, à Albertville, 1er prix d'exécution;

En 1876, à Grenoble, 1er prix d'exécution et 3me prix de lecture à vue;

En 1877, à Lyon, 1er prix de lecture à vue;

La même année, à Rumilli, 1er prix d'exécution et 3me prix de lecture à vue.

Ces renseignements nous ont été transmis par M. A. Bottero, qui les devait à l'obligeance de M. Léger, secrétaire de l'Orphéon.

1873-1878

Harmonie de Chambéri

L'Harmonie de Chambéri a été fondée en 1873 par un groupe d'amateurs. Elle a été constituée définitivement le 1er janvier 1874, et composée de 57 membres actifs et de 180 membres honoraires payant une cotisation annuelle de 10 fr.

M. François Mossière, élu président en 1873, a été confirmé chaque année dès lors dans ces fonctions, dont il s'acquitte avec un zèle que seconde largement le dévouement des membres. Cette société a acquis une prospérité rapide, constatée par les succès obtenus dans les concours.

En 1875, l'Harmonie a obtenu au concours d'Albertville, en 3me division, un 1er prix ascendant ;

En 1876, à Grenoble, en deuxième division, 2me section, le 1er prix de lecture à vue et le 2me prix d'exécution ;

En 1877, à Rumilli, en deuxième division, 1re section, le 1er prix de lecture et le 1er prix d'exécution.

On voit que chaque année est marquée par un progrès réel sur l'année précédente.

Cette société a pour directeur M. Jean Wust. Elle est une des plus prospères de la Savoie. Une loterie autorisée par le préfet lui a permis de se munir d'excellents instruments.

1878

Orphéons du département de la Savoie

Outre les sociétés chorales de Chambéri, on compte encore dans le département : *les Enfants des Alpes,* à Albertville (M. Boirard, directeur ; elle a eu deux prix au concours de Chambéri en 1873) ; — *les Centrons,* à Moûtiers; *le Cercle choral,* à Aiguebelle (M. Piot, directeur ; il a obtenu une médaille de vermeil à Chambéri en 1873) ; — *l'Orphéon des Allobroges,* à St-Jean-de-Maurienne (M. Lecœur, directeur) ; — *l'Echo du fort,* à Montmélian (M. l'abbé Dunoyer, directeur ; a remporté un 2e prix d'exécution au concours de Rumilli en 1877) ; — *l'Orphéon d'Aix-les-Bains* (M. Mottet Léon, directeur).

1878

Sociétés de musique instrumentale du département de la Savoie

Ce département renferme aussi plusieurs sociétés de musique, harmonies ou fanfares ; telles

sont, outre *l'Harmonie de Chambéri,* président M. Mossière : les fanfares d'Aix-les-Bains (directeur en 1878, M. Lecœur), — *l'Union lyrique,* à St-Jean-de-Maurienne (directeur jusqu'en 1877, M. Lecœur ; elle a eu un 3e prix à Chambéri en 1873), — de Montmélian (directeur, M. Schram), — d'Aiguebelle, — de Moûtiers, — de Pont-de-Beauvoisin, — de St-Genix ; — l'harmonie *la Joyeuse,* à Saint-Pierre-d'Albigni (M. Boetti, directeur ; 1er prix, médaille d'or, au concours de Chambéri, 1873) ; — les fanfares d'Albertville, — *les Enfants de sainte Cécile,* à Conflans, — celle de la Motte-Servolex, fondée en 1876 par M. Crochet (directeur, M. Schram), — et enfin la fanfare de Bassens (M. Appelice, directeur).

1878

Sociétés de musique de la Haute-Savoie

Ce département compte un grand nombre de sociétés musicales. Parmi les orphéons, outre la *Société chorale* d'Anneci dont nous avons parlé plus haut, et qui est à la tête de toutes celles de la Haute-Savoie, nous trouvons : *l'Harmonie d'Anneci* (M. l'abbé Tissot, directeur, deux prix au concours de Chambéri), — *les Enfants d'Anneci* (M. Ruff, directeur), — *Société chorale,* de Rumilli, — *la Lyre albanaise,* de Rumilli, — *la Lyre rochoise,* de la Roche

(M. Rosa, directeur), — *Société chorale* de Saint-Julien, — *Société chorale* de Boëge, — *Société chorale* de St-Jeoire, — *Société chorale* de Bonne, — *l'Echo du Mont-Blanc,* à Chamonix, — *les Enfants* de Veyrier, — *l'Orphéon* de Thorens, — *l'Echo du Léman,* à Thonon (directeur, M. A. Jacquier), — *l'Allobrogie* de Faverges, — etc., etc.

Les sociétés de fanfare ou d'harmonie se trouvent dans les localités suivantes. Les dates qui accompagnent les noms de lieux sont celles de la fondation de ces sociétés : Albi, 1873; Faverges, 1867; Rumilli, 1865; Thônes, 1806; Bonneville, 1824; Cluses, 1716; Doussard, 1869; la Roche, *la Républicaine,* 1872; Saint-Jeoire, 1845; Sallanches, 1825; Taninges, 1838; Araches, 1850; Magland, 1845; Marnaz, 1837; Megève, 1843; Mont-Saxonnex, 1862; St-Julien, 1846; St-Sigismond, 1706; Scionzier, 1836; Seyssel, 1866; Abondance, 1863; Bellevaux, 1856; Châtel, 1858; Evian-les-Bains, 1874; le Biot, 1858; Montriond, 1852; Morzine, 1864; St-Jean-d'Aulph, 1856; Seytroux, 1858; Thonon, 1866; Vacheresse, 1862.

Quelques autres artistes de la Savoie

Nous donnons, pour terminer ces notes, une liste sommaire des artistes contemporains sur qui nous avons pu recueillir quelques renseignements :

A Chambéri :

M. Nicolas Python neveu, de Chambéri, professeur de violon, élève de Baillot. On l'appelait Python neveu, parce qu'un de ses oncles, du même nom que lui, était aussi un violoniste distingué. Il a fait la musique avec accompagnement de piano d'une romance intitulée *Ma Mère!* Il a été nommé, en 1850, professeur de violon au conservatoire de Chambéri, avec un traitement annuel de 1,200 francs;

M. Gariod, professeur de flûte et de guitare, première flûte au théâtre;

Mmes Salvay, Simond et Mlle Zimmermann, professeurs de piano;

M. Garin, né à Chambéri, professeur de violon au conservatoire de cette ville, et aujourd'hui chef d'orchestre à Genève;

M. l'abbé Rivoire, aumônier de la Visitation de Chambéri, auteur d'une *Petite méthode de musique et de plain-chant,* publiée en 1855;

M. Mareschal Pierre-Jules, magistrat, qui a composé en 1858, alors qu'il était juge-adjoint au tribunal de Chambéri, son lieu de naissance, divers morceaux de piano, entre autres :

Premiers débuts, suite de valses,
Une journée à la Peysse, suite de valses,
Thésir, polka-mazurka favorite;

M. Libersac, parisien, professeur de violon au conservatoire de Chambéri, où il a succédé au

sieur Garin; chef d'orchestre du Cercle musical de cette ville en 1873;

M. SLAWECK, professeur de violoncelle et de piano;

M. l'abbé BRION, directeur des enfants de chœur de la cathédrale;

M. Théophile CHABERT, qui a publié en 1865 le cantique du *Grenier;*

M. GRAZIELLO, flûtiste, né à Chambéri, fils d'un musicien italien, a joué de la flûte au théâtre de cette ville, et a donné des leçons en ville. A l'annexion de la Savoie à la France, en 1860, il a été nommé chef de musique dans un régiment de ligne;

M. MAURER Wenceslas, professeur de flûte en 1877-78 au lycée et au pensionnat des Frères de la Motte-Servolex.

A Anneci :

M. CURT, organiste de la cathédrale;

M. l'abbé P.-F. PONCET, chanoine de la cathédrale, écrivain et musicien, qui a publié en 1862 la 3e édition d'une *Méthode abrégée élémentaire de musique vocale et de plain-chant*, et, en 1863, une brochure intitulée : *De la notation du plain-chant et des moyens de populariser la musique religieuse.* Il avait fait partie, en 1847, de l'expertise de l'orgue de la cathédrale de Chambéri;

L'abbé J.-L. Gaillard, choriste de la cathédrale d'Anneci, auteur d'une *Méthode élémentaire de plain-chant selon la notation moderne*, dédiée aux enfants des écoles primaires, dont il y a eu plusieurs éditions; la 3e est de 1858;

L'abbé Tissot, directeur de l'*Harmonie d'Anneci*, qui a eu une médaille d'argent au concours international de Chambéri en 1873, auteur d'une *Messe de saint François de Sales*, à trois voix, publiée chez Burdet en 1855.

1873

Concours international de musique à Chambéri

Nous ne pouvons clore d'une façon plus honorable pour la Savoie cette série de notes sur la musique dans ce pays, qu'en rappelant les fêtes splendides qui ont eu lieu à Chambéri les 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 août 1873, à l'occasion du concours international d'orphéons, de fanfares et de musiques d'harmonie, fêtes qui sont encore présentes au souvenir de tous. Les sociétés musicales de France, de Suisse et de Belgique y étaient au nombre de 92. La ville, les habitants individuellement et par quartiers ont rivalisé avec les artistes et les amateurs de Chambéri, avec les corps constitués et les sociétés philanthropiques et littéraires, pour

laisser une impression ineffaçable de ces solemnités, et on y a réussi.

Qu'il y a loin des écoles de ménétriers du XIVe siècle à cette réunion si nombreuse et si cordiale, et à celle d'Anneci en 1869 ! Mais, pour être juste, il faut reconnaître dans les premières le germe des dernières, et une preuve du goût musical de la Savoie.

Signalons enfin comme concours musical bien réussi celui qui a eu lieu à Albertville le 19 septembre 1875.

TABLE DES PERSONNES

TABLE DES CHOSES


HISTORIA